



PGPC/REDD+

Projet de Gestion durable des Paysages
Communaux pour la REDD+



Commune de To

Projet de Développement Intégré Communal pour la REDD+ (PDIC/REDD+)

Commune de To
Province de la Sissili / Région du Centre-Ouest

**Approuvé le 21 juin 2023
en session du Conseil de Collectivité**

Lancement : Juin 2023
Clôture : Juin 2025



THE WORLD BANK
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES FIGURES	6
SIGLES ET ABREVIATIONS	7
1. INFORMATIONS GENERALES	8
2. BREVE PRESENTATION DE LA COMMUNE	9
2.1. Localisation géographique	9
2.2. Milieu physique et humain.....	9
2.3. Principales activités économiques	10
2.4. Problématiques foncières spécifiques à la commune.....	10
3. BREVE DESCRIPTION DES ESPACES DE CONSERVATION RETENUS POUR LE PDIC/REDD+	11
<i>3.1. Le bois sacré Dawakasso de Nabon</i>	11
3.1.1. Présentation du site	11
<i>3.1.1.1. Description générale de l'espace de conservation</i>	11
<i>3.1.1.2. Population et activités sur le site</i>	12
3.1.2. Structuration foncière du site de la forêt sacrée Dawakasso de Nabon	13
<i>3.1.2.1. Historique de peuplement</i>	13
<i>3.1.2.2. Mode de gestion actuel des ressources naturelles du site</i>	13
3.1.2.3. Conflits liés aux ressources naturelles	14
3.1.3. Enjeux et orientations pour une gestion durable	14
<i>3.1.3.1. Enjeux et présentation des parties prenantes</i>	14
3.1.3.2. Orientations pour une gestion durable	15
3.2. Espace de conservation 2 : forêt villageoise Koundoua	16
3.2.1. Présentation de la forêt villageoise Koundoua.....	16
<i>3.2.1.1. Description générale de l'espace de conservation</i>	16
<i>3.2.1.2. Population et usagers du site</i>	16
3.2.2. Structuration foncière de la forêt villageoise Koundoua.....	17
<i>3.2.2.1. Historique de peuplement</i>	17
<i>3.2.2.2. Mode de gestion actuel des ressources naturelles du site</i>	17
<i>3.2.2.3. Conflits liés aux ressources naturelles</i>	18
3.2.3. Enjeux et orientations pour une gestion durable	18
<i>3.2.3.1. Enjeux et présentation des parties prenantes</i>	18
3.2.3.2. Orientations pour une gestion durable	19
4. DESCRIPTION DU PDIC/REDD+	21

4.1. Financement initial.....	21
4.1.1« contraintes » auxquelles le PDIC REDD + répond :	21
4.1.2. Description globale du PDIC / REDD +	23
4.1.2.1 Objectifs spécifiques.....	23
4.1.2.2 Résultats attendus.....	24
4.1.3. Description détaillée des activités du PDIC REDD +.....	24
4.1.3.1. ESPACE DE CONSERVATION 1 : BOIS SACRE DAWAKASSO DE NABON.....	24
4.1.3.2. ESPACE DE CONSERVATION 2 : FORÊT VILLAGEOISE KOUNDOUA	54
4.1.4. Budget des activités retenues par espace de conservation.....	79
4.1.4.1. Espace de conservation 1	79
4.1.4.2. Espace de conservation 2 :.....	93
4.1.4.3. Budget récapitulatif.....	107
4.2. Financement additionnel.....	109
4.2.3.1. ESPACE DE CONSERVATION N°1 : BOIS SACRE DAWAKASSO DE NABON	109
4.2.3.2. ESPACE DE CONSERVATION 2 : FORÊT VILLAGEOISE KOUNDOUA	119
4.2.4. Budget des activités retenues par espace de conservation.....	132
4.1.4.1.Espace de conservation 1	133
4.1.4.2. Espace de conservation 2	139
4.1.4.3. Budget récapitulatif.....	146
5. RESULTATS ATTENDUS	147
5.1. Financement initial.....	147
5.1.1 Résultats attendus en termes de bénéficiaires directs du PDIC REDD+	147
5.1.2. Résultats attendus en termes de séquestration de carbone et/ou de réduction des émissions suite à la mise en œuvre des activités du PDIC/REDD+	152
5.1.3. Résultats attendus en termes de Co-Bénéfices	155
5.2. Financement additionnel.....	156
5.2.1 Résultats attendus en termes de bénéficiaires directs du PDIC REDD+	156
5.2.2. Résultats attendus en termes de séquestration de carbone et/ou de réduction des émissions suite à la mise en œuvre des activités du PDIC/REDD+	159
5.1.3. Résultats attendus en termes de Co-Bénéfices	159
6. PRINCIPAUX RISQUES GLOBAUX ET MESURES D'ATTENUATIONDANS LA MISE EN ŒUVRE DU PDIC/REDD+	162
6.1. Financement initial.....	162
6.2. Financement additionnel.....	164
Annexe 1 : Chronogramme indicatif détaillé et coût de mise en œuvre des activités	
169	
1.1. Financement initial.....	169
1.2. Financement additionnel.....	186

Annexe 2 : Résultats issus de l'outil Ex Act.....	196
2.1. Financement initial.....	196
2.2. Financement additionnel.....	198
Annexe 3 :Coordonnées des investissements ponctuels	202
Annexe 4 : Coordonnées des centres des investissements polygonaux.....	203
Annexe 5 : Récapitulatif des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités du PDIC/REDD+ de la commune.....	204
5.1 : Financement initial	204
5.2 : Financement additionnel	216
Annexe 6 : Outils utilisés lors des investigations terrain (fiches de collecte de données, PV de consultation publique, etc.) y compris quelques photos des séances de consultation publique	219
Annexe 7 : Listes et contacts des personnes rencontrées.....	240

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	: Budget du site de conservation de Nabon Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités de l'EC1 : Bois sacré	53
Tableau 2	: Dawakasso de Nabon	63
Tableau 3	: Budget du site de conservation de la forêt villageoise de KOUNDOUA Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités de l'EC1 : Forêt villageoise	67
Tableau 4	: de Koundoua	71
Tableau 5	: Budget récapitulatif	72
Tableau 6	: Budget du site de conservation de Nabon Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités de l'EC 1 Bois sacré	84
Tableau 7	: Dawakasso de Nabon	88
Tableau 8	: Espace de conservation 2 de la forêt villageoise de Koundoua Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités de l'EC2 : Forêt villageoise	89
Tableau 9	: de Koundoua	92
Tableau 10	: Budget récapitulatif Résultats attendus en termes de bénéficiaires directs du <i>PDIC</i>	93
Tableau 11	: <i>REDD+</i> Résultats détaillés du bilan carbone de la commune de Tô en	94
Tableau 12	: septembre 2022 Résultats attendus en termes de bénéficiaires directs du PDIC/REDD+	100
Tableau 13	: de la Commune de To en septembre 2022 Principaux risques du PDIC/REDD+ de la Commune de To en	104
Tableau 14	: septembre 2022 Principaux risques du financement additionnel du PDIC/REDD+ de la	109
Tableau 15	: Commune de To en septembre 2022 Chronogramme indicatif détaillé et coût de mise en œuvre des	111
Tableau 16	: activités de la Commune de To en septembre 2022 Chronogramme indicatif détaillé et coût additionnel de mise en	118
Tableau 1	: œuvre des activités de la Commune de To Evolutions par mode d'usage/catégorie (hectare) de la Commune de	136
Tableau 18	: To en septembre 2022 Matrice des évolutions sans le projet de la Commune de To en	142
Tableau 19	: septembre 2022 Matrice des évolutions avec le projet de la Commune de To en	142
Tableau 20	: septembre 2022 Evolutions par mode d'usage/catégorie (hectare) additionnelle de la	143
Tableau 2	: Commune de To en septembre 2022	144
Tableau 223	: Matrice des évolutions additionnelles sans le projet de la Commune de To en septembre 2022	144
Tableau 4	: Matrice des évolutions additionnelles avec le projet de la Commune de To en septembre 2022	145
Tableau 24	: Coordonnées des investissements ponctuels de la Commune de To en septembre 2022	146

Tableau 25	Coordonnées des centres des investissements polygonaux de la Commune de To en septembre 2022	147
Tableau 26	Récapitulatifs des mesures d'atténuation des risques et impact environnementaux et sociaux de la Commune de To en septembre 2022	148
Tableau 27	Récapitulatifs des mesures d'atténuation des risques et impact environnementaux et sociaux de la Commune de To en septembre 2022 du financement additionnel	153
Tableau 28	Liste et contacts des personnes rencontrées dans la Commune de To en septembre 2022	164

LISTE DES FIGURES

CARTE1: LOCALISATION DE LA COMMUNE DE TO	11
CARTE2: PRESENTATION DU BOIS SACRE DAWAKASSO DE NABON.....	16
CARTE 3: PRESENTATION DE LA FORET VILLAGEOISE DE KOUNDOUA.....	19
CARTE 4: LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU BOIS SACRE DE DAWAKASSODE NABON ET DE LA FORET VILLAGEOISE KOUNDOUA	20
FIGURE 8: BILAN CARBONE GLOBAL DU PDIC/REDD+ DE LA COMMUNE DE TO, SEPTEMBRE 2022	152
FIGURE 9: TOTAL ADDITIONNEL SANS ET AVEC PROJET ET BILAN DE LA SEQUESTRATION DE CARBONE A To (NABON ET KOUNDOUA) EN 2022	159
FIGURE 10: BILAN DE LA SEQUESTRATION DE CARBONE A To (NABON ET KOUNDOUA) EN 2022	200
FIGURE 11: REPARTITION DU BILAN CARBONE GLOBAL ADDITIONNEL DU PDIC/REDD+ DE LA COMMUNE DE TO SEPTEMBRE 2022 PAR TYPE DE GES (ET AVEC L'ORIGINE POUR LE CO2)	201

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGR	: Activité génératrice de revenu
AN	: Assemblée nationale
APFR	: Attestation de possession foncière rurale
CAF	: Chantier d'aménagement forestier
CGCT	: Code général des collectivités territoriales
COGES	: Comité de gestion
CVD	: Conseil villageois de développement
DPP	: Diagnostic socio-foncier et planification participative
DR	: Direction régionale
EC	: Espace de conservation
EPI	: Équipement de protection individuelle
FCFA	: Franc de la communauté financière africaine
FDS	: Force de défense et de sécurité
GGF	: Groupements de gestion forestière
H/J	: Homme jour
Ha	: Hectare
Km	: Kilomètre
MI	: Mètre linéaire
Nbre	: Nombre
PCD	: Plan communal de développement
PDI	: Personne déplacée interne
PDIC/REDD+	: Projet de développement intégré communal pour la REDD+
PFNL	: Produit forestier non ligneux
PIF	: Programme d'investissement forestier
REDD+	: Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et augmentation des stocks de carbone forestier
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RN	Route nationale
SFR	: Service foncier rural
STD	: Service technique déconcentré

1. INFORMATIONS GENERALES

Maîtrise d'ouvrage DELEGATION SPECIALE...Mairie de la Commune de To

Représentée par le :...DEMBEGA Salam, Président de la Délégation Spéciale

Contact(s) téléphonique(s):71 29 62 27

WhatsApp:71 29 62 27.....

E-Mail :dembegasalam@yahoo.com

Montant du PDIC/REDD+ de la commune (Financement initial) : Deux-cent millions (200 000 000) Francs CFA

2. BREVE PRESENTATION DE LA COMMUNE

2.1. Localisation géographique

Située à 160 km de Ouagadougou et 45 km de Léo sur la RN13, la Commune rurale de To est de la province de la Sissili dans la région du Centre-Ouest. Elle est limitée au nord par la Commune de Gao, au sud par celles de Léo et Boura, à l'ouest par Niabouri, à l'est par Cassou et au nord-ouest par la Silly (Carte 1).

2.2. Milieu physique et humain

La Commune de To a un climat du type sud-soudanien caractérisé par une saison sèche de septembre à avril dominée par l'harmattan et une saison pluvieuse de mai à octobre dominée par la mousson. Le total pluviométrique dépasse rarement les 1000 mm d'eau par an. Son réseau hydrographique est caractérisé par des rivières à régime temporaires dont la Sissili. Les quantités d'eau tombées ne sont pas proportionnelles au nombre de jours (55) de pluie et traduisent l'irrégularité temporelle au cours de la même saison. Cette irrégularité influence négativement la production agro-sylvo-pastorale.

Le relief de Tô est constitué d'une vaste plaine couverte des sols du type hydro morphe. La végétation est dominée par une savane arborée et des forêts claires. La commune compte quelques forêts protégées qui reposent sur des sols en reconstitution. Une relique d'espèces forestières et les sites sacrés assez riches et représentatifs de la flore locale peuvent être repérés à certains endroits. Les espèces fruitières sont protégées dans les champs et les jachères. Les espaces de conservation occupent actuellement 30,05% de la superficie communale. Ils sont constitués de savane arbustive (93,63%) de savane arborée (2,24%) et de forêts galeries (4,14%). Le couvert végétal subit d'importantes pressions humaines. La faune y est riche et variée. La destruction de son habitat s'effectue au même rythme que celle du couvert végétal.

Les potentialités de la commune sont entre autres : (i) le relief peu accidenté et l'existence de nombreux bas-fonds propices à l'agriculture ; (ii) l'existence des espaces de conservations communales appelés forêts villageoises ou bois sacrés, protégés par les communautés et (iii) la production PFNL (les noix de karité, les graines de néré).

Par contre, il est constaté dans la commune, les contraintes et les menaces sur les forêts protégées. Ce sont : (1) la dépendance des communautés aux ressources naturelles qui constituent l'essentiel de leurs moyens d'existence, (2) l'accroissement de la population pendant que les moyens d'existence s'amenuisent, (3) l'occupation progressive et la conversion des bas-fonds en zone de production agricole (les champs), (4) les actions illicites sur la végétation (feux de brousse, émondage des arbres, etc.) ainsi que la dégradation des berges et les effets des changements climatiques (assèchement des sols et des plans d'eau, mortalité des espèces clefs, réduction des capacités de régénération des espèces), (5) les mauvaises répartitions spatiales et temporelles des pluies et (6) la récurrence des conflits entre éleveurs et agriculteurs sur les dégâts d'animaux. Les superficies forestières aménagées et les espaces de conservation sont menacés par les activités agricoles, la coupe de bois pour la vente et la carbonisation. La commune a perdu plus de la moitié de ses espaces de conservation entre 1992 et 2013. En 2013, 48,09% de la superficie forestière aménagée sont occupées par les exploitations agricoles. Les cultures annuelles

occupent plus de 54% du territoire alors que les terres forestières en occupent 42 % et 2 % seulement pour les prairies.

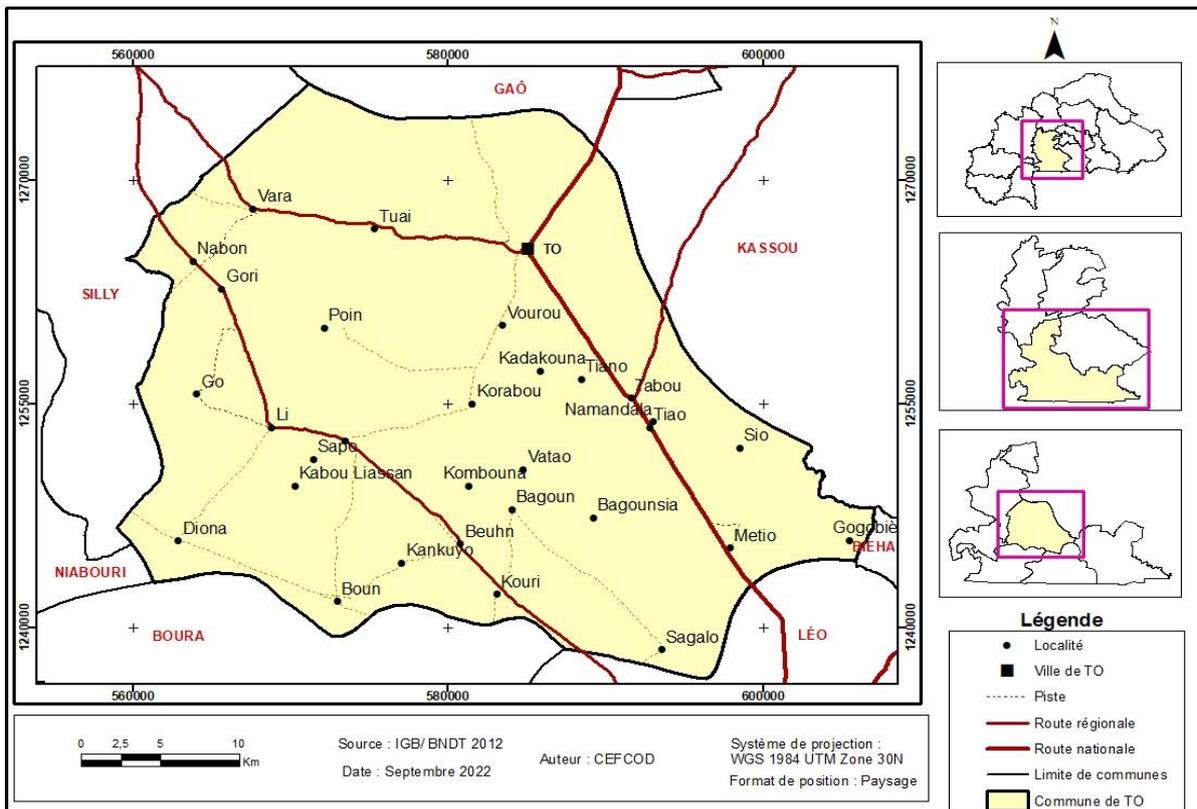
La Commune compte 64 020 habitants (48% des hommes contre 52% de femmes) avec un taux d'accroissement de 34,46% (RGPH, 2019). Les 30% de la population ont un âge compris entre 6 et 15 ans et indiquent une forte demande en éducation et en soins de santé. C'est une zone à forte migration des populations en provenance des régions du nord du pays.

2.3. Principales activités économiques

Les activités économiques sont principalement l'agriculture (dominée par les cultures du sorgho blanc, du sorgho rouge, du mil de maïs, du sésame, du riz, du coton, de l'arachide et du niébé), la production maraichère et l'élevage des ovins, caprins, bovins, porcins et la volaille. L'agropastoralisme est pratiqué par environ 95% de la population.

2.4. Problématiques foncières spécifiques à la commune

La Commune dispose de toutes les structures légalement assignées aux collectivités territoriales, notamment les instances locales de gestion foncière prévues par la loi 034 portant régime foncier rural. Elles ont été installées et formées avec l'appui du PNGT. Les domaines de l'Etat de la commune ne sont ni bornés, ni sécurisés par des documents juridiques. Le mode d'accès à ces domaines se fait par délibération du conseil municipal. La gestion du domaine de l'Etat est assurée par les services techniques et celle du domaine de la commune par le conseil municipal. Le domaine des particuliers est assuré par les particuliers. Les chefs de terre et ceux de village ont chacun un rôle particulier dans la gestion du domaine des particuliers. Dans les villages, le mode d'acquisition des terres se fait pour les autochtones par toutes les formes d'acquisition (héritage, achat, prêt, location). Cependant pour les migrants, l'acquisition des terres se fait par achat (5%), prêt (16%), don (71%) et location (8%).



Carte1: localisation de la commune de Tô

3. BREVE DESCRIPTION DES ESPACES DE CONSERVATION RETENUS POUR LE PDIC/REDD+

Les espaces de conservation consensuellement retenus suite à la mission de terrain pour le Diagnostic socio-foncier et de Planification Participatif (DPP) et maintenus à la suite de la mission d'investigations sont au nombre de deux. Ce sont le bois sacré Dawakassode Nabon et la forêt villageoise Koundoua.

3.1. Espace de conservation 1 : bois sacré Dawakasso de Nabon

3.1.1. Présentation de l'espace de conservation 1 : bois sacré Dawakasso de Nabon

3.1.1.1. Description générale de l'espace de conservation

Le bois sacré Dawakasso qui s'étend sur une superficie de 150 ha se situe au nord-ouest de la Commune de Tô. Il abrite plusieurs ressources naturelles telles que du pâturage, des plantes médicinales, des animaux sauvages et du bois pour l'énergie. Cependant, l'ensemble de ces ressources est dans un état de dégradation.

Les villages usagers du bois sacré sont au nombre de quatre. Parmi ceux-ci, le village de Nabon détient la maîtrise foncière sur la forêt qui abrite le bois sacré. Par ailleurs, cet espace de conservation est également exploité par les villages de Gori, Go et Vara. Les villages de Gori et Go détiennent chacun leur propre maîtrise foncière, tandis que le village de Vara dépend du village de Nabon sur le plan du foncier.

Enfin, le site est également exploité par d'autres villages de la commune de Silly.

Les responsables de l'espace de conservation sont : les chefs coutumiers (une partie de la forêt sacrée est réservée aux sacrifices et rituels traditionnels) et les agents des services techniques de l'environnement.

En termes d'aménagement, le projet d'aménagement des bas-fonds dans le Sud-Ouest (PABSO) a aménagé quelques bas-fonds rizicoles à Nabon. De plus, le village de Gori possède un parc à vaccination et une piste à bétail. En outre, Go abrite deux pistes à bétail. Tous les villages possèdent des puits à grand diamètre qui tarissent en mars.

3.1.1.2. Population et activités sur le site

- La population du site dans la Commune de To est estimée à 7 209 habitants dont 2 206 à Nabon, 1 776 à Vara, 1 448 à Gori et 1 779 à Go. Parmi cette dernière, plusieurs catégories d'acteurs exercent des pressions sur les ressources naturelles du site. Il s'agit :

- des femmes qui exploitent de manière commerciale des produits forestiers non ligneux (PFNL) ;
- des coupeuses et coupeurs de bois pour la carbonisation ou bois de chauffe ;
- des tradipraticiens qui prélèvent des écorces, des racines et des feuilles d'arbres ;
- des chasseurs qui font du braconnage ;
- des agriculteurs qui empiètent sur l'espace de conservation et ;
- des éleveurs qui exercent des pressions sur le pâturage et par l'émondage des arbres.

- En termes d'activités économiques pratiquées sur le territoire autour de la forêt, on recense : l'agriculture, l'élevage, la pêche, le maraîchage de contre-saison, la production de banane, la sculpture, le commerce de céréales et de PFNL, la médecine traditionnelle, l'apiculture et la coupe de bois.

Les échanges commerciaux ont lieu entre Nabon et tous les autres villages environnants : Go, Gori, Vara, Tô et Ouagadougou.

Par rapport à la présence de groupes d'acteurs vulnérables, on recense les jeunes, les migrants et les transhumants. Les jeunes de Nabon pratiquent l'agriculture pendant la saison des pluies et pendant la saison sèche. La majorité des jeunes pratiquent le maraîchage (oignon, tomate). Le village est entouré par des bas-fonds non aménagés. Chaque jeune aménage en fonction de ses moyens pour sa production. Grâce à des cotisations, les jeunes de Nabon ont pu réaliser un Bouli en mai 2022 pour améliorer la production de contre-saison. D'autres personnes s'adonnent à la carbonisation quand l'eau ne suffit pas pour la culture de contre-saison. Vara est une zone dégradée surtout dans sa partie centre, sud-est et sud-nord où le manque d'eau est critique.

Par ailleurs, les villages de Nabon et Vara comptent beaucoup de migrants moose qui pratiquent l'agriculture. Ces derniers sont plus nombreux que les autochtones. On rencontre également des transhumants de passage qui séjournent temporairement dans le village avant de se rendre à Fara ou à Niabouri. Enfin, les villages en interaction avec l'espace de conservation ne comptent pas de déplacés internes.

3.1.2. Structuration foncière de l'espace de conservation 1 : bois sacré Dawakasso de Nabon

3.1.2.1. Historique de peuplement

Nabon a été fondée par l'ancêtre Biyen. Il serait venu de Tansian (commune de Bieha) au moment de l'esclavage et aurait fondé quatre quartiers notamment Kabaleissan (famille Biyan), Bavourleissan, Karayaa et Fitiéré. Aujourd'hui, d'autres populations se sont installées auprès de ces autochtones comme les Moose, les Peul, les Lyela et les Dagara.

L'historique du peuplement de Gori et de Vara remonte à la période précoloniale. Le village Vara a été fondé par un vieux chasseur du nom de Ziba Badaguan, beau-frère des Benao (Mambi et Mano) avec Mambi qui s'installe à Gori après leur arrivée de Golouau Ghana.

Au cours des années d'indépendance, on observe une vague de peuplement à Gori. Des Moose venus de Kaya (famille Kindo) installés dans le quartier Sanmatenga pratiquent l'agriculture. Au même moment, la famille Sampébo a été installée au quartier Bénégo. Par ailleurs, la famille Zallé venue de Ouahigouya a été installée au quartier Yadsin et la famille Ouédraogo au quartier Quadintenga.

Ensuite, une autre vague de migrants s'est installée vers le village de Gori dans les années 2000. La famille Bandé s'y installe essentiellement pour l'élevage. Le village de Gori n'a jamais accueilli de personnes déplacées internes (PDI) depuis le début des violences au Burkina Faso.

L'historique du peuplement de Go remonte à la période de l'esclavage. Deux frères nuni venus de Niessan (vers Sapouy) se sont installés sur le territoire qui est devenu aujourd'hui le village.

Les premiers migrants agricoles moose ont été installés après l'indépendance dans des quartiers qui leur étaient dédiés. Les Peulhs sont ensuite venus pour le pâturage et ont sollicité la chefferie pour bénéficier des immenses ressources forestières pour leurs activités pastorales. Le village n'a pas reçu de PDI depuis le début des violences au Burkina Faso. Les terres sont gérées par la famille Nignan.

3.1.2.2. Mode de gestion actuel des ressources naturelles du site

Les Nuni sont les propriétaires terriens. Le chef de village, en accord avec les chefs de famille, définit les règles d'accès à la terre et aux PFNL.

La vente des ressources notamment la terre est proscrite ainsi que la coupe de certaines espèces comme le Karité et le Néré. Les PFNL sont en accès libre ou sur demande des propriétaires des champs concernés. Il y a de plus en plus une tolérance à ce que les migrants locataires puissent collecter les PFNL dans les champs qu'ils exploitent.

Les femmes ne sont pas propriétaires mais elles ont accès à la terre par le biais de leur mari ou père. Le droit de propriété sur le foncier est interdit aux femmes mais chaque femme a un lopin de terre pour sa production personnelle pendant la saison pluvieuse. Elles peuvent aussi emprunter la terre chez un membre du village avec l'autorisation de leur mari.

Les jeunes sont dépendants de leur père jusqu'à ce qu'ils se marient et puissent disposer de leurs propres terres. Mais, ils peuvent avoir une petite portion pour produire et se faire un peu d'argent.

Les migrants reçoivent des terres en prêt ou en don qu'ils peuvent récolter et cultiver. Avec l'actuel chef de Tô, les règles d'accès aux ressources naturelles ont favorablement évolué au profit des migrants. Il n'y a pas de PDI sur le territoire. Les éleveurs transhumants autochtones ont les mêmes droits sur les ressources que les éleveurs non transhumants du village. A Vara, le chef a fait délimiter une aire de pâture traditionnelle d'environ 10 ha. Tout le monde peut y amener des animaux pour les paître. Il n'y a pas d'empiètement sur l'aire de pâture.

L'accès à la forêt de Dawakasso pour l'exploitation des ressources naturelles est libre à tous sans discrimination.

Les mesures de sécurisation sont basées généralement sur des accords verbaux et des règles coutumières essentiellement basées sur des sacrifices de poulets et de chèvres.

3.1.2.3. Conflits liés aux ressources naturelles

Les conflits sur le territoire concernent :

- les agriculteurs et éleveurs dus à la divagation des animaux qui détruisent les productions agricoles ;
- le ramassage des noix de karité ou des graines de néré par des femmes dans des champs d'autrui. C'est un conflit récurrent sans solution car c'est difficile de mettre la main sur les coupables ;
- les limites de champs ;

Le non-respect des coutumes entre autochtones et migrants (coupe de bois sur les parcelles plantation d'arbres, extension des champs sans autorisation) ;

- la coupe de bois par les carbonisateurs.

En cas de conflits, la première option est la résolution à l'amiable. Un conflit entre membres de même famille, est géré par les sages de ces familles. Pour des conflits entre membres de familles différentes, le chef de terre est sollicité. Il convoque une rencontre chez le chef de village où sont conviés le chef du village, le Conseil Villageois de Développement(CVD), les conseillers, les sages du village et les parties prenantes. Généralement à ce niveau, le conflit se règle, le cas échéant, il peut être porté devant le préfet et le tribunal départemental.

3.1.3. Enjeux et orientations pour une gestion durable

3.1.3.1. Enjeux et présentation des parties prenantes

Les grands enjeux de conservation du site du bois sacré Dawakasso de Nabon sont :

- la forte pression sur les ressources naturelles

Une bonne partie des terres autour de l'espace de conservation sont dégradées, en particulier entre Vara et Nabon, rendant ainsi les productions agricoles et pastorales vulnérables aux poches de sécheresse. Les populations se concentrent autour des terres fertiles, aux abords et à l'intérieur de la forêt.

De plus, en saison sèche, la coupe de bois et la carbonisation sont pratiquées pour pallier le manque d'activités de contre-saison alternative par manque d'eau. .

- la sécurisation des populations vulnérables

Il n'existe pas de documents officiels pour sécuriser une propriété sur le territoire pour ce qui est des portions de terre qu'on octroie aux femmes qui peuvent être à tout moment retirées par le donateur et pour le reste, ce sont des accords verbaux.

Dans le cadre du Programme d'Investissement Forestier (PIF), les quatre villages concernés sont disposés à faire des Attestations de Possession Foncière Rurale (APFR)

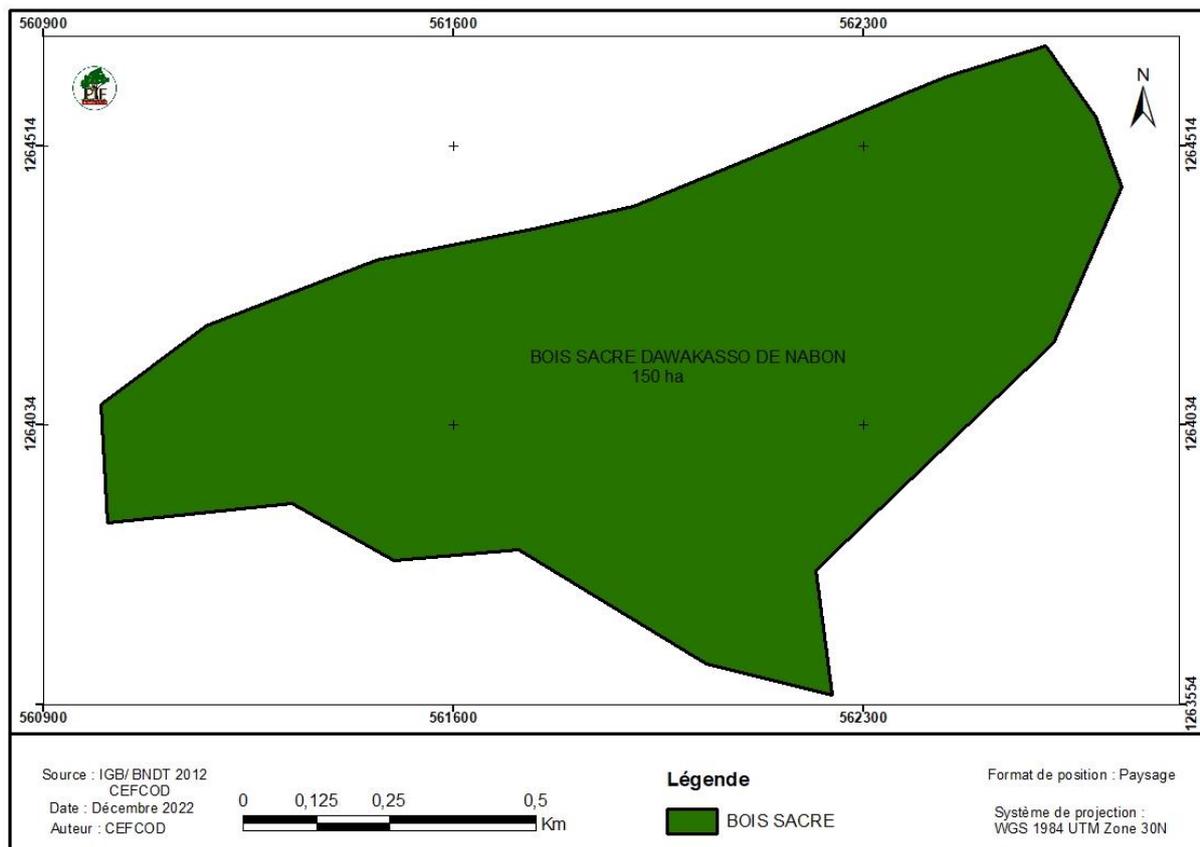
pour sécuriser les investissements et les terres qui les soutiennent. Ces quatre villages ont décidé de créer des comités de gestion (COGES), d'écrire et d'adopter des règles de gestion et de fonctionnement (chartes).

Les parties prenantes du site de Nabon sont :

- les chefs de terre ;
- les chefs de village ;
- les tradipraticiens ;
- les services techniques déconcentrés (STD) ;
- les CVD ;
- les agriculteurs (incluant les migrants agricoles) ;
- les éleveurs (incluant les transhumants) ;
- les cueilleuses de PFNL ;
- les coupeurs de bois ;
- les carbonisateurs ;
- les apiculteurs et ;
- les chasseurs.

3.1.3.2. Orientations pour une gestion durable

Suite au diagnostic et à l'analyse Forces Faiblesses Opportunités et Menaces (FFOM), des activités ont été initiées pour l'amélioration de la gestion des ressources naturelles pour un développement durable. Il s'agit notamment de reboisement, de déploiement des moyens de protection et de sécurisation de l'espace de conservation (délimitation des EC, mise en place de structures de gestion : COGES et de réglementations en matière de RN, renforcement de capacités des acteurs), de réalisation d'infrastructures de production et de soutien à la production, de développement d'outils/instruments de valorisation des ressources naturelles.



Carte2: Présentation du bois sacré Dawakasso de Nabon

3.2. Espace de conservation 2 : forêt villageoise Koundoua

3.2.1. Présentation de l'espace de conservation 2 : la forêt villageoise Koundoua

3.2.1.1. Description générale de l'espace de conservation

La forêt villageoise de Koundoua s'étend sur une superficie de 20 ha et se situe au nord de la Commune de To. Elle abrite plusieurs ressources naturelles : des arbres fruitiers, du pâturage, des animaux sauvages, des plantes médicinales, du bois pour l'énergie et pour la construction. Cependant, l'ensemble de ces ressources est dans un état de dégradation.

Le village Tô dispose d'une maîtrise foncière totale sur l'espace de conservation qui est exercé via un chef de village et un chef de terre. De plus, c'est le seul village usager de l'espace de conservation.

Des aménagements en place on a : deux retenues d'eau (Nayinnin et Ouala), un marché à bétail, un parc de vaccination (Babou Zan Diga), une UAF et une piste de transhumance.

3.2.1.2. Population et usagers du site

La population du site est estimée à 16 026 habitants localisés à Tô. Parmi cette dernière, plusieurs catégories d'acteurs exercent des pressions sur les ressources naturelles du site. Il s'agit :

- des agriculteurs qui empiètent sur l'espace de conservation ;
- des éleveurs qui exercent des pressions sur le pâturage et par l'émondage des arbres ;

- des tradipraticiens qui prélèvent des écorces, des racines et des feuilles d'arbres ;
- des femmes qui coupent du bois et font la cueillette des PFNL ;
- des coupeuses et coupeurs de bois pour la carbonisation ou bois de chauffe
- des chasseurs qui font du braconnage.

Des activités économiques pratiquées à Tô, l'agriculture occupe la première place. Elle s'étend sur les terres fertiles et aux alentours des habitations. L'élevage est la deuxième activité des populations. Il est pratiqué par les agriculteurs et les pasteurs peuls. En outre, l'apiculture est installée de façon traditionnelle dans la forêt.

En saison sèche, la population se tourne vers la carbonisation et la coupe de bois en raison du manque d'eau pour pratiquer les cultures de contre-saison. Les jeunes se déplacent vers d'autres communes du Burkina Faso et même hors du pays pour s'adonner à l'orpaillage.

En termes d'échanges commerciaux, les produits sont vendus sur le marché de Fara et dans les autres villages environnants. Des groupes d'acteurs vulnérables, on recense les femmes, les transhumants et les migrants. Les femmes exploitent les PFNL, en particulier le néré et le karité, mais s'adonnent également à l'élevage de petits ruminants et de volailles. Les migrants sont: les Peul et les Moose. Par contre, les Ouala bien qu'originaires du Ghana se considèrent comme des autochtones de par leur histoire qui les lie aux Gurunsi. Enfin, des transhumants peul traversent le territoire de la commune.

3.2.2. Structuration foncière de *l'espace de conservation 2* : forêt villageoise Koundoua

3.2.2.1. Historique de peuplement

Le village de Tô aurait été créé par un Gurunsi (Nuni) du nom de Biya Bagayouri et sa femme Kadaro venue de la Sissili. Aujourd'hui, le village est dirigé par leurs descendants : la famille Biyen, originaire de Tuyé vers la commune de Fara.

Le peuplement s'est fait par vagues successives de plusieurs communautés : des Dafing, des Dagara (les Oualas originaires du Ghana), des Peul (venus de Dori, Kalsaka), des Bobo (Yésé) et des Moose venus de Yako, Zorgho et Ouahigouya. Le mariage est autorisé entre les familles des différentes communautés. Seuls les Peul ne se marient pas aux Gurunsi et aux Bobo.

Le quartier Diyu est le site de la fondation du village. Les Gurunsi constituent l'ethnie autochtone mais les Ouala ont également une certaine liberté dans l'accès au foncier et aux ressources naturelles.

3.2.2.2. Mode de gestion actuel des ressources naturelles du site

Le village de Tô dispose de la maîtrise foncière du site. Chaque chef de lignage gère les terres qui lui appartiennent en collaboration avec le chef de village et le chef de terre. Les femmes et les jeunes ont accès aux ressources pour des petites surfaces via leur conjoint ou leur famille. Les migrants agricoles ont accès aux ressources sous forme de prêts, d'achat et de location. Ces formes de cession et de droit d'usage se contractent sans document de sécurisation, mais sont régies par les lois coutumières.

Le site est la propriété du village. L'accès aux ressources se fait à travers le sacrifice d'un coq qu'offre le demandeur au propriétaire terrien. Il est interdit de planter des arbres

dans le champ qui fait l'objet d'une cession ou d'un prêt. Il est également interdit d'y collecter les graines de néré.

La commune a commencé à mettre en place les commissions villageoises (dans 20 villages d'abord) dans le cadre de l'application de la loi 034-2009 portant régime foncier rural au Burkina Faso. Ces commissions ne sont pas encore fonctionnelles.

On note une absence de document de sécurisation foncière. Il existe juste un procès-verbal de négociation de cession de terre.

3.2.2.3. Conflits liés aux ressources naturelles

Les populations sont confrontées à plusieurs types de conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles. Ce sont les conflits :

- agriculteurs-éleveurs : ils sont les plus récurrents et sont liés aux dégâts des champs, à l'obstruction des pistes à bétail et des couloirs d'accès aux points d'eau et de pâturage ;
- en lien avec les limites des champs ;
- entre autochtones et migrants autour du respect des règles coutumières et de la sécurisation des champs prêtés ou retrait de terres.

En cas de conflit, le premier niveau de règlement est l'amiable. En cas de désaccord le conflit est porté devant le chef de terre et de chef du village, du sage du quartier et de la préfecture. Presque tous les conflits sont réglés au niveau du village.

3.2.3. Enjeux et orientations pour une gestion durable

3.2.3.1. Enjeux et présentation des parties prenantes

Les enjeux de conservation du site de la forêt villageoise Koundoua sont :

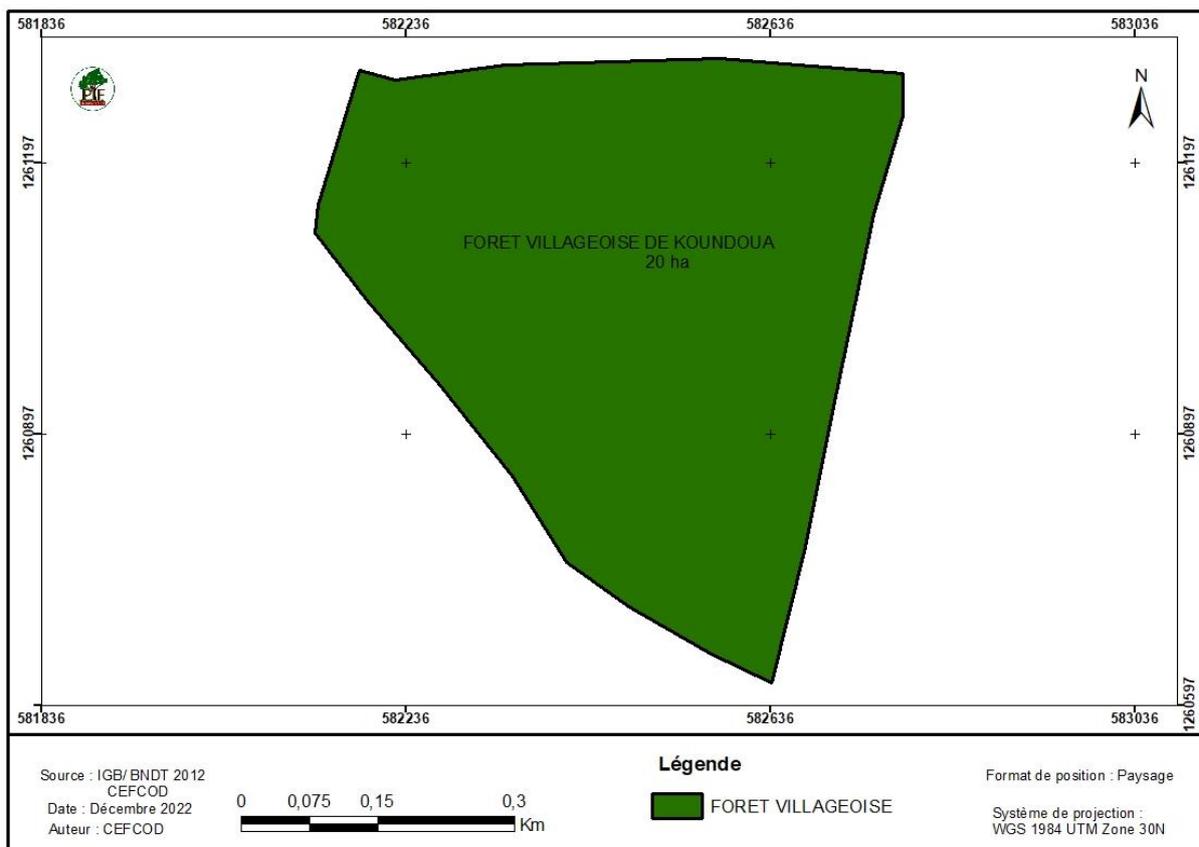
- la réglementation de la coupe du bois pour la vente, la cuisine, la carbonisation ;
- la création d'activités de contre-saison ;
- le reboisement du site ;
- la limitation des feux de brousse ;
- le défrichage ;
- le surpâturage.

Les parties prenantes de la forêt villageoise Koundoua sont :

- les chefs de terre ;
- les chefs de village ;
- les tradipraticiens ;
- les STD ;
- les CVD ;
- les agriculteurs (incluant les migrants agricoles) ;
- les éleveurs (incluant les transhumants) ;
- les cueilleuses de PFNL ;
- les coupeurs de bois ;
- les carbonisateurs ;
- les apiculteurs ;
- les chasseurs.

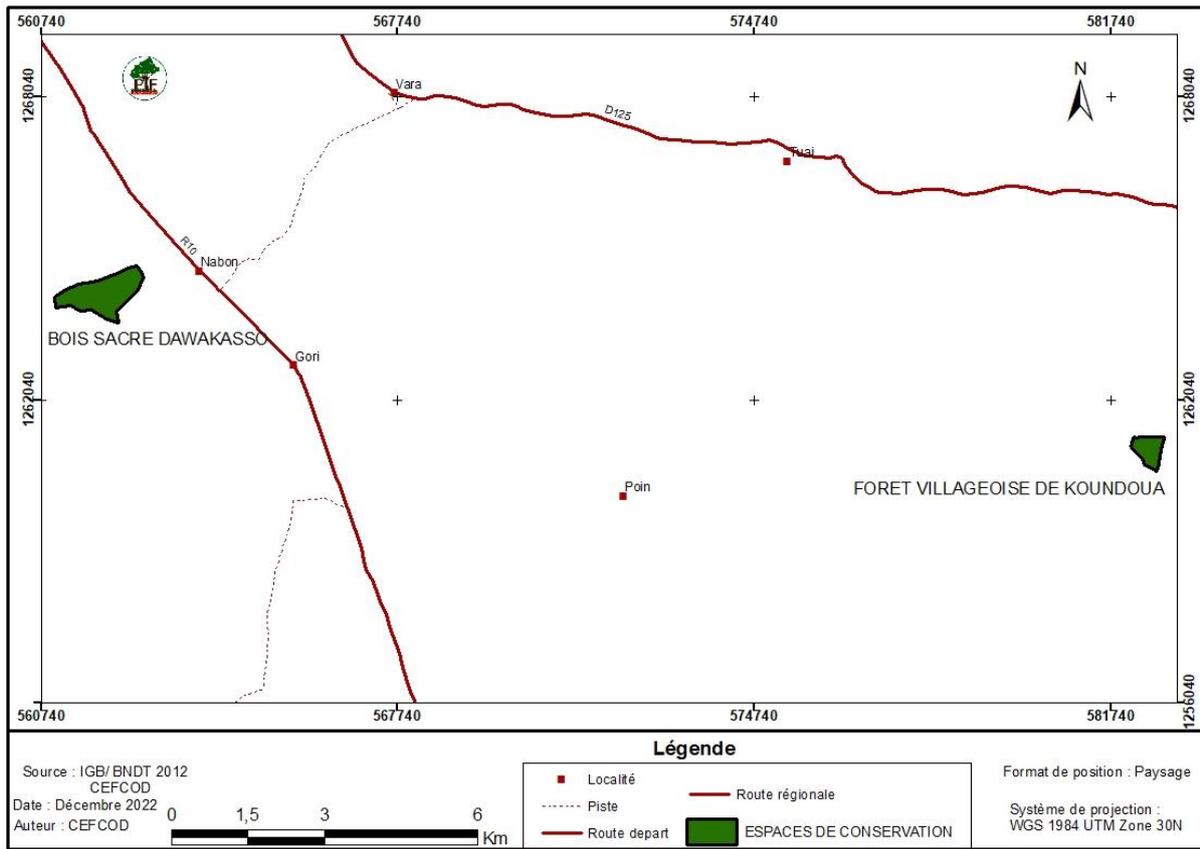
3.2.3.2. Orientations pour une gestion durable

A l'image du bois sacré de Dawakasso à Nabon, suite au diagnostic et à l'analyse FFOM, des orientations se dégagent pour l'amélioration de la gestion des ressources naturelles pour un développement durable de la forêt villageoise de Koundoua peuvent être déclinées. C'est notamment le reboisement, le déploiement des moyens de protection et de sécurisation de l'espace de conservation (délimitation des EC, mise en place de structures de gestion : COGES et de règlementations en matière de RN, renforcement de capacités des acteurs), la réalisation d'infrastructures de production et de soutien à la production, le développement d'outils/instruments de valorisation des ressources naturelles.



Carte 3: Présentation de la forêt villageoise de Koundoua

Les deux espaces de conservation décrits ci-dessus sont présentés sur la carte 4.



Carte 4: Localisation géographique du bois sacré de Dawakassode Nabon et de la forêt villageoise Koundoua

4. DESCRIPTION DU PDIC/REDD+

Afin de mettre en place des investissements utiles, durables et contribuant à lutter efficacement contre la déforestation, la dégradation des forêts et des espaces boisés et à lutter contre la pauvreté des populations, le PIF a opté dans chaque commune de sa zone d'intervention d'élaborer un Projet de Développement Intégré Communal pour la réduction des émissions dues à la déforestation et la réduction des émissions résultant de la dégradation des forêts (PDIC/REDD+).

Le PDIC/REDD+ est un ensemble cohérent d'activités diversifiées mais intégrées dont la mise en œuvre est censée contribuer à réduire les facteurs directs et indirects de la déforestation et de la dégradation des espaces de conservation tout en améliorant les conditions de vie en milieu rural.

Il est élaboré sur la base des propositions d'activités et d'aménagement issues d'un diagnostic socio-foncier et de planification participative. Il prend en compte le genre et les populations vulnérables, ce qui lui confère un caractère participatif et inclusif.

Bâti autour d'un ou de plusieurs espaces de conservation dans le territoire communal il concourt au renforcement des capacités des populations, à l'adaptation et l'atténuation des effets des changements climatiques, à l'amélioration du niveau de revenus des populations, à la restauration de l'état des habitats dégradés et de la biodiversité.

Il constitue un outil d'appui à la décentralisation tout en s'inscrivant dans le cadre législatif et réglementaire. Sa mise en œuvre s'entend produire un faible ou aucun impact environnemental et social négatif. Si les investissements sont réalisés sur des sites sécurisés ou avec un début (en voie) de sécurisation, les bénéficiaires sont rassurés de disposer d'investissements durables.

L'objectif général du PDIC est de contribuer à la séquestration du carbone et à la réduction de la pauvreté dans la commune.

Les bénéfices attendus du PDIC/REDD+ sont évalués en termes d'impact sur le climat, en termes de biodiversité et en termes de lutte contre la pauvreté (amélioration du bien-être des communautés).

4.1. Financement initial

4.1.1 « Contraintes » auxquelles le PDIC REDD + répond :

La Commune de Tô subit une forte pression anthropique sur ses ressources naturelles, elle souffre des effets des changements climatiques, manque d'un système de gestion efficace de ses ressources naturelles et d'infrastructures de production et/ou d'appui à la production.

Le PDIC/REDD+ de la Commune de Tô vise à réduire les contraintes et menaces qui pèsent sur les espaces de conservation retenus après consultation des différents acteurs concernés.

Les principales contraintes et menaces auxquelles le PDIC/REDD+ doit répondre sont ainsi résumées :

Au niveau de la séquestration du carbone par les formations végétales

Les contraintes à ce niveau sont :

- l'occupation progressive et la conversion des berges en zone de production agricole (les champs) ;
- les pratiques illicites et illégales comme la coupe abusive du bois, les feux de brousse, l'émondage des branches de certaines espèces pour l'alimentation du bétail ;
- le changement climatique et ses conséquences négatives sur les ressources naturelles (forestières : réduction des capacités de régénération et/ou destruction des écosystèmes ; hydriques : non renouvellement des nappes phréatiques et diminution des ressources en eau ; édaphiques : assèchement des étendues de marécages, ravins le long des rivières).

Au niveau de la valorisation des ressources naturelles,

Les contraintes sont :

- les terres se dégradent sous le poids de la production et des changements climatiques (l'érosion hydrique, l'absence d'amendement des sols, la baisse de la fertilité...) ;
- la dégradation des terres, couplée avec l'absence de stratégie de valorisation, conduit les populations rurales à une exploitation non rationnelle des ressources naturelles ;
- la pratique de l'agriculture dite « moderne » implique l'acquisition de grandes superficies, suivie de défrichements sans forcément mettre en valeur.
- l'invasion des espaces de conservation par les animaux des éleveurs surtout en saison sèche provoquant un surpâturage ;
- le défrichement des forêts et espaces boisés pour la pratique de l'agriculture, notamment les cultures maraîchères en saison sèche.

Au niveau des contraintes économiques et sociales, on note :

- la baisse de la fertilité des sols ;
- l'insécurité alimentaire liée surtout aux aléas climatiques ;
- les faibles niveaux de transformation des produits agricoles et pastoraux
- les difficultés de commercialisation des produits ;
- les problèmes d'accès à l'eau en saison sèche dans les villages pour la production maraîchère et des plants.
- la pression démographique entraînant des besoins croissants en produits forestiers (l'exploitation des PFNL, l'utilisation des écorces, racines, feuilles dans la pharmacopée traditionnelle, le braconnage, l'apiculture traditionnelle avec ses risques de feux de brousse) ;
- la coupe de bois vert dans les forêts et espaces boisés par les populations pour les besoins domestiques ;
- les feux de brousse ;
- la paupérisation de la population rurale dépendant de plus en plus des ressources naturelles pour sa survie.

Au niveau des obstacles majeurs à la gestion des écosystèmes on note la nécessité de:

- une harmonisation des visions sur la gestion durable qui permettra de sécuriser les entités retenues, de fournir des arrêtés de classement au profit des collectivités et des acteurs privés. Cela passe d'abord par des sensibilisations au niveau des villages avant la mise en œuvre d'actions ;
- la mise en place de structures crédibles, fonctionnelles pour la gestion des actions REDD+ ;
- la capitalisation de bonnes pratiques de gestion des forêts protégées et des espaces de production à travers la revue des pratiques locales et l'élaboration de documents didactiques ;
- la formation des acteurs sur la gestion des actions et la mise en œuvre de bonnes pratiques ;
- l'appui aux collectivités territoriales et aux agents de l'Etat afin qu'ils jouent leur rôle de conseil, de coordination et de suivi-évaluation des actions ;
- la mise en place de structures locales de gestion des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles afin d'endiguer les velléités de récupération des actions et/ou des sites à la fin du projet ;
- des formations sur la gestion concertée des conflits et particulièrement entre les différents acteurs (les forestiers, les agriculteurs, les éleveurs, les gestionnaires des points d'eau...).

Au niveau institutionnel et organisationnel

Les forêts protégées bénéficient de protection de la part des communautés riveraines à travers des conventions locales non écrites sur les procédures et les types de produits à exploiter. Dans la Commune de To, la gestion des forêts protégées connaît une forte implication des collectivités locales et de l'administration forestière. Cependant, les forêts souffrent d'une absence de documents légaux de reconnaissance et de comités de gestion fonctionnels.

4.1.2. Description globale du PDIC/REDD +

L'objectif global du PDIC/REDD+ de la Commune de To est de contribuer à la séquestration du carbone et à la réduction de la pauvreté dans ladite commune.

Le PDIC/REDD+ est un outil d'appui à la décentralisation dont la mise en œuvre va contribuer à :

- l'intégration des schémas de vocation des espaces dans les outils institutionnels de développement communal ;
- la sécurisation des droits d'usage dans et autour des forêts et des espaces boisés ;
- la réalisation d'investissements communaux originaux et durables ayant un impact positif sur le stockage de carbone et la biodiversité ;
- une meilleure adaptation des populations aux changements climatiques et à une atténuation de ses effets ;
- une amélioration du niveau de vie des populations ;
- une amélioration de l'état des habitats dégradés et de la biodiversité.

4.1.2.1 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du PDIC/REDD+ sont :

- renforcer le potentiel de séquestration du carbone du bois sacré Dawakasso de Nabon et de la forêt villageoise Koundoua;

- sécuriser les ressources forestières du bois sacré Dawakasso de Nabon et de la forêt villageoise Koundoua ;
- renforcer les initiatives d'amélioration des productivités et des revenus des populations de la Commune de To ;
- améliorer les conditions de vie des populations des villages riverains du bois sacré Dawakasso de Nabon et de la forêt villageoise Koundoua ;
- limiter les facteurs de déforestation et/ou de dégradation des ressources forestières du bois sacré Dawakasso de Nabon et de la forêt villageoise Koundoua ;
- assurer une gestion efficiente des ressources financières, une capitalisation et une large diffusion des résultats du PDIC de To.

4.1.2.2 Résultats attendus

Les résultats attendus du PDIC/REDD+ sont :

- la capacité de séquestration du carbone du bois sacré Dawakasso de Nabon et de la forêt villageoise Koundoua est renforcée ;
- les ressources forestières du bois sacré Dawakasso de Nabon et de la forêt villageoise Koundoua sont préservées et conservées;
- les populations de la commune mettent en œuvre des initiatives d'amélioration des productivités et des revenus dès 2023;
- les conditions de vie des populations des villages riverains du bois sacré Dawakasso de Nabon et de la forêt villageoise Koundoua sont améliorées ;
- les facteurs de déforestation et/ou de dégradation de ces espaces de conservation (bois sacré Dawakasso de Nabon et forêt villageoise Koundoua) sont limités ;
- les résultats et enseignements du projet sont capitalisés et largement diffusés pour compter de 2024

4.1.3. Description détaillée des activités du PDIC/REDD +

4.1.3.1. ESPACE DE CONSERVATION 1 : BOIS SACRE DAWAKASSO DE NABON

Activités de type 1- activités liées à la restauration/préservation des espaces de conservation et contribuant directement à la séquestration de carbone

Activité 1

Titre de l'activité :Reboiser une partie du site de conservation en néré et baobab

- Objectifs

Le bois sacré Dawakasso de Nabon, sous les pressions anthropiques, connaît un niveau de dégradation avancé. Aussi, l'objectif global visé par l'activité est de restaurer l'espace de conservation en vue de renforcer sa capacité de séquestration de carbone et de satisfaire les besoins de la communauté en PFNL par la plantation des espèces utiles : plants de néré (*Parkia biglobosa*) et de baobab (*Adansonia digitata*).

L'objectif spécifique est de couvrir 6ha avec 200 plants (nééré et baobab) qu'il convient d'entretenir et de préserver.

- *Résultats attendus.*

Les résultats attendus de cette activité sont :
200plants de nééré et de baobab sont mis en terre sur 6 ha ;
suivis et protégés.

- *Sous activités*

La réussite de la réalisation de l'activité passe par ;

- acquérir 150 plants de nééré et 50 plants de baobab ;
- effectuer le piquetage ;
- réaliser la trouaison et la mise en terre des plants ;
- confectionner et poser un panneau d'indication ;
- effectuer le suivi et la protection des plants.

- *Bénéficiaires*

Les bénéficiaires directs de l'activité sont les femmes de Nabon (834), Go (671), Gori (547) et Vara (672).

- *Moyens financiers. (Coût : 535 000 FCFA)*

La réalisation de l'activité va nécessiter des moyens financiers pour :
l'acquisition des 150 plants de nééré et 50 plants de baobab ;
le piquetage pour les 200 trous ;
la trouaison et la mise en terre des 200 plants ;
la confection et pose du panneau d'indication ;
le suivi, l'entretien et la protection des plants.

Les moyens à mobiliser sont estimés à cinq cent trente cinq milles (535 000F) CFA

- *Stratégie de mise en œuvre*

Le chef du service technique départemental de l'environnement assure le pilotage technique de la mise en œuvre de l'activité. Il effectue le piquetage. Les communautés locales (bénéficiaires) réalisent les trouaisons, l'entretien des plants reçus et la transplantation sous la supervision technique du service départemental de l'environnement de To. Le suivi et la protection des jeunes plants est de la responsabilité du service technique départemental de l'environnement en collaboration avec le CVD et le COGES.

L'organisation et la gestion de l'activité sont sous la responsabilité de la mairie qui assure le rôle de coordination en collaboration avec le service forestier et le CVD.

Activité 2

Titre de l'activité : Reboiser l'espace de conservation : bois sacré Dawakasso

- *Objectifs*

Le bois sacré Dawakasso de Nabon sous les pressions anthropiques connaît un niveau de dégradation avancé. Deux opérations de reboisements sont prévues : une en espèces

utilitaires (néré et baobab) sur 6 ha et le reste en toutes autres espèces pour permettre à la forêt de jouer pleinement son rôle, surtout celui primordial de séquestration du carbone. Aussi, l'objectif global visé par l'activité est de restaurer l'espace de conservation en vue de renforcer sa capacité de séquestration de carbone.

- *Résultats attendus.*

Les résultats attendus de cette activité sont :

- 2500 plants de *Acacia sénégale* et 1250 plants de *Prosopis africana* sont mis en terre pour l'enrichissement de la forêt ;
- le potentiel de séquestration de la forêt Dawakasso est renforcé.

- *Sous activités*

La réalisation du reboisement passe par :

- acquérir 2500 plants *Acacia sénégale* et 1250 plants de *Prosopis africana*;
- effectuer le piquetage pour 3750 trous;
- réaliser la trouaison et la mise en terre de 3750 plants ;
- effectuer le suivi et la protection des jeunes plants.

- *Bénéficiaires*

Les bénéficiaires directs de l'activité sont les populations autochtones et les « migrants agricoles » de Nabon (1 015 hommes et 1 191 femmes), de Vara (817 hommes et 960 femmes), de Gori (666 hommes et 780 femmes), de Go (818 hommes et 961 femmes).

- *Moyens financiers. (coût : 1 995 000 FCFA)*

La réalisation de l'activité va nécessiter des moyens financiers pour l'acquisition des plants ;

le piquetage ;

la trouaison et la mise en terre ;

le forfait de restauration de la population ;

le suivi, l'entretien et la protection des plants.

Il est prévu un million neuf cent quatre vingt quinze milles (1 995 000) FCFA pour l'activité.

- *Stratégie de mise en œuvre*

Le chef du service technique déconcentré de To effectue le piquetage. Les communautés locales (bénéficiaires) s'occupent de la trouaison, de l'entretien des plants reçus et de la transplantation sous la supervision technique du service départemental de l'environnement.. Le suivi et la protection des jeunes plants est de la responsabilité du service technique départemental de l'environnement en collaboration avec le CVD et le COGES.

L'organisation et la gestion de l'activité seront assurées par la commune.

Activités de type 2 = activités habilitantes visant le renforcement de la gouvernance des ressources naturelles de façon générale et du foncier en particulier.

Activité 1

- **Titre de l'activité : Elaborer la charte foncière locale de l'espace de conservation : Bois sacré Dawakasso de Nabon**

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif de l'élaboration de la charte foncière locale de l'EC Dawakasso de Nabon est de mettre à disposition un outil qui favorise la responsabilisation des populations dans la gestion des ressources naturelles de l'EC. De manière spécifique il s'agit :

- de sensibiliser les populations sur le niveau : de dégradation des ressources naturelles de l'EC,
- de déterminer de manière participative des règles particulières au niveau local relatives au respect des usages locaux positifs des ressources naturelles.

Les résultats attendus sont :

- une large diffusion de l'information a touché la majorité de la population à savoir les différents groupes sociaux;
- la population mesure l'importance de la dégradation des ressources naturelles ;
- la population a marqué une large adhésion à l'initiative de l'élaboration de la charte foncière locale;
- des règles de gestion collectives et durables des ressources naturelles sont déterminées de manière participative

- *Sous activités*

L'élaboration de la charte foncière locale suit un processus où il faut :

- organiser le recrutement d'un prestataire pour l'élaboration de la charte;
- organiser une large diffusion de l'information pour susciter la participation de la population ;
- rédiger le projet de charte foncière locale ;
- adopter le projet de charte foncière locale ;
- valider la charte foncière locale.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

La mise en application de la charte foncière locale contribue à une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles au bénéfice de tous les utilisateurs (7208) de l'EC.

- *Moyens financiers (coût : 5 000 000 FCFA).*

L'élaboration d'une charte foncière locale mobilise globalement la somme de cinq millions (5 000 000) FCFA pour couvrir les frais de sensibilisation, d'élaboration du projet de charte foncière locale, les séances d'adoption et de validation.

- *Stratégie de mise en œuvre*

Habituellement l'initiative d'élaboration vient soit du(des) village(s) ou de la commune. Dans le cas présent la commune prend l'initiative et s'associe les compétences d'un spécialiste à recruter selon les procédures en vigueur. Le prestataire recruté travaillera

sur instruction de la mairie conformément aux TdR et selon le canevas d'élaboration des chartes foncières locales.

Activité 2

- **Titre de l'activité : Mettre en place 05 COGES pour les investissements à réaliser dans le cadre de la réhabilitation de l'espace de conservation : Bois sacré Dawakasso de Nabon**

Les COGES à mettre en place sont :

- l'EC Bois sacré Dawakasso de Nabon ;
- le périmètre maraîcher de Boudaro à Karayaa ;
- le magasin de stockage d'oignon des femmes du périmètre de Boudaro à Karayaa ;
- l'unité de transformation de PFNL à Gori ;
- l'unité de transformation de PFNL à Kabaleissan ;

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif visé par la mise en place des COGES est de permettre aux bénéficiaires de contribuer significativement à une gestion saine de leur infrastructure, dans le respect des règles nationales en la matière. Les objectifs spécifiques sont :

- informer la population sur les missions du COGES ;
- donner la composition et le fonctionnement du COGES ;
- mettre en place les membres du bureau ;
- rappeler les différents organes du COGES ;
- définir les attributions et rôles des membres.

Les résultats attendus sont :

- la population est suffisamment imprégnée du rôle du COGES ;
- la communauté est informée de la composition du bureau et de ses attributions ;
- le bureau du COGES est mis en place
- les membres du COGES s'engagent à respecter le mode de fonctionnement du COGES et travailler à la satisfaction des bénéficiaires et de la communauté.

- *Sous activités*

Pour aboutir à la mise en place démocratique du COGES, il importe de :

- informer et sensibiliser les différentes composantes de la communauté sur l'importance du COGES dans la gestion de l'investissement ;
- organiser l'assemblée générale électorale ;
- rédiger le PV de mise en place du COGES.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre.*

La mise en place du COGES profite aux bénéficiaires de l'investissement.

- *Moyens financiers (coût 1 500 000 FCFA).*

Les activités pour la mise en place d'un COGES nécessite des moyens financiers d'une valeur de trois cents milles (300 000) FCFA : Ce montant doit couvrir les frais de mobilisation des différentes composantes de la communauté, la tenue de l'AG des

élections et les travaux de compte rendu. Le coût total pour les cinq COGES est de 1 500 000 (un million cinq cent milles) FCFA

- *Stratégie de mise en œuvre*

La mairie devra mettre en place en collaboration avec le CVD, les autorités coutumières et les services techniques les comités de gestion. L'assemblée constitutive du COGES et la formation devront se tenir dans les villages concernés. Les membres du COGES devront être représentés par au moins 30% de femmes. La supervision de l'activité est assurée par l'UGP.

Activité 3

- **Titre de l'activité : Former les membres des COGES mis en place**

Les membres des cinq COGES mis en place seront formés pour renforcer leur capacité de gestion financière et de gouvernance

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif recherché est de renforcer les compétences des membres du bureau du COGES : leur permettre de connaître de manière générale les missions du COGES, ses attributions, son fonctionnement et de manière spécifique pour chacun des membres, ses attributions et son rôle.

Les résultats attendus sont.

- les participants maîtrisent les missions et attributions du COGES ;
- les participants décrivent les missions et attributions du COGES ;
- chacun des participants connaît ses attributions ;
- chacun des participants comprend son rôle dans le COGES,

- *Sous activités*

Les sous activités qui contribuent à la réalisation de la formation sont :

- organiser le recrutement d'un formateur ;
- élaborer les TdR de la formation ;
- organiser la formation (matériel et logistique) ;
- organiser les jeux de rôle ;
- recueillir les avis des participants sur la formation ;
- rédiger le rapport de la formation..

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires de la formation sont les membres des COGES. Les cinq COGES totalisent cinquante (50) participants à raison de dix (10) par investissement.

- *Moyens financiers (coût : 2 600 000 FCFA).*

Les participants pourraient être scindés en deux groupes. Les moyens financiers nécessaires à la formation couvriront les honoraires des formateurs. La formation dure deux(2) jours et les honoraires journaliers d'un formateur sont de cent mille (100 000) FCFA soit un coût total d'un million deuxcent milles (1 200 000) FCFA. Le coût global de l'organisation de la formation s'élève à un million quatre cent milles (1 400 000) FCFA répartis comme suit :

- location de la salle (200 000 FCFA)
- prise en charge et restauration des participants (1 200 000 FCFA) ;

Le coût global de la formation des cinq COGES est évalué à deux millions six cent mille (2 600 000) FCFA

- *Stratégie de mise en œuvre*

L'organisation de la formation incombe à la mairie. Elle procède au recrutement du formateur selon les procédures en vigueur en collaboration avec le STD de tutelle. Elle prépare les conditions de tenue de la session, tient les apprenants informés et prend les dispositions nécessaires pour le démarrage effectif de la formation et veille sur son bon déroulement à travers le STD de tutelle. Le suivi de la mise en pratique de la formation sera assuré par le STD de tutelle. Il est souhaitable que la formation se tienne à Nabon pour réduire les risques liés aux déplacements et éviter les émissions de CO2.

Activité 4

- **Titre de l'activité : Elaborer les cahiers des charges pour les investissements à réaliser dans le cadre de la réhabilitation de l'espace de conservation : Bois sacré Dawakasso de Nabon**

Les cahiers des charges concernent les quatre (04) investissements réalisés.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif global recherché est de contribuer à faciliter l'exploitation des investissements. De façon spécifique, les cahiers des charges permettront de :

- fixer les conditions et règles d'occupation/d'accès et d'exploitation des investissements ;
- d'amener les bénéficiaires à développer des aptitudes de gestion durable.
- faciliter le suivi –contrôle de la gestion des investissements par les COGES et les STD.

- *Résultats attendus*

Les résultats attendus après la mise en œuvre des sous activités sont les suivantes :

- les cahiers des charges sont disponibles ;
- le contenu des cahiers des charges est connu par les différentes parties prenantes.

- *Sous activités*

Pour disposer du cahier des charges opérationnel un certain nombre d'activités sont nécessaires. C'est notamment :

- organiser le recrutement d'un expert pour l'élaboration des cahiers des charges ;
- mettre en place un comité de suivi et d'appui à la rédaction du cahier des charges ;
- rédiger un projet de cahier des charge ;
- soumettre les cahiers des charges au processus d'approbation et d'adoption;
- diffuser le cahier des charges.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires des cahiers des charges sont les parties prenantes (les exploitants : 510, la commune, les COGES, les STD) de la gestion des investissements. Les cahiers des charges seront diffusés par les quatre(04) COGES et les STD concernés.

- *Moyens financiers (coût 6 370 000 FCFA).*

L'élaboration du cahier des charges sera confiée à un expert prestataire intellectuel. La validation des cahiers des charges (CDC) nécessite la mise en place d'un comité dont les travaux vont engendrer des charges liées à la prise en charge des membres, à leur restauration et à la location de la salle. Le comité est constitué des membres des COGES (60), d'un représentant de chaque STD concerné (3) et de deux (2) représentants de la mairie. Il sera organisé trois séances pour examiner les sept CDC soit environ deux séances par jour. On estime à un million cinq cent mille (1 500 000) FCFA les honoraires de l'expert pour un CDC et quatre cent cinquante mille (450 000) FCFA le coût global de l'organisation de la validation des CDC. Les quatre cent cinquante mille sont répartis comme suit :

- prise en charge et restauration 320 000 FCFA
- location de la salle 25 000 FCFA/j soit 50 000 FCFA

Le coût global de l'élaboration des quatre CDC est évalué à six millions trois cent soixante dix mille (6 370 000) FCFA

- *Stratégie de mise en œuvre*

La mairie assure la responsabilité de l'organisation de l'élaboration du cahier des charges. Elle recrute le prestataire, fait élaborer les TdR d'élaboration du cahier des charges, met en place le comité de suivi et de coordination de l'étude qui prend en compte l'organisation des réunions de travail et des séances de restitution.

Activités de type 3 = activités indirectement liées à la forêt mais permettant de limiter les facteurs de déforestation ou de dégradation des forêts.

Activité 1

- **Titre de l'activité : Aménager un périmètre maraîcher avec un forage muni de système de pompage solaire au profit des femmes de Karayaa(Nabon).**

Le bois sacré Dawakasso est soumis à une forte pression de la population surtout en saison sèche : la coupe de bois et la carbonisation sont pratiquées pour pallier au manque d'activités en saison sèche. A cet effet, l'aménagement de périmètres maraîchers vient à point nommé réduire la pression sur la forêt.

L'aménagement consiste à effectuer un parcellaire sur 2Ha destinés aux cultures maraîchères. Les parcelles sont irriguées par un système de canalisation desservi par un château (10m³) d'eau alimenté par un forage à gros débit ($\geq 5\text{m}^3/\text{h}$) muni de systèmes de pompage solaire.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif global de l'aménagement d'un périmètre maraîcher de 2ha est de permettre à 60 productrices de Nabon de produire des légumes et d'améliorer leurs revenus. Cela réduit leurs impacts sur la forêt. Les objectifs spécifiques de cette activité sont :

- aménager 2ha de périmètre maraîcher à Karayaa ;
- réaliser un forage à débit ($\geq 5\text{m}^3/\text{h}$) équipé de pompe solaire doté d'un système d'irrigation par des bassins de dissipation.

Les résultats attendus sont :

- le parcellaire est fait ;
- un (01) forage positif à débit ($\geq 5\text{m}^3/\text{h}$) est réalisé ;
- le système d'irrigation est mis en place ;
- une clôture de protection est mise en place
- soixante (60) exploitantes sont installées.

- *Sous activités*

L'aménagement du périmètre maraîcher recommande pour son bon fonctionnement un certain nombre d'actions clefs :

- organiser le recrutement de l'entreprise ;
- réaliser le forage et le système d'irrigation ;
- parceller le périmètre ;
- réaliser une clôture de protection ;
- planter un panneau d'indication ;
- définir le processus d'attribution des parcelles (conditions d'attribution, commission ad hoc d'attribution...) ;
- effectuer le suivi technique des travaux.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

L'aménagement du périmètre maraîcher profite aux 60 femmes de Nabon, attributaires et exploitantes des parcelles..

- *Moyens financiers (coût : 22 197 500 FCFA).*

Les aménagements nécessitent des moyens financiers pour:

- l'aménagement parcellaire des 2Ha ;
- la réalisation d'un forage positif à débit ($\geq 5\text{m}^3/\text{h}$) avec pompe solaire et un système d'irrigation ;
- l'acquisition et la pose de poly tank ou de château de 10m^3 à 10m du sol ;
- la réalisation de la clôture ;
- la confection et la pose du panneau d'indication ;
- le suivi contrôle des travaux.

Ces moyens financiers sont estimés à vingt deux millions cent quatre vingt dix sept milles cinq cents (22 197 500) FCFA.

- *Stratégie de mise en œuvre*

.Il sera fait appel selon les procédures nationales à une entreprise pour l'exécution des travaux y compris la confection et la pose du panneau d'indication. Un prestataire sera chargé du suivi contrôle du chantier pour le contrôle à pied d'œuvre de la qualité des travaux. La supervision des travaux se fera avec le technicien de l'antenne et le service

Technique de l'Agriculture. Pour la mise en valeur le service technique en charge de l'agriculture et les bénéficiaires à travers le COGES sont impliqués pour une meilleure connaissance de l'aménagement en vue de faciliter la mise en valeur. La mairie, prend des dispositions pour l'attribution des parcelles.

Activité 2

- **Titre de l'activité : Construire un magasin de stockage de l'oignon pour le périmètre maraîcher de Boudaro (Nabon) au profit des femmes de Karayaa.**

L'oignon, produit maraîcher périssable, exige des conditions particulières de stockage et de conservation pour maintenir en l'état ses qualités organoleptiques. Sa conservation reste délicate et difficile. Son prix de vente augmente régulièrement deux à trois mois après la période de récolte. Pour valoriser le coût de production, la récolte mérite d'être stockée et conservée pour être vendue au prix le plus rémunérateur. C'est ce qui explique le projet de construction d'un magasin de stockage de l'oignon pour les exploitantes du futur périmètre maraîcher de Boudaro.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif général de la construction du magasin de stockage est de permettre aux productrices du périmètre maraîcher de Boudaro d'augmenter leur revenu à travers une meilleure conservation de leur production d'oignon.

De manière spécifique il s'agit :

- d'améliorer les conditions de stockage et de conservation ;
- de sécuriser la production d'oignon des exploitantes
- d'améliorer le revenu des exploitantes.

- *Résultats attendus*

Les résultats attendus de la construction du magasin sont :

- les femmes disposent d'un magasin moderne pour la conservation de leur produit

- *Sous-activités*

- organiser le recrutement de l'entreprise pour la construction du magasin ;
- implanter un panneau d'indication faire le suivi-contrôle des travaux.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre.*

Les bénéficiaires sont les 60 femmes de Karayaa attributaires de parcelles sur le périmètre maraîcher..

- *Moyens financiers (coût : 8 075 000FCFA).*

Les éléments constitutifs des moyens financiers à mobiliser sont le coût de la construction du magasin à l'entreprise : sept millions cinq cent milles (7 500 000) FCFA, le coût du suivi-contrôle des travaux (5% du coût des travaux) soit trois cent soixante quinze milles (375 000)FCFA et le coût de la confection et pose du panneau d'indication du magasin :

deux cent mille (200 000) FCFA. Les frais s'élèvent au total à huit millions soixante quinze mille (8 075 000) FCFA.

Stratégie de mise en œuvre

La construction du magasin est faite par une entreprise spécialisée dans la réalisation des magasins spécifiques de stockage et de conservation des oignons. Le magasin est réalisé en briques de ciment avec des murs ajourés, c'est-à-dire avec claustras laissant passer l'air. La charpente est métallique et le toit en paille fortement pressée avec une pente adaptée. Des ouvertures en haut du toit permettent à l'air chaud de s'échapper. La collaboration des acteurs : les bénéficiaires le STD en charge de l'agriculture est indispensable. Le chargé du suivi-contrôle des travaux les invite aux différentes réunions de chantiers pour s'imprégner de l'évolution des travaux et éventuellement des risques socio environnementaux.

Activité 3

- **Titre de l'activité : Construire une unité de transformation de PFNL (nére) munie d'un forage à Gori**

Le bois sacré Dawakasso de Nabon regorge d'un certain nombre de PFNL exploités et valorisés majoritairement par les femmes avec des moyens rudimentaires. Pour améliorer la productivité de l'activité, le PDIC entend répondre à la sollicitation des femmes par la réalisation d'une unité de transformation.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif global de cette activité est de mieux valoriser les PFNL en offrant aux exploitants (aux femmes surtout) un cadre adéquat pour la transformation de ces produits. Les objectifs spécifiques poursuivis sont :

- Offrir un cadre de travail adéquat pour la transformation des PFNL à Gori;
- Moderniser et rentabiliser l'activité de transformation des PFNL ;
- Augmenter les revenus des femmes;
- Réduire la pression sur les ressources forestières de la forêt Dawakasso

Les résultats attendus de cette activité sont :

- Les systèmes de transformation des PFNL sont améliorés ;
- Les revenus des femmes sont améliorés
- la pression sur la forêt Dawakasso est réduite ;

- *Sous-activités*

Les sous-activités de la construction de l'unité de transformation consistent à :

- organiser le recrutement de l'entreprise pour la construction de l'unité
- réaliser l'implantation géophysique du forage et la foration équipement ;
- réaliser la clôture;
- implanter un panneau d'indication ;
- faire le suivi-contrôle des travaux.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires directs de l'opération sont les 200 femmes de Gori

Moyens financiers (coût : 14 156.310 FCFA).

La mise en œuvre de l'activité va nécessiter la mobilisation de fonds pour

- la réalisation du bâtiment de l'unité de transformation ;
- la réalisation du forage et son équipement avec une pompe à motricité humaine ;
- la réalisation de la clôture ;
- la confection et la pose du panneau d'indication de l'unité de transformation ;
- le suivi contrôle des travaux (5% du coût des travaux).

Le coût global est estimé à quatorze millions cent cinquante six mille trois cent dix (14 156 310)FCFA

- *Stratégie de mise en œuvre*

La mise en œuvre de cette activité nécessite l'engagement des exploitants des PFNL, l'accompagnement de la mairie, du service technique départemental en charge de l'Environnement. Les travaux de construction de l'unité y compris la confection et la pose du panneau d'indication seront réalisés par une entreprise spécialisée recrutée par voie d'appel d'offres. Un prestataire sera chargé du suivi contrôle du chantier pour le contrôle à pied d'œuvre de la qualité des travaux

Activité 4

- **Titre de l'activité : Construire une unité de transformation de PFNL (beurre de karité) avec forage à Kabouleissan (Quartier Dagara) de Gori.**

Le bois sacré Dawakasso de Nabon regorge d'un certain nombre de PFNL exploités majoritairement par les femmes avec des moyens rudimentaires. Pour améliorer la productivité de l'activité, le PDIC entend répondre à la sollicitation des femmes par la réalisation d'une unité de transformation à Kabouleissan.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif principal de cette activité est de mieux valoriser les PFNL en offrant aux exploitants (aux femmes surtout) un cadre adéquat pour la transformation des PFNL. Les objectifs spécifiques poursuivis sont:

- Offrir un cadre de travail adéquat pour la transformation des PFNL à Kabouleissan ;
- Moderniser et rentabiliser l'activité de transformation des PFNL ;
- améliorer les revenus des femmes ;
- réduire la pression sur les ressources forestières de la forêt Dawakasso ;

Les résultats attendus de cette activité sont :

- les femmes disposent d'un cadre de travail approprié pour la transformation des PFNL ;
- l'activité de transformation des PFNL est améliorée et est plus rentable ;
- les revenus issus des PFNL sont améliorés ;
- la pression sur la forêt Dawakasso est réduite ;

- *Sous-activités*

Les sous-activités de la construction de l'unité de transformation sont :

- organiser le recrutement de l'entreprise pour la construction du bâtiment de l'unité

- la confection et pose du panneau d'indication ;
 - réaliser l'implantation géophysique du forage et foration ;
 - réaliser la clôture;
 - implanter un panneau d'indication ;
 - faire le suivi-contrôle des travaux.
- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires directs de l'opération sont les 250 femmes de Kabouleissan (Quartier Dagara) et leur organisation professionnelle (les autochtones et les migrantes). Ce sont elles qui, essentiellement, récoltent les PFNL et sont les actrices principales de leur transformation.

- *Moyens financiers (coût : 14 156 310 FCFA).*

La mise en œuvre de l'activité va consister à mobiliser des fonds pour

- la réalisation du bâtiment de l'unité de transformation
- la réalisation du forage et son équipement avec une pompe à motricité humaine ;
- la réalisation de la clôture ;
- la confection et la pose du panneau d'indication ;
- le suivi-contrôle des travaux.

Le coût global est évalué à quatorze millions cent cinquante six milles trois cent dix (14 156 310) FCFA

- *Stratégie de mise en œuvre*

La mise en œuvre de cette activité nécessite l'engagement des exploitants des PFNL, l'accompagnement de la mairie, du service technique départemental en charge de l'Environnement. Les travaux de construction de l'unité y compris la confection et la pose du panneau d'indication seront réalisés par une entreprise spécialisée recrutée par voie d'appel d'offres. Un prestataire sera chargé du suivi contrôle du chantier pour le contrôle à pied d'œuvre de la qualité des travaux

Activité 5

- **Titre de l'activité : Promouvoir les foyers améliorés dans les ménages à Go.**

Il s'agira de la promotion des foyers améliorés ordinaires 3 pierres, les foyers métalliques et les foyers dolotières.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif global recherché est de réduire la pression exercée sur les forêts en limitant la coupe du bois.

Les objectifs spécifiques sont :

- réduire la consommation du bois-énergie et du charbon de bois
- organiser la formation de deux (2) soudeurs de Go en foyers améliorés métalliques tous gabarits (usage familial et usage grand public) ;
- organiser la formation de vingt (20) femmes de Go à la construction de foyers améliorés en argile (fixe et mobile);

- organiser la formation de deux (2) maçons de Go à la construction de foyers améliorés en ciment ;

Les résultats attendus sont :

- les deux soudeurs de Go maîtrisent la technique de construction des foyers améliorés métalliques
- les deux soudeurs ont fabriqué chacun deux types de foyers améliorés (petit gabarit et grand gabarit) ;
- 20 femmes de Go se sont appropriées les techniques de construction des foyers améliorés en argile ;
- les vingt (20) femmes de Go ont fabriqué chacune deux types (grand et petit gabarit) de foyer amélioré en argile ;
- Deux maçons de Go sont formés en techniques de construction des foyers améliorés en ciment ;
- les deux (2) maçons ont chacun construit deux types (grand et petit) de foyers améliorés ;
- les foyers améliorés sont diffusés et utilisés à moyen et long terme et à grande échelle dans le village de Go ;

- *Sous-activités*

Pour réaliser l'activité il convient de :

- organiser le recrutement des formateurs ;
- sélectionner les bénéficiaires selon des critères définis
- définir les critères de sélection des bénéficiaires (utilisatrices de foyers ordinaires, dolotières, restauratrices) ;
- sélectionner les soudeurs détenteurs d'ateliers de soudure ;
- sélectionner les maçons attitrés ;
- réunir les matériels et matériaux entrant dans la confection des différents types de foyers améliorés ;
- élaborer un programme et un planning de formation qui tiennent compte de la réalité du terrain ;
- suivre sur le terrain la mise en pratique de la formation.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires des foyers améliorés sont à long terme 70% des utilisateurs pour les foyers améliorés en argile, 20% des utilisateurs pour les FA en ciment et 10% pour les FA métalliques. Cette activité permettra donc de réduire significativement le prélèvement du bois dans les forêts de Go et ses environs.

- *Moyens financiers (coût : 798 000 FCFA).*

La promotion des foyers améliorés nécessite des moyens financiers pour :

- l'assemblage des matériaux et le matériel de construction ;
- la prise en charge du formateur ;
- la location de la salle ;
- l'appui- conseil et l'accompagnement du STD.

Le coût global est évalué à sept cent quatre vingt dix huit milles (798 000) FCFA .

- *Stratégie de mise en œuvre des trois types de foyers améliorés*

La promotion des foyers améliorés porte sur l'information et la sensibilisation sur les bénéfices sociaux et environnementaux puis la formation des utilisateurs et des artisans locaux à la confection de l'instrument. Ainsi l'activité se déroule en deux temps : l'information et la sensibilisation, puis la formation. La diffusion des bénéfices à grande échelle est l'élément clé. Plus important est donc la sensibilisation pour l'adoption de cet instrument de cuisson. La formation porte sur la construction des foyers améliorés en situation réelle par les participants. La formation pour toutes les catégories de foyers améliorés visera des acteurs capables de passer le message au public cible afin de l'attirer vers l'utilisation du matériel. Ainsi au sein de chaque organisation : groupement ou association des femmes pour les ménagères, association des restauratrices, association des dolotières, il sera sélectionné des candidates en fonction des critères entre autre (capable de diffuser l'information, capable de mobiliser le public). Les ménagères diffuseront les bénéfices et assisteront la fabrication au niveau ménage. Quant aux dolotières et restauratrices, elles diffuseront les bénéfices et orienteront les intéressées vers les artisans. La formation des artisans soudeurs et maçons se fera en un seul lieu. Concernant les foyers en argile, les femmes seront formées dans leur village par groupe de cinq (5). Le STD en charge de l'environnement suivra et assistera techniquement les bénéficiaires. Il est souhaitable de conjuguer les efforts avec toute structure locale mise en place en la matière pour une synergie d'actions.

Activité 6

- **Titre de l'activité : Promouvoir les foyers améliorés dans les ménages à Nabon.**

Il s'agira de la promotion des foyers améliorés ordinaires 3 pierres, les foyers métalliques et les foyers dolotières.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif global recherché est de réduire la pression exercée sur les forêts en limitant la coupe du bois;

Les objectifs spécifiques sont :

- réduire la consommation du bois-énergie et du charbon de bois
- organiser la formation de deux (2) soudeurs de Nabon en foyers améliorés métalliques tous gabarits (usage familial et usage grand public) ;
- organiser la formation de vingt (20) femmes de Nabon à la construction de foyers améliorés en argile (fixe et mobile);
- organiser la formation de deux (2) maçons de Nabon à la construction de foyers améliorés en ciment ;

Les résultats attendus sont :

- les deux soudeurs de Nabon maîtrisent la technique de construction des foyers améliorés métalliques
- les deux soudeurs ont fabriqué chacun deux types de foyers améliorés (petit gabarit et grand gabarit) ;

- 20 femmes de Nabon se sont appropriées les techniques de construction des foyers améliorés en argile ;
- les vingt (20) femmes de Nabon ont fabriqué chacune deux types (grand et petit gabarit) de foyer amélioré en argile ;
- Deux maçons de Nabon sont formés en techniques de construction des foyers améliorés en ciment ;
- les deux (2) maçons ont chacun construit deux types (grand et petit) de foyers améliorés ;
- les foyers améliorés sont diffusés et utilisés à moyen et long terme et à grande échelle dans le village de Nabon ;

- *Sous-activités*

Pour réaliser l'activité il convient de :

- organiser le recrutement des formateurs ;
- sélectionner les bénéficiaires selon des critères définis
- définir les critères de sélection des bénéficiaires (utilisatrices de foyers ordinaires, dolotières, restauratrices);
- sélectionner les soudeurs détenteurs d'ateliers de soudure ;
- sélectionner les maçons attitrés ;
- réunir les matériels et matériaux entrant dans la confection des différents types de foyers améliorés ;
- élaborer un programme et un planning de formation qui tiennent compte de la réalité du terrain ;
- suivre sur le terrain la mise en pratique de la formation.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires des foyers améliorés sont à long terme 70% des utilisateurs pour les foyers améliorés en argile, 20% des utilisateurs pour les FA en ciment et 10% pour les FA métalliques. Cette activité permettra donc de réduire significativement le prélèvement du bois dans les forêts de Go et ses environs.

- *Moyens financiers (coût : en fusion avec Go et Gori pour 798 000).*

La promotion des foyers améliorés nécessite des moyens financiers pour :

- l'assemblage des matériaux et le matériel de construction ;
- la prise en charge du formateur ;
- la location de la salle ;
- l'appui- conseil et l'accompagnement du STD.

- *Stratégie de mise en œuvre des trois types de foyers améliorés*

La promotion des foyers améliorés porte sur l'information et la sensibilisation sur les bénéfices sociaux et environnementaux puis la formation des utilisateurs et des artisans locaux à la confection de l'instrument. Ainsi l'activité se déroule en deux temps : l'information et la sensibilisation, puis la formation. La diffusion des bénéfices à grande échelle est l'élément clé. Plus important est donc la sensibilisation pour l'adoption de cet instrument de cuisson. La formation porte sur la construction des foyers améliorés en

situation réelle par les participants La formation pour toutes les catégories de foyers améliorés visera des acteurs capables de passer le message au public cible afin de l'attirer vers l'utilisation du matériel. Ainsi au sein de chaque organisation : groupement ou association des femmes pour les ménagères, association des restauratrices, association des dolotières, il sera sélectionné des candidates en fonction des critères entre autre (capable de diffuser l'information, capable de mobiliser le public). Les ménagères diffuseront les bénéfices et assisteront la fabrication au niveau ménage. Quant aux dolotières et restauratrices, elles diffuseront les bénéfices et orienteront les intéressées vers les artisans. La formation des artisans soudeurs et maçons se fera en un seul lieu. Concernant les foyers en argile, les femmes seront formées dans leur village par groupe de cinq (5). Le STD en charge de l'environnement suivra et assistera techniquement les bénéficiaires. Il est souhaitable de conjuguer les efforts avec toute structure locale mise en place en la matière pour une synergie d'actions.

Activité 7

- **Titre de l'activité : Promouvoir les foyers améliorés dans les ménages à Gori.**

Il s'agira de la promotion des foyers améliorés ordinaires 3 pierres, les foyers métalliques et les foyers dolotières.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif global recherché est de réduire la pression exercée sur les forêts en limitant la coupe du bois.

Les objectifs spécifiques sont :

- réduire la consommation du bois-énergie et du charbon de bois
- organiser la formation de deux (2) soudeurs de Gori en foyers améliorés métalliques tous gabarits (usage familial et usage grand public) ;
- organiser la formation de vingt (20) femmes de Gori à la construction de foyers améliorés en argile (fixe et mobile);
- organiser la formation de deux (2) maçons de Gori à la construction de foyers améliorés en ciment ;

Les résultats attendus sont :

- les deux soudeurs de Gori maîtrisent la technique de construction des foyers améliorés métalliques
- les deux soudeurs ont fabriqué chacun deux types de foyers améliorés (petit gabarit et grand gabarit) ;
- 20 femmes de Gori se sont appropriées les techniques de construction des foyers améliorés en argile ;
- les vingt (20) femmes de Gori ont fabriqué chacune deux types (grand et petit gabarit) de foyer amélioré en argile ;
- Deux maçons de Gori sont formés en techniques de construction des foyers améliorés en ciment ;
- les deux (2) maçons ont chacun construit deux types (grand et petit) de foyers améliorés ;

- les foyers améliorés sont diffusés et utilisés à moyen et long terme et à grande échelle dans le village de Gori ;

- *Sous-activités*

Pour réaliser l'activité il convient de :

- organiser le recrutement des formateurs ;
 - sélectionner les bénéficiaires selon des critères définis
 - définir les critères de sélection des bénéficiaires (utilisatrices de foyers ordinaires, dolotières, restauratrices);
 - sélectionner les soudeurs détenteurs d'ateliers de soudure ;
 - sélectionner les maçons attitrés ;
 - réunir les matériels et matériaux entrant dans la confection des différents types de foyers améliorés ;
 - élaborer un programme et un planning de formation qui tiennent compte de la réalité du terrain ;
 - suivre sur le terrain la mise en pratique de la formation.
- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires des foyers améliorés sont à long terme 70% des utilisateurs pour les foyers améliorés en argile, 20% des utilisateurs pour les FA en ciment et 10% pour les FA métalliques. Cette activité permettra donc de réduire significativement le prélèvement du bois dans les forêts de Go et ses environs.

- *Moyens financiers (coût : en fusion avec Go et Nabon pour 798 000 FCFA).*

La promotion des foyers améliorés nécessite des moyens financiers pour :

- l'assemblage des matériaux et le matériel de construction ;
- la prise en charge du formateur ;
- la location de la salle ;
- l'appui- conseil et l'accompagnement du STD.

- *Stratégie de mise en œuvre des trois types de foyers améliorés*

La promotion des foyers améliorés porte sur l'information et la sensibilisation sur les bénéfices sociaux et environnementaux puis la formation des utilisateurs et des artisans locaux à la confection de l'instrument. Ainsi l'activité se déroule en deux temps : l'information et la sensibilisation, puis la formation. La diffusion des bénéfices à grande échelle est l'élément clé. Plus important est donc la sensibilisation pour l'adoption de cet instrument de cuisson. La formation porte sur la construction des foyers améliorés en situation réelle par les participants La formation pour toutes les catégories de foyers améliorés visera des acteurs capables de passer le message au public cible afin de l'attirer vers l'utilisation du matériel. Ainsi au sein de chaque organisation : groupement ou association des femmes pour les ménagères, association des restauratrices, association des dolotières, il sera sélectionné des candidates en fonction des critères entre autre (capable de diffuser l'information, capable de mobiliser le public). Les ménagères diffuseront les bénéfices et assisteront la fabrication au niveau ménage. Quant aux

dolotières et restauratrices, elles diffuseront les bénéfices et orienteront les intéressées vers les artisans. La formation des artisans soudeurs et maçons se fera en un seul lieu. Concernant les foyers en argile, les femmes seront formées dans leur village par groupe de cinq (5). Le STD en charge de l'environnement suivra et assistera techniquement les bénéficiaires. Il est souhaitable de conjuguer les efforts avec toute structure locale mise en place en la matière pour une synergie d'actions.

Activité 8

- **Titre de l'activité : Accompagner l'embouche porcine chez les femmes à Vara et à Go.**

Il s'agit d'accompagner les femmes (deux de chaque village) dans l'embouche porcine en mettant à leur disposition des porcelets à élever et à engraisser pour les revendre au stade de leur croissance la plus économiquement rentable.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif global poursuivi est de permettre aux femmes de Vara et de Gode de pratiquer l'embouche porcine en tant qu'activité génératrice de revenus pour subvenir à leurs besoins financiers en lieu et place de la coupe et de la vente du bois, ce qui réduit la pression sur la forêt villageoise.

Les objectifs spécifiques sont :

- acquérir cinq (5) porcelets pour chacune des deux (2) femmes sélectionnées de Vara ;
- acquérir cinq (5) porcelets pour chacune des deux (2) femmes sélectionnées de Go ;
- réaliser un atelier d'embouche porcine pour chacune des deux (2) femmes de Vara ;
- réaliser un atelier d'embouche porcine pour chacune des deux (2) femmes de Go ;
- améliorer les revenus des femmes.

Les résultats attendus de cette activité sont :

- cinq (5) porcelets sont acquis pour chacune des deux (2) femmes de Vara ;
- cinq (5) porcelets sont acquis pour chacune des deux (2) femmes de Go ;
- un (1) atelier d'embouche porcine est réalisé pour chacune des deux (2) femmes de Vara ;
- un (1) atelier d'embouche porcine est réalisé pour chacune des deux (2) femmes de Go ;
- chacune des deux femmes de Vara dotée en porcelet exerce l'embouche porcine ;
- chacune des deux femmes de Go dotée en porcelet exerce l'embouche porcine ;
- le revenu des femmes exerçant l'embouche porcine s'est accru ;
- la coupe du bois dans la forêt Dawakasso par les femmes est réduite.

- *Sous-activités*

La réalisation de l'activité implique les sous-activités suivantes :

- identifier les éleveurs fournisseurs pour l'acquisition des animaux à emboucher ;
- sélectionner les futurs bénéficiaires directs de l'opération suivant des critères définis (être membre du groupement féminin, s'engager à verser une garantie, ...);
- renforcer les capacités des bénéficiaires de l'activité ;

- déterminer l'emplacement de l'abri ;
- construire l'abri des animaux à emboucher;
- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires principaux de l'activité sont les deux (2) femmes de Vara et les deux (2) femmes de Go, notamment celles retenues à l'issue de la sélection.

- *Moyens financiers (coût : 3 000 000 FCFA).*

La réalisation de l'activité requiert des ressources financières pour :

- l'acquisition de vingt (20) porcs pour quatre cent milles (400 000) FCFA à raison de vingt mille (20 000) par tête,
- la construction des quatre (4) ateliers d'embouche pour deux millions six cent mille (2 600 000) FCFA à raison de 650 000 FCFA par atelier. Le coût total s'élève à trois millions (3 000 000) FCFA

- *Stratégie de mise en œuvre*

La mise en œuvre de l'activité nécessite l'accompagnement technique des services en charge des ressources animales, le suivi de la mairie et l'engagement des femmes de Vara et de Go. L'achat se fait auprès d'éleveurs professionnels de porcs. Le chef du STD est étroitement lié à l'achat des porcelets. Il propose les races, apprécie l'âge, s'assure du bon état de santé des sujets. Il suit l'activité auprès des bénéficiaires et leur apporte son appui technique.

Activité 9

- **Titre de l'activité : Accompagner l'élevage de volaille (la poule locale) chez les femmes à Vara et à Go en système semi intensif.**

Il s'agit d'accompagner les femmes (deux de chaque village) dans l'élevage de volaille de race locale en mettant à leur disposition des poules locales à élever pour revendre leurs produits au stade de leur croissance la plus économiquement rentable.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

Les objectifs poursuivis sont de permettre aux femmes de Vara et de Go sélectionnées de pratiquer l'élevage de volaille (poules locales) en tant qu'activité génératrice de revenus pour subvenir à leurs besoins financiers en lieu et place de la coupe et de la vente du bois, ce qui réduit la pression sur la forêt villageoise.

Les objectifs spécifiques sont :

- acquérir un (1) lot de dix (10) poules + un coq pour chacune des deux (2) femmes de Vara
- acquérir un (1) lot de dix (10) poules + un coq pour chacune des deux (2) femmes de Go
- réaliser un (1) poulailler pour chacune des deux (2) femmes de Vara;
- réaliser un (1) poulailler pour chacune des deux (2) femmes de Go;

Les résultats attendus de cette activité sont :

- un (1) lot de dix (10) poules + un coq est acquis pour chacune des deux (2) femmes de Vara;
- un (1) lot de dix (10) poules + un coq est acquis pour chacune des deux (2) femmes de Go;
- un (1) poulailler est construit pour chacune des deux (2) femmes de Vara;
- un (1) poulailler est construit pour chacune des deux (2) femmes de Go;
- deux (2) femmes de Vara pratiquent l'aviculture semi intensif de poules locales ;
- deux (2) femmes de Go pratiquent l'aviculture semi intensif de poules locales ;
- la coupe du bois dans la forêt Dawakasso par les femmes est réduite.

- *Sous-activités*

La réalisation de l'activité implique les sous-activités suivantes :

- identifier les éleveurs fournisseurs pour l'acquisition des poules ;
- sélectionner les futurs bénéficiaires directs de l'opération suivant des critères définis (être membre d'une OP, s'engager à verser une garantie);
- déterminer le site du poulailler ;

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires principaux de l'activité sont les deux (2) femmes de Vara et les deux (2) femmes de Go, notamment celles retenues à l'issue de la sélection.

- *Moyens financiers (coût : 2 176 000 FCFA).*

La réalisation de l'activité requiert des ressources financières pour

- l'acquisition de 40 poules et 4 coqs pour cent soixante seize mille (176 000) FCFA à raison de 4000 FCFA l'unité.,
- la construction de quatre (4) poulaillers pour deux millions (2000 000) FCFA à raison de cinq cent milles (500 000) FCFA le poulailler. Soit un montant de deux millions cent soixante seize mille (2176 000) FCFA.

- *Stratégie de mise en œuvre*

La mise en œuvre de cette activité nécessite l'accompagnement technique des services en charge des ressources animales, le suivi de la mairie et l'engagement des femmes de Vara et Go. Les poules sont acquises auprès d'éleveurs professionnels. A défaut la sélection est effectuée au niveau local. Le choix et l'achat des poules sont réalisés avec l'assistance technique du STD de l'élevage. Il veillera sur l'état sanitaire des poules. Il prend les dispositions nécessaires et utiles pour le placement des poules et assure le suivi technique toute la durée du projet.

Activité 10

- ***Titre de l'activité : Organiser des formations techniques au profit des exploitantes du périmètre maraîcher de Boudaro à Karayaa***

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif général visé est de fournir aux exploitantes un bagage technique suffisant pour une mise en valeur durable de leur périmètre maraîcher. De manière spécifique il s'agit de former les exploitantes sur :

- les itinéraires techniques de production des cultures maraîchères principale ;
- les techniques de production et d'utilisation exclusive du compost;
- les techniques de préparation et d'utilisation de pesticides à base de produits végétaux ;
- les conditions de stockage et de conservation des produits maraîchers notamment l'oignon ;
- les techniques de stockage et de conservation des produits maraîchers,

Les résultats attendus sont :

- les apprenants sont capables de décrire l'itinéraire technique de production des principales cultures maraîchères ;
- les apprenants maîtrisent les techniques de lutte biologique contre les ennemis des cultures ;
- les producteurs sont à mesure de conserver leurs produits maraîchers plus longtemps.

Sous activités

- identifier le formateur au niveau du STD
- réunir les conditions matérielles et logistiques ;
- informer les participantes une ou deux semaines avant la formation

Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre

Les bénéficiaires de ladite formation sont les exploitantes du périmètre (60).

Moyens financiers (coût 235 000 FCFA).

Les moyens financiers à mobiliser sont de 235 000 FCFA. Ils sont destinés

- au règlement des honoraires du formateur pour cinquante mille (50 000) FCFA à raison de 25 000 FCFA/j,
- location de la salle pour vingt cinq mille (25 000) FCFA
- forfait pour restauration pour cent milles (100 000) FCFA ;
- le suivi à effectuer par le STD au cours de la campagne de saison sèche pour la mise en pratique de la formation sur le terrain par les producteurs (60 000 FCFA).

Stratégie de mise en œuvre

L'organisation de la formation est assurée par la mairie avec la collaboration du STD en charge de l'agriculture. La formation est dispensée par le STD en charge de l'agriculture. Elle a lieu en salle et sur le terrain en situation réelle. Le terrain et les conditions pourraient être préparés à l'avance. Le suivi de la mise en pratique de la formation s'effectuera le long de la campagne des cultures maraîchères.

Activité 11

- **Titre de l'activité : Organiser des formations techniques au profit des formatrices des PFNL**

La formation s'adresse aux femmes des villages de Gori et Kabaleissan demandeuses d'unités de transformation des PFNL.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif recherché est de doter les bénéficiaires de techniques et de bonnes pratiques de transformation des PFNL (karité et néré). Il s'agit spécifiquement de

- réussir une bonne collecte en sélectionnant des produits de bonne qualité,
- connaître et suivre les règles d'hygiène dans le processus de transformation et de conditionnement,
- suivre les bonnes conditions de stockage et de conservation.

Résultats attendus

A l'issue de la formation les résultats attendus sont :

- les produits récoltés sont de bonne qualité ;
- la transformation et le conditionnement respectent les règles d'hygiène ;
- le produit à commercialiser respecte les normes de qualité.

- *Sous activités*

Pour parvenir à des résultats satisfaisants à l'issue de la formation il convient de :

- identifier le formateur au niveau des STD ;
- réunir les conditions matérielles et logistiques ;
- informer les participants de la formation une à deux semaines avant.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires sont les femmes de Gori (200) et Kabaleissan (250)

- *Moyens financiers (coût 360 000 FCFA).*

Les moyens financiers nécessaires à la réalisation de l'activité sont :

- la prise en charge du formateur : soixante quinze mille (75 000) FCFA à raison de 25 000 FCFA/j pour trois (3) jours ;
- la location de la salle à vingt cinq (25 000) FCFA ;
- un forfait de restauration pour deux cent mille (200 000) FCFA,
- le suivi de la mise en pratique de la formation durant les six premiers mois pour cent cinquante milles (60 000) FCFA.

Un total de trois cent soixante mille (360 000) FCFA

Stratégie de mise en œuvre

La Sissili est réputée être une zone de forte production et de transformation des PFNL. Il y existe des structures locales œuvrant dans l'exploitation et la valorisation des PFNL. Ces structures/organisations travaillent avec celles nationales et internationales en matière de production de produits de qualité. La formation sous la responsabilité de la mairie sera dispensée par le STD en charge de l'environnement avec une bonne collaboration des organisations qui sont des partenaires potentiels.

Activité 12

- **Titre de l'activité : Organiser des formations techniques en embouche porcine et élevage de poules locales au profit des femmes de Vara et Go**

Pour améliorer les revenus des femmes et contribuer à la lutte contre la pression sur les ressources forestières, il est initié l'embouche porcine et l'élevage de poules locales pour les femmes de Vara et de Go. Pour mieux rentabiliser l'activité il s'avère utile de renforcer les capacités et les compétences des bénéficiaires.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif global visé est d'accroître et sécuriser les revenus des emboucheuses par la production et la commercialisation des animaux de qualité à l'abattage. De manière spécifique il s'agit pour les bénéficiaires de:

- apprendre les techniques et bonnes pratiques d'engraissement ;
- acquérir les techniques d'aménagement et d'entretien de l'habitat ;
- maîtriser les mesures d'hygiène alimentaire ;
- savoir appliquer le suivi sanitaire ;
- maîtriser le marché (circuit de commercialisation) ;
- s'approprier les critères de choix des animaux à emboucher.

Résultats attendus

Les résultats attendus de cette formation sont :

- les bénéficiaires sont outillés pour gérer durablement une ferme ;
- les bénéficiaires se sont familiarisés aux marchés du porc et de la volaille..

- *Sous activités*

Les activités liées à la formation des emboucheuses sont :

- identifier le formateur au sein du STD ;
- réunir les conditions matérielles et logistiques ;
- tenir les participants informés du programme de la formation au moins une semaine avant ;
- suivre la mise en pratique de la formation sur le terrain :

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires de la formation sont les femmes sélectionnées pour exercer l'activité d'embouche c'est-à-dire : deux (2) femmes de Vara et deux (2) femmes de Go pour l'embouche porcine et deux (2) femmes de Vara et deux (2) femmes de Go pour l'élevage de poules.

- *Moyens financiers (coût 258 000 FCFA).*

Les éléments de coût pour la formation sont :

- les honoraires du formateur ;
- le matériel didactique et la logistique ;
- le forfait de restauration pour les participants ;
- le suivi de la mise en pratique de la formation.

La formation pour ces deux spécialités est fusionnée. Le coût total s'élève à deux cent cinquante huit mille (258 000) FCFA.

- *Stratégie de mise en œuvre*

L'organisation de la formation est l'œuvre de la mairie. Le STD en charge des ressources animales animera la formation sur les technique d'élevage des porcs et de la volaille. Après la formation, le STD visitera les différentes fermes des bénéficiaires afin de s'assurer de la mise en œuvre pratique de la formation.

Activité 13

- **Titre de l'activité : Equiper les COGES de l'EC Dawakasso de Nabon et du périmètre maraicher de Boudaro à Karayaa en matériel de chantier**

Pour des travaux communautaires, les COGES ont besoin d'un minimum de matériel à leur disposition. Une des raisons de les équiper en petit matériel de chantier.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif général visé est d'outiller la communauté à travers les COGES en matériel de chantier conséquent pour assurer les travaux communautaires entre autre : reboisement, réalisation de haie vive, entretien d'ouvrages. L'objectif spécifique est de mettre à la disposition de :

- COGES de l'EC Dawakasso de Nabon : dix (10) pioches, dix (10) pelles, trois (3) brouettes, deux (2) barres à mine, dix (10) seaux ;
- COGES du périmètre maraicher de Boudaro à Karayaa : deux (2) pioches, deux (2) pelles, une (1) brouette, une (1) barre à mine.

Le résultat attendu est :

- dix (10) pioches, dix (10) pelles, trois (3) brouettes, deux (2) barres à mine et dix (10) seaux sont acquis pour le COGES de l'EC Dawakasso de Nabon.
- deux (2) pioches, deux (2) pelles, une (1) brouette, une (1) barre à mine sont acquises pour le COGES du périmètre maraicher de Boudaro à Karayaa.

- *Sous activités*

Pour disposer du matériel en bonne et due forme, il faut :

- organiser le recrutement d'un fournisseur selon les procédures en vigueur ;
- réceptionner le matériel ;

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagregés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires de ce matériel sont les usagers de l'EC Dawakasso de Nabon à travers leur COGES et les producteurs du périmètre maraichers de Boudaro à Karayaa à travers leur COGES.

- *Moyens financiers (coût : 269 000 FCFA).*

Les moyens financiers à mobiliser sont destinés au règlement de la facture de :

- douze (12) pioches,
- douze (12) pelles,
- quatre (4) brouettes,
- trois (3) barres à mine,
- dix (10) seaux.

Le coût total est de deux cent soixante neuf mille (269 000) FCFA

- *Stratégie de mise en œuvre*

La commande du matériel est du ressort de la mairie. Elle s'adjoit les compétences du service public en la matière pour respecter les règles de la commande publique. Les STD en charge de l'environnement et de l'agriculture sont associés en ce qui concerne les aspects techniques. Ils sont aussi chargés du suivi de l'utilisation rationnelle de ce matériel.

Activité 14

Titre de l'activité : Equiper le magasin de stockage d'oignon pour le périmètre maraîcher de Boudaro à Karayaa en matériel

Selon la fonction du magasin, l'équipement a y affecté est aussi fonction. A cet effet la spécificité des magasins de stockage de produits périssables tel que l'oignon exigent du matériel spécifique.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif général visé est de rendre le magasin d'oignon opérationnel en le dotant d'équipement d'emballage/conditionnement, de stockage, de conservation, de pesée et de manutention. D'objectifs spécifiques il s'agit d'équiper le magasin de stockage d'oignon de :

- cinq cents (500) sacs filets de conditionnement ;
- 20 claies ;
- une (1) bascule ;
- une (1) bâche (20 m2);
- cinq (5) palettes ;
- trois (3) diables ;
- deux (2) brouettes ;
- un (1) pulvérisateur ;
- deux (2) bacs à sable ;
- deux (2) balais ;
- deux (2) pelles ;
- deux (2) poubelles géantes.

Les résultats attendus sont :

Le magasin dispose de

- matériel d'emballage/conditionnement, de stockage et de conservation : 500 sacs filets, 20 claies, 1bâche et 5 palettes ;
- instrument de pesée : 1 bascule pour évaluer la quantité des produits entrant et sortant ;
- matériel de manutention (3 diables, 2 brouettes) pour le déplacement des produits,

- matériel de sécurité et d'entretien (2 bacs à sable, 1 pulvérisateur, 2 balais, 2 pelles, 2 poubelles géantes) pour assurer la sécurité incendie et la propreté du magasin en vue de tenir à distance les bestioles nuisibles aux produits stockés.
- *Sous activités*
 - organiser le recrutement du fournisseur ;
 - organiser la réception du matériel ;
- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires de la commande sont les productrices du périmètre maraîcher (100) dont les productions y seront stockées et conservées.

- *Moyens financiers (coût : 1 557 260 FCFA).*

Les moyens financiers à mobiliser sont destinés à la commande du matériel désigné :

- 500 sacs filets de conditionnement ;
- 20 claies ;
- 1 bascule ;
- 1 bâche ;
- 5 palettes ;
- 3 diables ;
- 2 brouettes ;
- 1 pulvérisateur ;
- 2 bacs à sable ;
- 2 balais ;
- 2 pelles ;
- 2 poubelles géantes.

- *Stratégie de mise en œuvre*

La commande est passée au fournisseur par la mairie selon les procédures en vigueur. Le COGES du magasin en collaboration avec le STD sont associés et participent à la réception du matériel.

Activité 15

- **Titre de l'activité : Fournir et poser les équipements de l'unité de transformation du néré en soubala à Gori.**

Les femmes de la commune de To ont sollicité et obtenu la mise en place d'une unité de transformation des graines de néré en soubala à Gori.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif principal est de faciliter la tâche des femmes par l'amélioration du procédé manuel de transformation des graines de néré en soubala en leur fournissant des équipements mécaniques. Les objectifs spécifiques visés sont.

- accroître le rendement de la production de soubala ;
- améliorer la qualité du soubala produit;

- mettre à la disposition des femmes des techniques performantes de fabrication du soubala ;
- ouvrir le marché de l'intérieur du pays au soubala de Gori.

Les résultats attendus sont :

- les femmes disposent de moyens matériels appropriés pour répondre à la demande de soubala ;
- la production du soubala s'est accrue et la qualité s'est améliorée ;
- une meilleure exploitation est faite du néré ;
- le soubala est mieux valorisé.

- *Sous activités*

Les sous activités à développer pour la mise en œuvre de l'activité sont :

- organiser le recrutement du fournisseur/poseur ;
- réceptionner le matériel livré ;
- effectuer la pose des équipements réceptionnés ;
- réaliser des essais de fonctionnement.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires directs de l'activité sont les 200 femmes qui collectent et transforment les graines de néré. Elles voient leurs revenus s'améliorer à travers la modernisation de leurs outils de travail pour un accroissement des rendements et une perfection de la qualité des produits obtenus.

- *Moyens financiers (coût : 7 000 000 FCFA).*

Pour parvenir au résultat attendu, il faudra mobiliser les moyens financiers pour acquérir et procéder à la pose des équipements suivants :

- décortiqueuse de la graine de néré ;
- bac de fermentation ;
- presse à soubala ;
- ustenciles ;
- pose/installation des équipements.

Le coût estimatif est évalué à sept millions (7 000 000) FCFA

- *Stratégie de mise en œuvre*

L'acquisition (la livraison) des équipements est suivie de la pose. Ainsi il sera fait appel à un spécialiste du domaine par la procédure nationale des marchés publics. Le STD en charge de l'environnement et le COGES de l'unité de transformation seront fortement impliqués aux différentes opérations pour s'approprier les conditions de fonctionnement et mieux cerner l'outil de production.

Activité 16

- **Titre de l'activité : Fournir et poser les équipements de l'unité de transformation du karité en beurre à Kabaleissan.**

Les femmes de la commune de To ont sollicité et obtenu la mise en place d'une unité de transformation du karité en beurre de karité à Kabaleissan.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif principal est de faciliter la tâche de transformation des femmes et leur permettre d'améliorer la production du beurre de karité en qualité et en quantité. Les objectifs spécifiques visés sont.

- accroître le rendement de la production du beurre de karité ;
- améliorer la qualité du produit obtenu ;
- mettre à la disposition des femmes des techniques performantes de fabrication du beurre de karité ;
- ouvrir le marché extérieur du beurre de karité aux femmes de Kabaleissan.

Les résultats attendus sont :

- les femmes disposent de moyens matériels leur permettant de répondre à la demande du beurre de karité ;
- la production de beurre des femmes s'est accrue et la qualité s'est améliorée ;
- une meilleure exploitation est faite du karité ;
- les produits issus du karité sont mieux valorisés.

- *Sous activités*

Les sous activités à développer pour la mise en œuvre de l'activité sont :

- organiser le recrutement du fournisseur poseur ;
- réceptionner le matériel livré ;
- assurer la pose des équipements réceptionnés ;
- réaliser des essais de fonctionnement.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires directs de l'activité sont les 250 femmes qui collectent et transforment les noix de karité. Elles voient leurs revenus s'améliorer à travers la modernisation des outils de travail pour un accroissement des rendements et une perfection de la qualité des produits obtenus.

- *Moyens financiers (coût : 7 000 000 FCFA).*

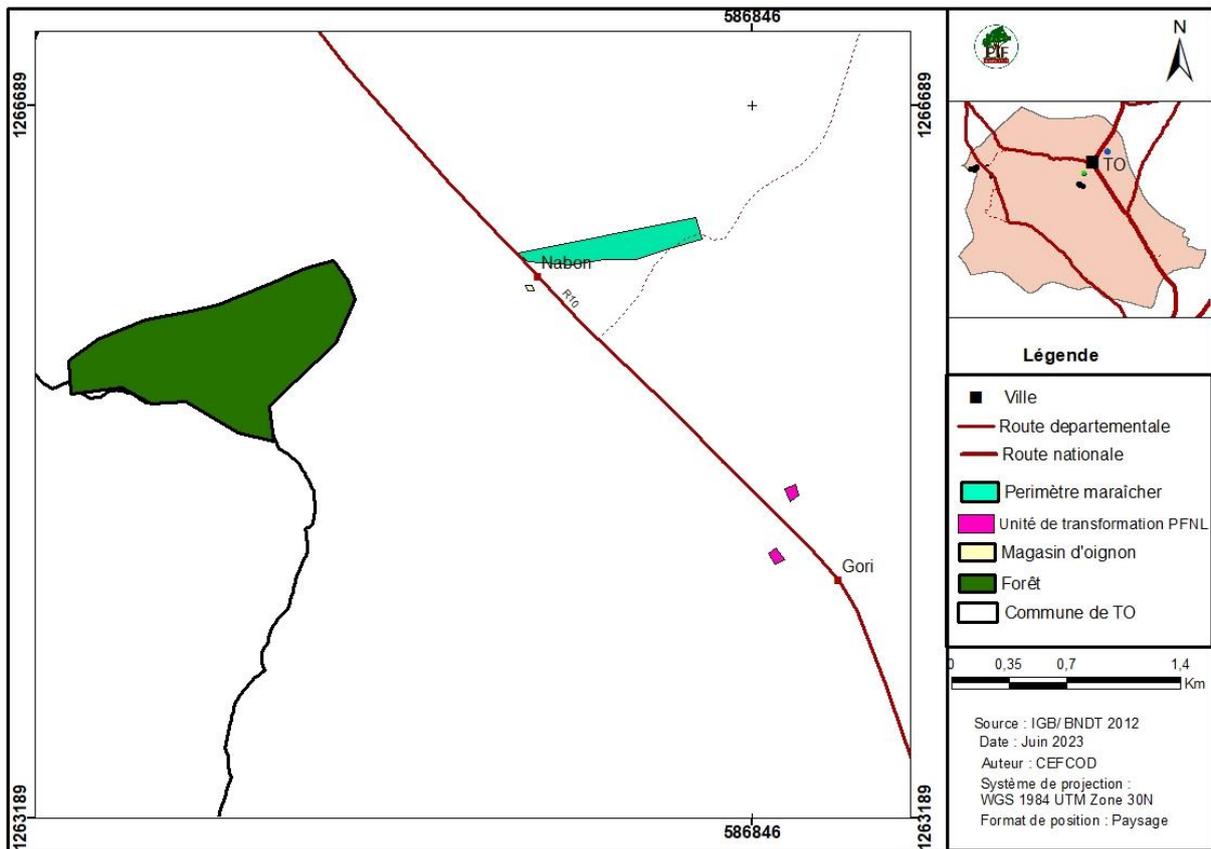
Pour parvenir au résultat attendu, il faudra mobiliser les moyens financiers pour acquérir et procéder à la pose des équipements suivants :

- décortiqueuse ;
- concasseur ;
- broyeur ;
- torrificateur ;
- barate ;
- filtre ;
- pose des équipements.

Le coût estimatif est évalué à sept millions (7 000 000) FCFA

- *Stratégie de mise en œuvre*

L'acquisition des équipements est suivie de la pose. Ainsi il sera fait appel à un spécialiste du domaine par la procédure nationale des marchés publics. Le STD en charge de l'environnement et le COGES de l'unité de transformation seront fortement impliqués aux différentes opérations pour s'approprier les conditions de fonctionnement et mieux cerner l'outil de production. Les différents investissements de l'Espace de Conservation Bois sacré Dawakasso de Nabon sont représentés sur la carte 5.



Carte 5 : Investissements de l'Espace de Conservation Bois sacré Dawakasso de Nabon

4.1.3.2. ESPACE DE CONSERVATION 2 : FORÊT VILLAGEOISE KOUNDOUA

Activités de type 1 - activités liées à la restauration/préservation des espaces de conservation et qui contribuent directement à la séquestration de carbone

Activité 1

Titre de l'activité : Reboiser une partie du site de conservation : Forêt villageoise de Koundoua en néré

- Objectifs

La forêt villageoise Koundoua, sous les pressions anthropiques, connaît un niveau de dégradation avancé. Aussi, l'objectif global visé par l'activité est de restaurer l'espace de conservation en vue de renforcer sa capacité de séquestration de carbone et de satisfaire les besoins de la communauté en PFNL par la plantation des espèces utilitaires : plants de néré (*Parkia biglobosa*).

L'objectif spécifique est de couvrir 4ha de plants de néré qu'il convient d'entretenir et de préserver.

- Résultats attendus.

Les résultats attendus de cette activité sont :

- 100 plants de néré sont mis en terre sur 4ha ;
- les 100 plants de néré sont entretenus, suivis et protégés.

- Sous-activités

Les sous activités du reboisement de l'EC sont :

- acquérir 100 plants de néré;
- réaliser le piquetage pour 100 trous;
- effectuer la trouaison et la mise en terre des plants ;
- implanter un panneau d'indication ;
- suivre, entretenir et protéger les plants mis en terre.

- Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs de l'activité sont les 8334 femmes localisées à To. Ce sont elles qui collectent, transforment et valorisent les grains de néré (transformation en soubala).

- Moyens financiers. (coût : 440 000 FCFA)

La réalisation de l'activité va nécessiter des moyens financiers pour :

- l'acquisition de 100 plants de néré
- le piquetage à réaliser par le STD ;
- la trouaison ;
- la mise en terre des plants ;
- la confection et la pose d'un panneau d'indication ;
- le forfait pour la restauration de la population. Ces moyens financiers sont estimés à quatre cent quarante milles (440 000) FCFA

- *Stratégie de mise en œuvre*

La réalisation de l'activité s'effectuera par les communautés locales (bénéficiaires) sous la supervision technique du STD. Le STD réalise le piquetage et laisse place à la population pour la trouaison et la mise en terre

L'organisation et la gestion de l'activité sont de la responsabilité de la mairie qui assure le rôle de coordination.

Activité 2

Titre de l'activité : Reboiser l'espace de conservation : Forêt villageoise Koundoua

La Forêt villageoise Koundoua, sous les pressions anthropiques, connaît un niveau de dégradation avancé. Deux opérations de reboisement sont prévues : un en espèces utilitaires (nééré) sur 4ha et le reste en toutes autres espèces pour permettre à la forêt de jouer pleinement son rôle surtout celui primordial de séquestration du carbone.

- *Objectifs et résultats attendus*

L'objectif global visé par l'activité est de restaurer l'espace de conservation en vue de renforcer sa capacité de séquestration de carbone et de satisfaire les besoins en fruits, en légumes et en bois des populations.

- *Les objectifs spécifiques sont :*

- lutter contre la dégradation de la forêt par la mise en terre de 1410 plants ;
- veiller au développement des plants à travers le suivi, l'entretien et la protection.

- *Résultats attendus.*

Les résultats attendus de cette activité sont :

- 1410 plants sont mis en terre ;
- les 1410 plants sont entretenus et protégés.

- *Sous-activités*

La réalisation du reboisement passe par :

- acquérir 1410 plants ;
- effectuer le piquetage
- réaliser la trouaison et la mise en terre des plants ;
- suivre, entretenir et protéger les plants.

- *Bénéficiaires*

Les bénéficiaires directs de l'activité sont les populations autochtones et les migrants agricoles (16 026).

- *Moyens financiers. (825 000 FCFA)*

La réalisation de l'activité va nécessiter des moyens financiers pour :

- l'acquisition de 1410 plants ;
- le piquetage à réaliser par le STD ;

- la trouaison et la mise en terre des plants ;
- le forfait de restauration pour les communautés locales ;
- la surveillance, l'entretien et la protection des plants. Ce budget s'élève à huit cent vingt cinq milles (825 000)FCFA

- *Stratégie de mise en œuvre*

Le STD en charge de l'Environnement est le responsable technique de la mise en œuvre de l'activité. Il effectue le piquetage à la suite duquel les communautés locales (bénéficiaires) réalisent les trouaisons, la plantation et les entretiens des plants sous sa supervision technique.

L'organisation et la gestion de l'activité seront faites par la mairie qui assure le rôle de coordination en collaboration avec le service forestier et le CVD.

Activités de type 2 = *activités habilitantes visant le renforcement de la gouvernance des ressources naturelles de façon générale et du foncier en particulier.*

Activité 1

- **Titre de l'activité : Elaborer la charte foncière locale de l'espace de conservation : FORÊT VILLAGEOISE KOUNDOUA**

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif de l'élaboration de la charte foncière locale de l'EC : Forêt villageoise Koundoua est de mettre à disposition un outil qui favorise la responsabilisation des populations dans la gestion des ressources naturelles de l'EC. De manière spécifique il s'agit de sensibiliser les populations sur le niveau de dégradation des ressources naturelles de l'EC, de déterminer de manière participative des règles particulières au niveau local relatives au respect des usages locaux positifs des ressources naturelles.

Les résultats attendus sont :

- une large diffusion de l'information a touché la majorité de la population à savoir les différents groupes sociaux;
- la population mesure la dangerosité de la dégradation des ressources naturelles ;
- la population a marqué une large adhésion à l'initiative de l'élaboration de la charte foncière locale;
- des règles de gestion collectives et durables des ressources naturelles sont déterminées de manière participative

- *Sous activités*

L'élaboration de la charte foncière locale suit un processus où il faut :

- organiser le recrutement d'un prestataire pour l'élaboration de la charte;
- organiser une large diffusion de l'information pour susciter la participation de la population ;
- rédiger le projet de charte foncière locale ;
- adopter le projet de charte foncière locale ;
- valider la charte foncière locale.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

La mise en application de la charte foncière locale contribue à une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles au bénéfice de tous les utilisateurs (16026) de l'EC.

- *Moyens financiers (coût : 5 000 000 FCFA).*

L'élaboration d'une charte foncière locale mobilise globalement la somme de cinq millions (5 000 000) FCFA pour couvrir les frais de sensibilisation, d'élaboration du projet de charte foncière locale, les séances d'adoption et de validation.

- *Stratégie de mise en œuvre*

Habituellement l'initiative d'élaboration vient soit du(des) village(s) ou de la commune. Dans le cas présent la commune prend l'initiative et s'associe les compétences d'un spécialiste à recruter selon les procédures en vigueur. Le prestataire recruté travaillera sur instruction de la mairie conformément aux TdR et selon le canevas d'élaboration des chartes foncières locales.

Activité 2

- **Titre de l'activité : Mettre en place six (06) COGES pour les investissements à réaliser dans le cadre de la réhabilitation de l'espace de conservation : FORÊT VILLAGEOISE KOUNDOUA**

Les COGES des investissements à mettre en place sont :

- l'EC Forêt villageoise Koundoua ;
- le périmètre maraicher à Ouala ;
- le magasin de stockage de fourrage au secteur 5 de To ;
- l'unité de transformation de PFNL à Bayissan ;
- l'unité de transformation de PFNL à Tébrou ;
- la miellerie à Tebrou.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif visé par la mise en place des COGES est de permettre aux bénéficiaires de contribuer significativement à une gestion saine de leur infrastructure, dans le respect des règles nationales en la matière. Les objectifs spécifiques sont :

- informer la population sur les missions du COGES ;
- donner la composition et le fonctionnement du COGES ;
- mettre en place les membres du bureau ;
- rappeler les différents organes du COGES ;
- définir les attributions et rôles des membres.

Les résultats attendus sont :

- la population est suffisamment imprégnée du rôle du COGES ;
- la communauté est informée de la composition du bureau et de ses attributions ;
- le bureau du COGES est mis en place
- les membres du COGES s'engagent à respecter le mode de fonctionnement du COGES et travailler à la satisfaction des bénéficiaires et de la communauté.

- *Sous activités*

Pour aboutir à la mise en place démocratique du COGES, il importe de :

- informer et sensibiliser les différentes composantes de la communauté sur l'importance du COGES dans la gestion de l'investissement ;

- mettre en place une commission de mise en place du COGES et d'élection des membres du bureau ;
- organiser l'assemblée générale électorale ;
- rédiger le PV de mise en place du COGES.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagregés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre.*

La mise en place du COGES profite aux bénéficiaires de l'investissement.

- *Moyens financiers (coût 1 800 000 FCFA).*

Les activités pour la mise en place d'un COGES nécessite des moyens financiers d'une valeur de trois cents milles (300 000) FCFA : Ce montant doit couvrir les frais de mobilisation des différentes composantes de la communauté, la tenue de l'AG des élections et les travaux de compte rendu. Le coût total pour les six (6) COGES est de un million huit cent milles (1 800 000) FCFA.

- *Stratégie de mise en œuvre*

La mairie devra mettre en place en collaboration avec le CVD, les autorités coutumières et les services techniques les comités de gestion. L'assemblée constitutive du COGES et la formation devront se tenir dans les villages concernés. Les membres du COGES devront être représentés par au moins 30% de femmes. La supervision de l'activité est assurée par l'UGP.

Activité 3

- **Titre de l'activité : Former les membres des COGES mis en place**

Les membres des six COGES mis en place seront formés pour renforcer leur capacité de gestion financière et de gouvernance.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif recherché est de renforcer les compétences des membres du bureau du COGES : leur permettre de connaître de manière générale les missions du COGES, ses attributions, son fonctionnement et de manière spécifique pour chacun des membres, ses attributions et son rôle.

Les résultats attendus sont que.

- les participants maîtrisent les missions et attributions du COGES ;
- les participants décrivent les missions et attributions du COGES ;
- chacun des participants connaît ses attributions ;
- chacun des participants comprend son rôle dans le COGES,

- *Sous activités*

Les sous activités qui contribuent à la réalisation de la formation sont :

- organiser le recrutement d'un formateur ;
- élaborer les TdR de la formation ;
- organiser la formation (matériel et logistique) ;
- organiser les jeux de rôle ;
- recueillir les avis des participants sur la formation ;
- rédiger le rapport de la formation..

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires de la formation sont les membres des COGES. Les six COGES totalisent soixante (60) participants à raison de dix (10) par investissement.

- *Moyens financiers (coût : 2 840 000 FCFA).*

Les participants pourraient être scindés en deux groupes. Les moyens financiers nécessaires à la formation couvriront les honoraires des formateurs. La formation dure deux (2) jours. Deux (2) jours aussi sont prévus pour la préparation et la rédaction des rapports. Les honoraires journaliers d'un formateur sont de cent mille (100 000) FCFA soit un coût total de un million deux cent milles (1 200 000) FCFA. Le coût global de l'organisation de la formation s'élève à un million six cent quarante milles (1 640 000) FCFA répartis comme suit :

- location de la salle (200 000 FCFA) ;
- prise en charge des participants (1 440 000 FCFA) ;

Le coût global de la formation des six COGES est évalué à deux millions huit cent quarante mille (2 840 000) FCFA.

- *Stratégie de mise en œuvre*

L'organisation de la formation incombe à la mairie. Elle procède au recrutement du formateur selon les procédures en vigueur en collaboration avec le STD de tutelle. Elle prépare les conditions de tenue de la session, tient les apprenants informés et prend les dispositions nécessaires pour le démarrage effectif de la formation et veille sur son bon déroulement à travers le STD de tutelle. Le suivi de la mise en pratique de la formation sera assuré par le STD de tutelle. Il est souhaitable que la formation se tienne à To pour réduire les risques liés aux déplacements et éviter les émissions de CO2.

Activité 4

- **Titre de l'activité : Elaborer les cahiers des charges pour les investissements à réaliser dans le cadre de la réhabilitation de l'espace de conservation : FORÊT VILLAGEOISE KOUNDOUA**

Les cahiers des charges concernent les cinq (05) investissements réalisés.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif global recherché est de contribuer à faciliter l'exploitation des investissements. De façon spécifique, les cahiers des charges permettront de :

- fixer les conditions et règles d'occupation/d'accès et d'exploitation des investissements ;
- d'amener les bénéficiaires à développer des aptitudes de gestion durable.
- faciliter le suivi –contrôle de la gestion des investissements par les COGES et les STD.

- *Résultats attendus*

Les résultats attendus après la mise en œuvre des sous activités sont les suivantes :

- les cahiers des charges sont disponibles ;
- le contenu des cahiers des charges est connu par les différentes parties prenantes.

- *Sous activités*

Pour disposer du cahier des charges opérationnel un certain nombre d'activités sont nécessaires. C'est notamment :

- organiser le recrutement d'un expert pour l'élaboration des cahiers des charges ;
- mettre en place un comité de suivi et d'appui à la rédaction du cahier des charges ;
- rédiger un projet de cahier des charge ;
- soumettre les cahiers des charges au processus d'approbation et d'adoption;
- diffuser le cahier des charges.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires des cahiers des charges sont les parties prenantes (les exploitants, la commune, le COGES, les STD) de la gestion des investissements. Les cahiers des charges seront diffusés par les six (6) COGES et les STD concernés.

- *Moyens financiers (coût 7 995 000FCFA).*

L'élaboration du cahier des charges sera confiée à un expert prestataire intellectuel. La validation des cahiers des charges (CDC) nécessite la mise en place d'un comité dont les travaux vont engendrer des charges liées à la prise en charge des membres, à leur restauration et à la location de la salle. Le comité est constitué des membres des COGES (60), d'un représentant de chaque STD concerné (3) et de deux (2) représentants de la mairie. Trois jours seront consacrés à l'examen des six CDC soit environ deux séances par jour. On estime à un million cinq cent milles (1 500 000) FCFA les honoraires de l'expert pour un CDC soit sept millions cinq cent milles (7 500 000) FCFA les cinq CDC et cinq cent quatre vingt quinze milles (595 000) FCFA le coût global de l'organisation de la validation des CDC. Les cinq cent quatre vingt quinze milles sont répartis comme suit :

- prise en charge et restauration 420 000FCFA
- location de la salle 25 000FCFA/j soit 75 000 FCFA

Le coût global de l'élaboration des six CDC est évalué à sept millions neuf cent quatre vingt quinze milles (7 995 000) FCFA

- *Stratégie de mise en œuvre*

La mairie devra mettre en place en collaboration avec le CVD et les autorités coutumières et les services techniques les comités de gestion L'assemblée constitutive du COGES et la formation devra se tenir dans les villages concernés. Les membres du COGES devront être représentés par au moins 30% de femmes. La supervision de l'activité est assurée par l'UGP.

Activités de type 3 = activités indirectement liées à la forêt mais permettant de limiter les facteurs de déforestation ou de dégradation des forêts.

Activité 1

- **Titre de l'activité : Promouvoir l'apiculture moderne dans la Forêt villageoise Koundoua**

L'apiculture est pratiquée dans l'Unité d'Aménagement Forestier(UAF) mais sous sa forme traditionnelle. Ainsi, le potentiel de ressources en miel reste sous exploité. Pour permettre

de produire plus de miel qui réponde aux normes de qualité requise, il a été demandé dans le PDIC REDD+ la promotion de l'apiculture moderne dans l'UAF à l'intérieur de la forêt villageoise Koundoua.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif global de l'activité est de promouvoir et d'intensifier la pratique d'une apiculture écologiquement viable et économiquement rentable : une apiculture produisant du miel à des rendements à la ruche significatifs et répondant aux normes de qualité requise. Cela procure aux apiculteurs des revenus substantiels plus motivants que la coupe du bois. Les résultats attendus sont : (i) les apiculteurs pratiquent l'apiculture moderne écologiquement viable et économiquement rentable, (ii) les revenus des apiculteurs se sont accrus, (iii) la coupe du bois dans la forêt est significativement réduite, (iv) les feux de brousse provoqués par les apiculteurs sont rares.

- *Sous-activités*

- organiser le recrutement du prestataire spécialiste de la fourniture du matériel et de la formation des apiculteurs à son utilisation ;
- sélectionner les candidats à accompagner (les apiculteurs traditionnels, encourager le genre et la jeunesse) ;
- acquérir et doter 12 apiculteurs en matériel complet de production et de récolte du miel ;
- former les 12 apiculteurs à l'utilisation du matériel.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires désagrégés par sexe et par autres groupes. vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires directes les douze (12) apiculteurs retenus pour améliorer l'apiculture traditionnelle.. Ils voient leurs connaissances améliorées, leur matériel renouvelé, leur production augmentée et leur revenu progressé.

- *Moyens financiers (coût : 8 496 000 FCFA).*

Les moyens financiers à mobiliser sont les ressources financières destinées à la dotation des apiculteurs en kits complets composé de (Ruche, tenue, paire de botte, paire de gants, enfumoir, lève cadre, dispositif pour traitement) d'une valeur de sept cent mille (700 000) FCFA pour chacun des 12 apiculteurs. Les apiculteurs recevront une formation à l'utilisation durable des équipements. Soit un montant total de huit millions quatre cent quatre vingt seize mille (8 496 000) FCFA.

- *Stratégie de mise en œuvre*

L'essentiel de l'activité consiste en la dotation en équipement des apiculteurs et leur formation à l'utilisation durable de celui-ci. La mairie, organisatrice et gestionnaire de l'activité procèdera en collaboration avec l'OP des producteurs de miel et le STD en charge de l'environnement, à la sélection des apiculteurs candidats à bénéficier des kits. L'acquisition des kits s'effectuera par appel d'offre. Le prestataire, spécialiste en apiculture devra fournir le matériel et former les apiculteurs. Ainsi il sera intégré dans les services du prestataire la formation des apiculteurs à l'utilisation du matériel fourni.

Activité 2

- **Titre de l'activité : Réaliser un périmètre maraîcher avec des puits à grand diamètre à Ouala.**

La forêt villageoise Koundoua, source de revenus pour plusieurs communautés est soumise à une forte pression de la population. A cet effet, l'aménagement de périmètre maraîcher vient à point nommé réduire la charge sur ladite forêt.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif de l'aménagement d'un périmètre maraîcher est de permettre à 30 femmes autochtones et migrantes de produire des légumes et d'améliorer leurs revenus. Cela réduit leurs impacts sur la forêt. Les objectifs spécifiques de cette activité sont :

- diversifier et améliorer les systèmes de production des femmes ;
- améliorer les revenus des femmes

Les résultats attendus sont :

- un périmètre maraîcher d'un (1) Ha doté de 4 puits est disponible à Ouala ;
- les sources de revenus des femmes sont diversifiées ;
- 30 femmes disposent de parcelles aménagées pour le maraichage ;
- les revenus des femmes sont améliorés.

- *Sous-activités*

L'aménagement du périmètre maraîcher recommande pour son bon fonctionnement un certain nombre d'actions clefs :

- organiser le recrutement de l'entreprise pour la réalisation des travaux ;
- réaliser l'implantation géophysique de 4 puits ;
- réaliser une clôture de protection sur un périmètre de 400 m ;
- implanter un panneau d'indication du périmètre ;
- préparer l'attribution des parcelles (conditions d'attribution, commission ad hoc d'attribution...).

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

L'aménagement du périmètre maraîcher profite aux 30 productrices attributaires et exploitantes des parcelles.

- *Moyens financiers (coût : 11 750 000 FCFA).*

La réalisation du périmètre maraîcher nécessite des moyens financiers pour :

- l'aménagement parcellaire d'un Ha 1 000 000 FCFA,
- la réalisation de 4 puits à grand diamètre : 8 000 000 FCFA ;
- la réalisation de la clôture : 2 000 000 FCFA,
- la confection et la pose d'un panneau d'indication : 200 000 FCFA
- et le suivi/contrôle des travaux (5% du coût des travaux) 550 000 FCFA.

Un montant estimé à onze millions sept cent cinquante mille (11 750 000) FCFA

- *Stratégie de mise en œuvre*

Il sera fait appel selon les procédures nationales à une entreprise pour l'exécution des travaux y compris la confection et la pose du panneau d'indication. Un prestataire sera chargé du suivi contrôle du chantier pour le contrôle à pied d'œuvre de la qualité des travaux. La supervision des travaux se fera avec le technicien de l'antenne et le service Technique de l'Agriculture. Pour la mise en valeur le service technique en charge de l'agriculture et les bénéficiaires à travers le COGES sont impliqués pour une meilleure connaissance de l'aménagement en vue de faciliter la mise en valeur. La mairie, prend des dispositions pour l'attribution des parcelles.

Activité 3

Titre de l'activité : Réaliser un magasin de stockage de fourrage au secteur 5 de To

En saison sèche, le pâturage fait défaut et les éleveurs rencontrent des difficultés pour alimenter leurs animaux, ce qui les conduit dans la forêt et les amène à émonder certaines espèces pour nourrir le bétail. Cette pratique néfaste à la protection et préservation des ressources forestières appelle à la recherche de solutions pour l'alimentation du bétail en saison sèche. Aussi, pour pallier à cette difficulté, les éleveurs ont sollicité et obtenu du PIF à travers le PDIC/REDD+, la construction d'un magasin de stockage de fourrage au secteur 5 de To.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

Les objectifs visés par la construction du magasin de stockage de fourrage sont de contribuer à la satisfaction des besoins d'alimentation du bétail en saison sèche et de réduire la pression sur les ressources forestières dans l'espace de conservation.

Il s'agit spécifiquement de:

- renforcer la capacité opérationnelle des éleveurs dans l'alimentation de leurs animaux ;
- permettre aux éleveurs d'augmenter l'offre en produits d'alimentation des animaux ;
- offrir la possibilité aux éleveurs (emboucheurs surtout) de disposer de stocks fourragers de bonne qualité nutritive pour la complémentation alimentaire des animaux d'embouche.

Les résultats attendus sont : (i) la pression sur les ressources forestières est réduite, (ii) la capacité opérationnelle des éleveurs dans l'alimentation de leurs animaux est renforcée, (iii) l'offre en produits d'alimentation des animaux a augmenté, (iv) des stocks fourragers de bonne qualité nutritive pour la complémentation alimentaire des animaux d'embouche sont disponibles.

- *Sous-activités*

- organiser le recrutement de l'entreprise ;
- implanter un panneau d'indication du magasin ;
- effectuer le suivi contrôle des travaux.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre.*

Les bénéficiaires de l'activité sont les 100 éleveurs (femmes : 30, hommes : 60, autochtones et migrants) transhumants, sédentaires comme emboucheurs et leurs organisations.

- *Moyens financiers (coût 8 075 000 FCFA).*

Les moyens financiers sont constitués des ressources financières pour

- l'élaboration des plans ;
- la construction du magasin ;
- la confection et la pose du panneau d'indication ;
- les suivi contrôle du chantier.

- *Stratégie de mise en œuvre*

La construction du magasin y compris la confection et la pose du panneau d'indication se fait à l'entreprise dont le recrutement est sous la responsabilité de la mairie. Les acteurs : bénéficiaires et le service technique déconcentré en charge des ressources animales sont associés à la mise en œuvre à travers leurs représentants.

Activité 4

- **Titre de l'activité : Construire une unité de transformation de PFNL (beurre de karité) forage à Bayissan.**

La Forêt villageoise Koundoua regorge d'un certain nombre de PFNL exploités et valorisés majoritairement par les femmes avec des moyens rudimentaires. Pour améliorer la productivité de l'activité, le PDIC entend répondre à la sollicitation des femmes par la réalisation d'une unité de transformation pour certains villages.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif de cette activité est de mieux valoriser les PFNL en offrant aux exploitants (aux femmes surtout) un cadre adéquat pour la transformation de ces produits. Les objectifs spécifiques poursuivis sont :

- Offrir un cadre de travail adéquat pour la transformation des PFNL à Bayissan;
- Moderniser et rentabiliser l'activité de transformation des PFNL ;
- Augmenter les revenus des femmes;
- Réduire la pression sur les ressources forestières de la forêt Koundoua

Les résultats attendus de cette activité sont :

- Les systèmes de transformation des PFNL sont améliorées ;
- Les revenus des femmes sont améliorés
- la pression sur la forêt Koundoua est réduite ;

- *Sous-activités*

Les sous-activités de la construction de l'unité de transformation consistent à :

- organiser le recrutement de l'entreprise pour la construction de l'unité qui intègre toutes les installations ;
- réaliser l'implantation géophysique du forage et foration;
- réaliser la clôture;
- implanter un panneau d'indication de l'unité ;
- faire le suivi-contrôle des travaux.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires directs de l'opération sont les 150 femmes de Bayissan

Moyens financiers (coût : 14 156 310 FCFA).

La mise en œuvre de l'activité va nécessiter la mobilisation de fonds pour

- la réalisation du bâtiment de l'unité de transformation;
- la réalisation du forage et son équipement avec une pompe à motricité humaine ;
- la réalisation de la clôture ;
- la confection et la pose du panneau d'indication de l'unité de transformation ;
- le suivi contrôle des travaux (5% du coût des travaux).

Le coût global est estimé à quatorze million cent cinquante six mille trois cent dix (14 156 310) FCFA

- *Stratégie de mise en œuvre*

La mise en œuvre de cette activité nécessite l'engagement des exploitants des PFNL, l'accompagnement de la mairie, du service technique départemental en charge de l'Environnement. Les travaux de construction de l'unité y compris la confection et la pose du panneau d'indication seront réalisés par une entreprise spécialisée recrutée par voie d'appel d'offres. Un prestataire sera chargé du suivi contrôle du chantier pour le contrôle à pied d'œuvre de la qualité des travaux

Activité 5

- **Titre de l'activité : Construire une unité de transformation de PFNL (nére) avec forage à Tébrou**

La forêt villageoise Koundoua regorge d'un certain nombre de PFNL exploités majoritairement par les femmes avec des moyens rudimentaires. Pour améliorer la productivité de l'activité, le PDIC entend répondre à la sollicitation des femmes par la réalisation d'une unité de transformation pour certains villages.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif de cette activité est de mieux valoriser les PFNL en offrant aux femmes du groupement Tchuayouwaun, un cadre idéal pour la transformation de leurs produits. Les objectifs spécifiques poursuivis sont :

- Offrir un cadre de travail propice aux femmes de Tébrou pour la transformation des PFNL ;
- Mieux rentabiliser l'activité de transformation des PFNL;
- améliorer les revenus des femmes ;
- restreindre l'exploitation du bois de chauffe ;
- réduire la pression sur la forêt villageoise-

Les résultats attendus de cette activité sont :

- un cadre de travail propice pour la transformation des PFNL est disponible pour les femmes ;
- la transformation des PFNL est facilité et est plus rentable ;
- les revenus des femmes sont améliorés ;
- la pression sur la forêt est réduite ;

- les femmes se sont appropriées les techniques modernes de transformation des PFNL.

- *Sous-activités*

Les sous-activités de la construction de l'unité de transformation consistent à :

- organiser le recrutement de l'entreprise ; ;
- implanter le forage (implantation géophysique) ;
- implanter un panneau d'indication de l'unité
- suivre et contrôler le chantier ;

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires directs de l'opération sont les 150 femmes du groupement Tchuayouwa et de Tebrou. Ce sont elles qui, essentiellement récoltent/collectent les PFNL et sont les actrices principales de leur transformation. Elles passent de la transformation traditionnelle à celle moderne et bénéficient d'un gain de temps utile pour d'autres activités

Moyens financiers (coût : 14 156 310 FCFA).

La mise en œuvre de l'activité va nécessiter la mobilisation de fonds pour

- la réalisation du bâtiment de l'unité de transformation ;
- la réalisation du forage et son équipement avec une pompe à motricité humaine ;
- la réalisation de la clôture ;
- la confection et la pose du panneau d'indication de l'unité de transformation ;
- le suivi contrôle des travaux (5% du coût des travaux).

Le coût global est estimé à quatorze million cent cinquante six mille trois cent dix (14 156 310)FCFA

- *Stratégie de mise en œuvre*

La mise en œuvre de cette activité nécessite l'engagement des exploitants des PFNL, l'accompagnement de la mairie, du service technique départemental en charge de l'Environnement. Les travaux de construction de l'unité y compris la confection et la pose du panneau d'indication seront réalisés par une entreprise spécialisée recrutée par voie d'appel d'offres.. Un prestataire sera chargé du suivi contrôle du chantier pour le contrôle à pied d'œuvre de la qualité des travaux

Activité 6

- **Titre de l'activité : Promouvoir les foyers améliorés dans les ménages à To.**

Il s'agira de la promotion des foyers améliorés ordinaires 3 pierres, les foyers métalliques et les foyers dolotières.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif global recherché est de réduire la pression exercée sur les forêts en limitant la coupe du bois.

Les objectifs spécifiques sont :

- réduire la consommation du bois-énergie et du charbon de bois
- organiser la formation de deux (2) soudeurs de To en foyers améliorés métalliques tous gabarits (usage familial et usage grand public) ;
- organiser la formation de vingt (20) femmes de To à la construction de foyers améliorés en argile (fixe et mobile);
- organiser la formation de deux (2) maçons de To à la construction de foyers améliorés en ciment ;

Les résultats attendus sont :

- les deux soudeurs de To maîtrisent la technique de construction des foyers améliorés métalliques
- les deux soudeurs ont fabriqué chacun deux types de foyers améliorés (petit gabarit et grand gabarit) ;
- 20 femmes de To se sont appropriées les techniques de construction des foyers améliorés en argile ;
- les vingt (20) femmes de To ont fabriqué chacune deux types (grand et petit gabarit) de foyer amélioré en argile ;
- Deux maçons de To sont formés en techniques de construction des foyers améliorés en ciment ;
- les deux (2) maçons ont chacun construit deux types (grand et petit) de foyers améliorés ;
- les foyers améliorés sont diffusés et utilisés à moyen et long terme et à grande échelle dans le village de To.

- *Sous-activités*

Pour réaliser l'activité il convient de :

- organiser le recrutement des formateurs ;
 - sélectionner les bénéficiaires selon des critères définis
 - définir les critères de sélection des bénéficiaires (utilisatrices de foyers ordinaires, dolotières, restauratrices);
 - sélectionner les soudeurs détenteurs d'ateliers de soudure ;
 - sélectionner les maçons attitrés ;
 - réunir les matériels et matériaux entrant dans la confection des différents types de foyers améliorés ;
 - élaborer un programme et un planning de formation qui tiennent compte de la réalité du terrain ;
 - suivre sur le terrain la mise en pratique de la formation.
- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires des foyers améliorés sont à long terme 70% des utilisateurs pour les foyers améliorés en argile, 20% des utilisateurs pour les FA en ciment et 10% pour les FA métalliques. Cette activité permettra donc de réduire significativement le prélèvement du bois dans les forêts de Go et ses environs.

- *Moyens financiers (coût : 280 000 FCFA).*

La promotion des foyers améliorés nécessite des moyens financiers pour :

- l'assemblage des matériaux et le matériel de construction ;
- la prise en charge du formateur ;
- la location de la salle ;
- l'appui- conseil et l'accompagnement du STD.

Le coût global est évalué à deux cent quatre vingt milles (280 000) FCFA.

- *Stratégie de mise en œuvre des trois types de foyers améliorés*

La promotion des foyers améliorés porte sur l'information et la sensibilisation sur les bénéfices sociaux et environnementaux puis la formation des utilisateurs et des artisans locaux à la confection de l'instrument. Ainsi l'activité se déroule en deux temps : l'information et la sensibilisation, puis la formation. La diffusion des bénéfices à grande échelle est l'élément clé. Plus important est donc la sensibilisation pour l'adoption de cet instrument de cuisson. La formation porte sur la construction des foyers améliorés en situation réelle par les participants. La formation pour toutes les catégories de foyers améliorés visera des acteurs capables de passer le message au public cible afin de l'attirer vers l'utilisation du matériel. Ainsi au sein de chaque organisation : groupement ou association des femmes pour les ménagères, association des restauratrices, association des dolotières, il sera sélectionné des candidates en fonction des critères entre autre (capable de diffuser l'information, capable de mobiliser le public). Les ménagères diffuseront les bénéfices et assisteront la fabrication au niveau ménage. Quant aux dolotières et restauratrices, elles diffuseront les bénéfices et orienteront les intéressées vers les artisans. Le STD en charge de l'environnement suivra et assistera techniquement les bénéficiaires. Il est souhaitable de conjuguer les efforts avec toute structure locale mise en place en la matière pour une synergie d'actions.

Activité 7

- **Titre de l'activité : Accompagner l'embouche porcine chez les femmes à To.**

Il s'agit d'accompagner deux femmes dans l'embouche porcine en mettant à leur disposition des porcelets à élever et à engraisser pour les revendre au stade de leur croissance la plus économiquement rentable.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

Les objectifs poursuivis sont de permettre aux femmes de pratiquer l'embouche porcine en tant qu'activité génératrice de revenus pour subvenir à leurs besoins financiers en lieu et place de la coupe et de la vente du bois. Ce qui va réduire la pression sur la forêt villageoise.

Les objectifs spécifiques sont :

- acquérir cinq (5) porcelets pour chacune des deux (2) femmes sélectionnées
- réaliser un atelier d'embouche porcine pour chacune des deux (2) femmes
- améliorer les revenus des femmes.

Les résultats attendus de cette activité sont :

- cinq (5) porcelets sont acquis pour chacune des deux (2) femmes ;
- un (1) atelier d'embouche porcine est réalisé pour chacune des deux (2) femmes
- chacune des deux femmes dotée en porcelets exerce l'embouche porcine ;
- le revenu des femmes exerçant l'embouche porcine s'est accru ;
- la coupe du bois dans la forêt de Koundoua par les femmes est réduite.

- *Sous-activités*

La réalisation de l'activité implique les sous-activités suivantes :

- identifier les éleveurs fournisseurs pour l'acquisition des animaux à emboucher ;
- sélectionner les futurs bénéficiaires directs de l'opération suivant des critères définis (être membre d'une OP, s'engager à verser une garantie, ...);
- renforcer les capacités des bénéficiaires de l'activité ;
- déterminer l'emplacement de l'abri ;
- construire l'abri des animaux à emboucher;

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires principaux de l'activité sont les deux (2) femmes de To, notamment celles retenues à l'issue de la sélection. Il faut compter parmi les bénéficiaires, les producteurs et fournisseurs des races à emboucher.

Le succès de l'activité compte pour la mairie et le service technique tutelle.

- *Moyens financiers (coût : 1 500 000 FCFA).*

La réalisation de l'activité requiert des ressources financières pour l'acquisition des animaux (10 porcelets pour 200 000 FCFA à raison de 20 000 FCFA la tête), la construction des deux (2) ateliers d'embouche pour 1 300 000 FCFA à raison de 650 000 FCFA. Soit un coût total de 1 500 000 FCFA.

- *Stratégie de mise en œuvre*

La mise en œuvre de l'activité nécessite l'accompagnement technique des services en charge des ressources animales, le suivi de la mairie et l'engagement des femmes. L'achat se fait auprès d'éleveurs professionnels de porcs. Le chef du STD est étroitement lié à l'achat des porcelets. Il propose les races, apprécie l'âge, s'assure du bon état de santé des sujets. Il suit l'activité auprès des bénéficiaires et leur apporte son appui technique.

Activité 8

- **Titre de l'activité : Accompagner l'élevage de volaille (la poule locale) chez les femmes à To en système semi intensif.**

Il s'agit d'accompagner deux femmes dans l'élevage de volaille de race locale en mettant à leur disposition des poules locales à élever pour revendre leurs produits au stade de leur croissance la plus économiquement rentable.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

Les objectifs poursuivis sont de permettre aux femmes de To sélectionnées de pratiquer l'élevage de volaille (poules locales) en tant qu'activité génératrice de revenus pour subvenir à leurs besoins financiers en lieu et place de la coupe et de la vente du bois, ce qui va réduire la pression sur la forêt villageoise.

Les objectifs spécifiques sont :

- acquérir un (1) lot de dix (10) poules + un coq pour chacune des deux (2) femmes.
- réaliser un (1) poulailler pour chacune des deux (2) femmes;

Les résultats attendus de cette activité sont :

- un (1) lot de dix (10) poules + un coq est acquis pour chacune des deux (2) femmes;
 - un (1) poulailler est construit pour chacune des deux (2) femmes;
 - deux (2) femmes de To pratiquent l'aviculture semi intensif de poules locales ;
 - la coupe du bois dans la forêt de Koundoua par les femmes est réduite.
- *Sous-activités*

La réalisation de l'activité implique les sous-activités suivantes :

- identifier les éleveurs fournisseurs pour l'acquisition des poules ;
 - sélectionner les futurs bénéficiaires directes de l'opération suivant des critères définis (être sous la bannière d'une OP, s'engager à verser une garantie, ...);
 - déterminer le site du poulailler chez les bénéficiaires;
- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) :*
localités et nombre

Les bénéficiaires principaux de l'activité sont les deux (2) femmes de To, notamment celles retenues à l'issue de la sélection. Il faut compter parmi les bénéficiaires, les producteurs et fournisseurs des races.

Le succès dans la mise en œuvre de l'activité compte pour la mairie et le service technique de tutelle.

- *Moyens financiers (coût : 1 088 000 FCFA).*

La réalisation de l'activité requiert des ressources financières pour l'acquisition de la volaille (20 poules ; 2 coqs pour 88 000 FCFA à raison de 4 000 FCFA la tête), la construction de deux (2) poulaillers pour 1 000 000 FCFA à raison de 500 000 FCFA l'unité. Le coût total revient à un million quatre vingt huit mille (1 088 000) FCFA.

- *Stratégie de mise en œuvre*

La mise en œuvre de cette activité nécessite l'accompagnement technique des services en charge des ressources animales, le suivi de la mairie et l'engagement des femmes de To. Les poules sont acquises auprès d'éleveurs professionnels. A défaut la sélection est effectuée au niveau local. Le choix et l'achat des poules sont réalisés avec l'assistance technique du STD de l'élevage. Il veillera sur l'état sanitaire des poules. Il prend les dispositions nécessaires et utiles pour le placement des poules et assure le suivi technique toute la durée du projet.

Activité 9

Titre de l'activité : Organiser des formations techniques au profit des exploitantes du périmètre maraîcher de Ouala

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif visé est de fournir aux exploitantes un bagage technique suffisant pour une mise en valeur durable de leur périmètre maraîcher. De manière spécifique il s'agit de former les exploitantes sur :

- les itinéraires techniques de production des cultures maraichères principale ;
- les techniques de production et d'utilisation exclusive du compost;
- les techniques de préparation et d'utilisation de pesticides à base de produits végétaux ;
- les conditions de stockage et de conservation des produits maraichers notamment l'oignon ;
- les techniques de stockage et de conservation des produits maraichers,

Les résultats attendus sont :

- les apprenants sont capables de décrire l'itinéraire technique de production des principales cultures maraichères ;
- les apprenants maîtrisent les techniques de lutte biologique contre les ennemis des cultures ;
- les producteurs sont à mesure de conserver leurs produits maraichers plus longtemps.

- *Sous activités*

- identifier le formateur au niveau du STD
- réunir les conditions matérielles et logistiques ;
- informer les participantes une ou deux semaines avant la formation

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*
Les bénéficiaires de ladite formation sont les exploitantes du périmètre (30).

- *Moyens financiers (coût : 235 000 FCFA).*

Les moyens financiers à mobiliser sont de 235 000 FCFA. Ils sont destinés

- au règlement des honoraires du formateur pour cinquante mille (50 000) FCFA à raison de 25 000 FCFA/j,
- location de la salle pour vingt cinq mille (25 000)FCFA
- forfait pour restauration pour cent milles (100 000) FCFA;
- le suivi de la mise en pratique de la formation durant la campagne agricole de saison sèche pour six mois à raison de 10 000 FCFA/mois soit 60 000 FCFA.

- *Stratégie de mise en œuvre*

L'organisation de la formation est assurée par la mairie avec la collaboration du STD en charge de l'agriculture. La formation est dispensée par le STD en charge de l'agriculture. Elle a lieu en salle et sur le terrain en situation réelle. Le terrain et les conditions pourraient être préparés à l'avance. Le suivi de la mise en pratique de la formation s'effectuera le long de la campagne des cultures maraichères.

Activité 10

Titre de l'activité : Organiser des formations techniques au profit des transformatrices des PFNL de Tébrou et de Bayissan

La formation s'adresse aux femmes des villages de Tébrou et de Bayissan demandeuses d'unités de transformation des PFNL.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif recherché est de doter les bénéficiaires de techniques et de bonnes pratiques de transformation des PFNL (karité et néré). Il s'agit spécifiquement de

- réussir une bonne collecte en sélectionnant des produits de bonne qualité,
- connaître et suivre les règles d'hygiène dans le processus de transformation et de conditionnement,
- suivre les bonnes conditions de stockage et de conservation.

Résultats attendus

A l'issue de la formation les résultats attendus sont :

- les produits récoltés sont de bonne qualité ;
- la transformation et le conditionnement respectent les règles d'hygiène ;
- le produit à commercialiser respecte les normes de qualité.

Sous activités

Pour parvenir à des résultats satisfaisants à l'issue de la formation il convient de :

- identifier le formateur au niveau des STD ;
 - réunir les conditions matérielles et logistiques ;
 - informer les participants de la formation une à deux semaines avant.
- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires sont les femmes de Tébrou et de Bayissan (300)

Moyens financiers (coût 360 000 FCFA).

Les moyens financiers nécessaires à la réalisation de l'activité sont :

- la prise en charge du formateur : soixante quinze mille (75 000) FCFA à raison de 25 000 FCFA/j pour trois (3) jours ;
- un forfait de restauration pour deux cent cinquante mille (200 000) FCFA ;
- la location de la salle pour un jour (25 000 FCFA) ;
- le suivi par le STD de la mise en pratique de la formation sur le terrain durant les six premiers mois (60 000 FCFA).

Un total de trois cent soixante mille (360 000) FCFA

Stratégie de mise en œuvre

La Sissili est réputée être une zone de forte production et de transformation des PFNL. Il y existe des structures locales œuvrant dans l'exploitation et la valorisation des PFNL. Ces structures/organisations travaillent avec celles nationales et internationales en matière de production de produits de qualité : La formation sous la responsabilité de la mairie sera dispensée par le STD en charge de l'environnement avec une bonne collaboration des organisations qui sont des partenaires potentiels.

Activité 11

Titre de l'activité : Organiser des formations techniques en embouche porcine et élevage de poules au profit des femmes de To

Pour améliorer les revenus des femmes et contribuer à la lutte contre la pression sur les ressources forestières, il est initié l'embouche porcine et l'élevage de poules pour les

femmes de To. Pour mieux rentabiliser l'activité il s'avère utile de renforcer les capacités et les compétences des bénéficiaires.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif global visé est d'accroître et sécuriser les revenus des emboucheuses par la production et la commercialisation des animaux de qualité pour le marché. De manière spécifique il s'agit pour les bénéficiaires de:

- apprendre les techniques et bonnes pratiques d'engraissement ;
- acquérir les techniques d'aménagement et d'entretien de l'habitat ;
- maîtriser les mesures d'hygiène alimentaire ;
- savoir appliquer le suivi sanitaire ;
- maîtriser le marché (circuit de commercialisation) ;
- s'approprier les critères de choix des animaux et volaille.

Résultats attendus

Les résultats attendus de cette formation sont :

- les bénéficiaires sont outillés pour gérer durablement une porcherie ou un poulailler ;
- les bénéficiaires se sont familiarisés aux marchés du bétail.

- *Sous activités*

Les activités liées à la formation des emboucheuses sont :

- identifier le formateur au sein du STD en charge des ressources animales ;
- réunir les conditions matérielles et logistiques ;
- tenir les participants informés du programme de la formation au moins une semaine avant ;
- suivre la mise en pratique de la formation sur le terrain :

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires de la formation sont les deux (2) femmes sélectionnées pour exercer l'activité d'embouche porcine et les deux (2) pour l'élevage de poules locales:.

- *Moyens financiers (coût : (246 000 FCFA).*

Les éléments de coût pour la formation sont :

- les honoraires du formateur ;
- la location de la salle ;
- le matériel didactique et la logistique ;
- le forfait de restauration pour les participants ;
- le suivi de la mise en pratique de la formation.

Le coût s'élève à deux cent quarante six mille (246 000) FCFA.

- *Stratégie de mise en œuvre*

L'organisation de la formation est l'œuvre de la mairie. Le STD en charge des ressources animales animera la formation sur les techniques d'élevage des moutons, des porcs et de la volaille, Après la formation, le STD visitera les différentes fermes des bénéficiaires afin de s'assurer de la mise en œuvre pratique de la formation.

La formation sur l'embouche concernera tous les bénéficiaires de toutes les filières vu leur nombre et que le spécialiste est habilité à traiter des questions sur toutes ces filières.

Activité 12

- **Titre de l'activité : Equiper les COGES de l'EC Forêt villageoise Koundoua et du périmètre maraicher de Ouala en matériel de chantier**

Pour des travaux communautaires, les COGES ont besoin d'un minimum de matériel à leur disposition : une des raisons de les équiper en petit matériel de chantier.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif principal visé est d'outiller la communauté locale en matériel de chantier conséquent pour assurer les travaux communautaires entre autre le reboisement, la réalisation de haie vive, l'entretien d'ouvrages. Les objectifs spécifiques sont de mettre à la disposition de

- COGES de l'EC Forêt villageoise Koundoua : dix (10) pioches, dix (10) pelles, trois (3) brouettes, deux (2) barres à mine, dix (10) seaux ;
- COGES du jardin de Ouala : deux (2) pioches, deux (2) pelles, une (1) brouette, une (1) barre à mine.

Le résultat attendu est : du matériel de chantier est disponible auprès des COGES pour les travaux communautaires.

- *Sous activités*

Pour disposer du matériel en bonne et due forme, il faut :

- organiser le recrutement d'un fournisseur selon les procédures en vigueur ;
- réceptionner le matériel ;

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagregés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires de ce matériel sont les usagers (16 026) de l'EC Forêt villageoise Koundoua et les producteurs du jardin maraicher de Ouala (30)

- *Moyens financiers (coût : 269 000 FCFA).*

Les moyens financiers à mobiliser sont destinés au règlement de la facture des :

- douze (12) pioches ;
- douze (12) pelles ;
- quatre (4) brouettes ;
- trois (3) barres à mine ;
- dix (10) seaux.

- *Stratégie de mise en œuvre*

La commande du matériel est du ressort de la mairie. Elle s'adjoint les compétences du service public en la matière pour respecter les règles de la commande publique. Les STD en charge de l'environnement et de l'agriculture sont associés en ce qui concerne les aspects techniques. Ils sont aussi chargés du suivi de l'utilisation judicieuse de ce matériel.

Activité 13

- **Titre de l'activité : Fournir et poser les équipements de l'unité de transformation du karité en beurre à Bayissan.**

Les femmes de la commune de To ont sollicité et obtenu la mise en place d'une unité de transformation du karité en beurre de karité à Bayissan.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif principal est de faciliter la tâche de transformation des femmes et leur permettre d'améliorer la production du beurre de karité en qualité et en quantité. Les objectifs spécifiques visés sont.

- accroître le rendement de la production du beurre de karité ;
- améliorer la qualité du produit obtenu ;
- mettre à la disposition des femmes des techniques performantes de fabrication du beurre de karité ;
- ouvrir le marché extérieur du beurre de karité aux femmes de Bayissan.

Les résultats attendus sont :

- les femmes disposent de moyens matériels leur permettant de répondre à la demande du beurre de karité ;
- la production de beurre des femmes s'est accrue et la qualité s'est améliorée ;
- une meilleure exploitation est faite du karité ;
- les produits issus du karité sont mieux valorisés.

- *Sous activités*

Les sous activités à développer pour la mise en œuvre de l'activité sont :

- organiser le recrutement du fournisseur poseur ;
- réceptionner le matériel livré ;
- assurer la pose des équipements réceptionnés ;
- réaliser des essais de fonctionnement.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires directs de l'activité sont les 150 femmes qui collectent et transforment les noix de karité. Elles voient leurs revenus s'améliorer à travers la modernisation des outils de travail pour un accroissement des rendements et une perfection de la qualité des produits obtenus.

- *Moyens financiers (coût : 7 000 000 FCFA).*

Pour parvenir au résultat attendu, il faudra mobiliser les moyens financiers pour acquérir et procéder à la pose des équipements suivants :

- décortiqueuse ;
- concasseur ;
- broyeur ;
- torrificateur ;
- barate ;
- filtre ;
- pose des équipements.

Le coût estimatif est évalué à sept millions (7 000 000) FCFA

- *Stratégie de mise en œuvre*

L'acquisition des équipements est suivie de la pose. Ainsi il sera fait appel à un spécialiste du domaine par la procédure nationale des marchés publics. Le STD en charge de l'environnement et le COGES de l'unité de transformation seront fortement impliqués aux différentes opérations pour s'approprier les conditions de fonctionnement et mieux cerner l'outil de production.

Activité 14

- **Titre de l'activité : Fournir et poser les équipements de l'unité de transformation du néré en soubala à Tébrou.**

Les femmes de la commune de To ont sollicité et obtenu la mise en place d'une unité de transformation des graines de néré en soubala à Tébrou.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif principal est de faciliter la tâche des femmes par l'amélioration du procédé manuel de transformation des graines de néré en soubala en leur fournissant des équipements mécaniques. Les objectifs spécifiques visés sont.

- accroître le rendement de la production de soubala ;
- améliorer la qualité du soubala produit;
- mettre à la disposition des femmes des techniques performantes de fabrication du soubala ;
- ouvrir le marché de l'intérieur du pays au soubala de Tébrou.

Les résultats attendus sont :

- les femmes disposent de moyens matériels appropriés pour répondre à la demande de soubala ;
- la production du soubala s'est accrue et la qualité s'est améliorée ;
- une meilleure exploitation est faite du néré ;
- le soubala est mieux valorisé.

- *Sous activités*

Les sous activités à développer pour la mise en œuvre de l'activité sont :

- organiser le recrutement du fournisseur/poseur ;
- réceptionner le matériel livré ;
- effectuer la pose des équipements réceptionnés ;
- réaliser des essais de fonctionnement.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagregés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires directs de l'activité sont les 150 femmes qui collectent et transforment les graines de néré. Elles voient leurs revenus s'améliorer à travers la modernisation de leurs outils de travail pour un accroissement des rendements et une perfection de la qualité des produits obtenus.

- *Moyens financiers (coût : 7 000 000 FCFA).*

Pour parvenir au résultat attendu, il faudra mobiliser les moyens financiers pour acquérir et procéder à la pose des équipements suivants :

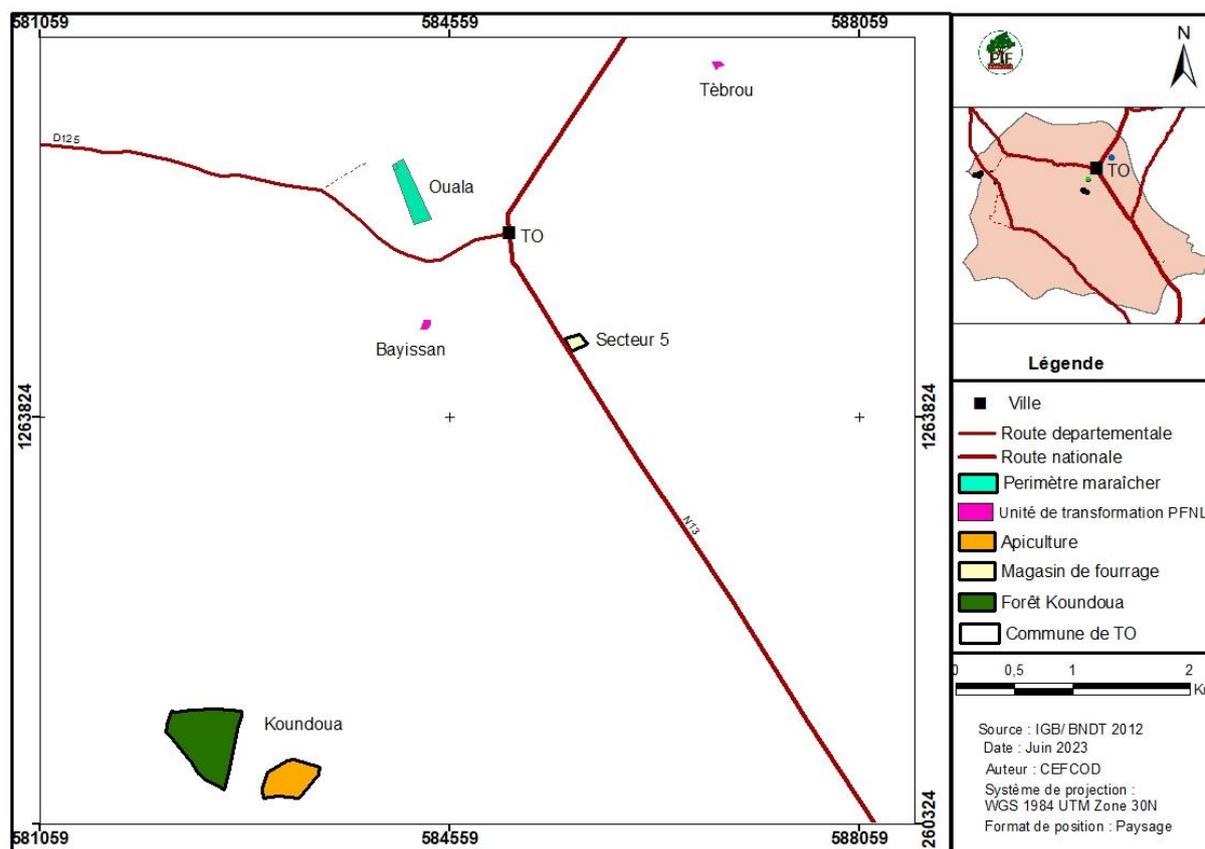
- décortiqueuse de la graine de néré ;
- bac de fermentation ;
- presse à soubala ;
- ustenciles ;
- pose/installation des équipements.

Le coût estimatif est évalué à sept millions (7 000 000) FCFA

- *Stratégie de mise en œuvre*

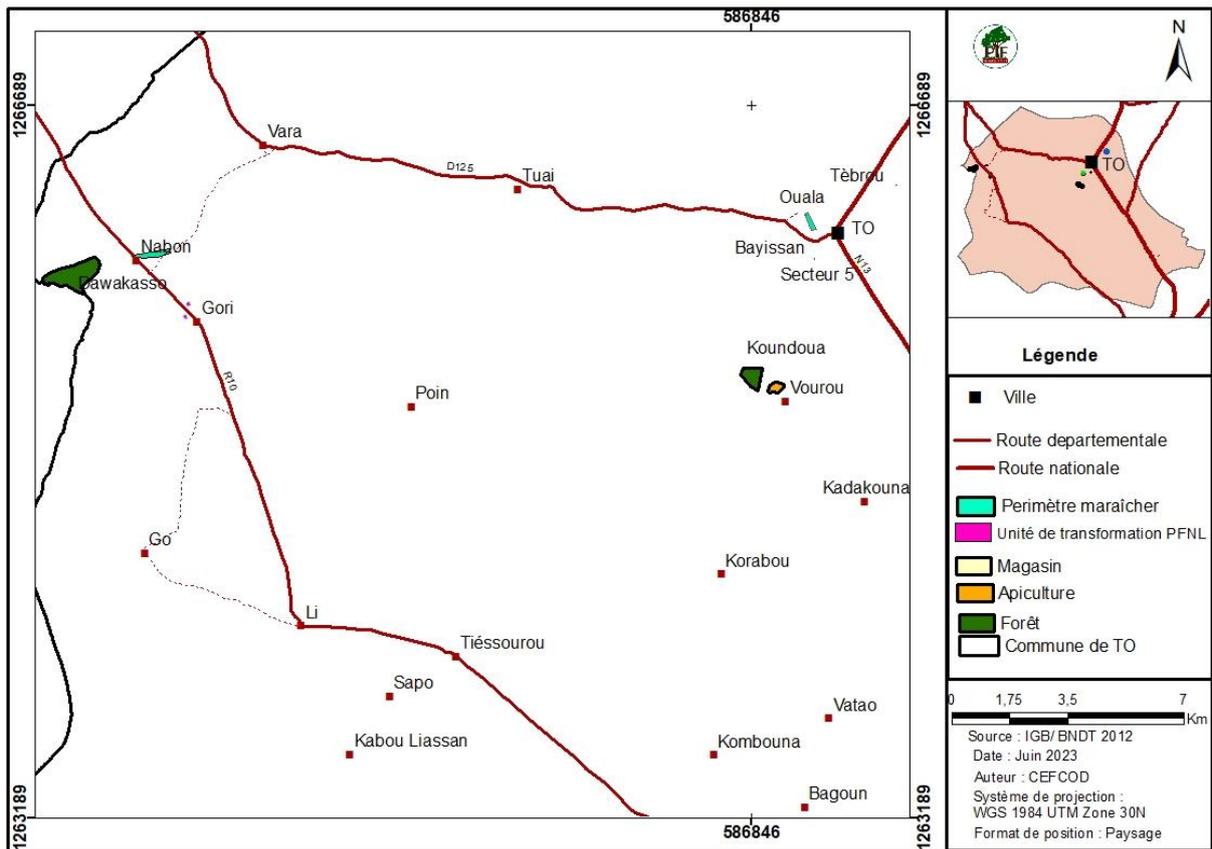
L'acquisition (la livraison) des équipements est suivie de la pose. Ainsi il sera fait appel à un spécialiste du domaine par la procédure nationale des marchés publics. Le STD en charge de l'environnement et le COGES de l'unité de transformation seront fortement impliqués aux différentes opérations pour s'approprier les conditions de fonctionnement et mieux cerner l'outil de production.

L'ensemble des investissements de l'espace de conservation 2 : Forêt villageoise de Koundoua sont résumés dans la carte 6.



Carte 6: Localisation des investissements de Koundoua

L'ensemble des investissements dans le cadre du PDIC/REDD+ de To sont représentés sur la carte 7 ci-dessous.



Carte 7: Présentation des investissements PDIC/REDD+ de la commune de Tô (Nabon et Koundoua)

4.1.4. Budget des activités retenues par espace de conservation

4.1.4.1. Espace de conservation 1

❖ Budget des activités ordinaires



Tableau5 : Budget du site de conservation de Nabon

Types d'activités	Activités/sous activités	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)	
<i>Activités de type 1</i>	A1.1 Reboisement d'une partie du site de conservation en néré et baobab					
	A1.1.1	Achat des plants de baobab	Nbre	50	500	25.000
	A1.1.2	Achat des plants de néré	Nbre	150	1.000	150.000
	A1.1.3	Piquetage	Nbre	200	50	10.000
	A1.1.4	Trouaison et la mise en terre	Nbre	200	150	30.000
	A1.1.5	Confection et pose de panneau de signalisation	Nbre	1	200.000	200.000
	A1.1.6	Suivi, l'entretien et la protection des plants.	h/mois	12	10.000	120.000
	Coût A1.1					535.000
	A1.2 Reboisement de l'espace de conservation : bois sacré Dawakasso					
	A1.2.1	Achat des plants de Acacia sénégal	Nbre	2500	300	750.000

*Activités
de type 2*

A1.2.2 Achat des plants de Prosopis africana	Nbre	1250	300	375.000
A1.2.3 Piquetage	Nbre	3750	50	187.500
A1.2.4 Trouaison et la mise en terre	Nbre	3750	150	562.500
A1.2.5 Suivi, l'entretien et la protection des plants.	h/mois	12	10.000	120.000
Coût A1.2				1.995.000
Coût total activités de type 1				2.530.000
A2.1 Elaborer la charte foncière locale de l'espace de conservation : Bois sacré Dawakasso de Nabon				
A2.1.1 Sensibilisation, élaboration du projet de charte foncière locale, séances d'adoption et de validation	ft			5.000.000
Coût A2.1				5.000.000
A2.2 Mettre en place les 5 COGES pour les investissements à réaliser dans le cadre de la réhabilitation de l'espace de conservation : Bois sacré Dawakasso de Nabon				
A2.2.1 mobilisation les différentes composantes de la communauté, tenue de l'AG des élections	Nbre	5	300.000	1.500.000
Coût A2.2				1.500.000
A2.3 Former les membres des 5 COGES				
A2.3.1 Honoraires consultants	H/J	12	100.000	1.200.000
A2.3.2 Location de la salle	j	8	25.000	200.000
A2.3.3 Prise en charge et restauration de 50 participants	j	200	6.000	1.200.000
Coût A2.3				2.600.000
A2.4 Elaborer les cahiers des charges pour les investissements à réaliser dans le cadre de la réhabilitation de l'espace de conservation : Bois sacré Dawakasso de Nabon				
A2.4.1 Honoraire de l'expert	CDC	4	1.500.000	6.000.000

Activités
de type 3

A2.4.2 Prise en charge et restauration participants	H/J	40	6.000	240.000
A2.4.3 Prise en charge pour 5 agents	H/J	10	5.000	50.000
A2.4.4 Restauration pour 5 agents	Service	10	3.000	30.000
A2.4.5 Location de salle	j	2	25.000	50.000
Coût A2.4				6.370.000
Coût total activités de type2				15.470.000
A3.1 Aménager un périmètre maraîcher avec un forage muni de système de pompage solaire au profit des femmes de Karayaa(Nabon)				
A3.1.1 Aménagement parcellaire et clôture	Ha	2	2.550.000	5.100.000
A3.1.2 Réalisation d'un forage positif de débit $\geq 5m^3/h$ muni d'une pompe solaire avec un poly tank de 10m3 à 10m au dessus du sol avec un système d'irrigation	Nbre	1	15.850.000	15.850.000
A3.1.3 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	200.000	200.000
A3.1.4 Suivi contrôle des travaux	Ft	5%	20.950.000	1.047.500
Coût A3.1				22.197.500
A3.2 Construire un magasin (type RESEDA) de stockage d'oignon pour le périmètre maraîcher de Boudaro(Nabon)au profit des femmes de Karayaa				
A3.2.1 Construction du magasin	Nbre	1	7.500.000	7.500.000
A3.2.2 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	200.000	200.000
A3.2.3 Suivi-contrôle (5% du coût des travaux)	Ft	5%	7.500.000	375.000
Coût A3.2				8.075.000
A3.3 Construire une unité de transformation de PFNL (nééré) munie d'un forage à Gori				
A3.3.1 Réalisation du local	nbre	1	6.291.725	6.291.725

A3.3.2 Réalisation forage avec pompe à motricité humaine	nbre	1	6.000.000	6.000.000
A3.3.3 Réalisation de la clôture	Ft	1	1.000.000	1.000.000
A3.3.4 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	200.000	200.000
A3.3.5 Suivi contrôle (5% du coût des travaux)	Ft	5%	13.291.725	664.585
Coût A3.3				14.156.310
A3.4 Construire une unité de transformation de PFNL (beurre de karité et soubala) muni d'un forage à Kabouleissan (Quartier Dagara) de Gori				
A3.4.1 Réalisation du local	nbre	1	6.291.725	6.291.725
A3.4.2 Réalisation forage avec 1 pompe à motricité humaine	Nbre	1	6.000.000	6.000.000
A3.4.3 Réalisation de la clôture	Ft	1	1.000.000	1.000.000
A3.4.4 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	200.000	200.000
A3.4.5 Suivi-contrôle des travaux(5% des travaux)	Ft	5%	13.291.725	664.585
Coût A3.4				14.156.310
A3.5 Promouvoir les foyers améliorés dans les ménages à Go				
A3.5.1 Assemblage des matériaux et de matériel de construction	FT	1	250.000	250.000
A3.5.2 Prise en charge formateur (foyer ménage)	H/J	4	25.000	100.000
A3.5.3 Prise en charge et restauration formateur (foyer métallique)	H/J	1	28.000	28.000
A3.5.4 Prise en charge et restauration formateur (foyer ciment)	h/J	1	28.000	28.000
A3.5.5 Prise en charge des participants et restauration(soudeurs et macons)	h/j	12	6.000	72.000

A3.5.6 Appui- conseil et l'accompagnement du STD	H/M	12	10.000	120.000
Coût A3.5				598.000
A3.6 Promouvoir les foyers améliorés dans les ménages à Nabon				
A3.6.1 Prise en charge formateur (foyer ménage)	H/J	4	25.000	100.000
Coût A3.6				100.000
A3.7 Promouvoir les foyers améliorés dans les ménages à Gori				
A3.7.1 Prise en charge formateur (foyer ménage)	H/J	4	25.000	100.000
Coût A3.7				100.000
A3.8 Accompagner l'embouche porcine chez les femmes à Vara et à Go				
A3.8.1 Acquisition de 20 porcelets	Nbre	20	20.000	400.000
A3.8.2 Construction d'ateliers d'embouche	nbre	4	650.000	2.600.000
Coût A3.8				3.000.000
A3.9 Accompagner l'élevage de volaille (la poule locale) chez les femmes à Vara et à Go en système semi intensif				
A3.9.1 Acquisition de 40 poules 4 coqs	Nbre	44	4.000	176.000
A3.9.2 Construction de poulaillers	Nbre	4	500.000	2.000.000
Coût A3.9				2.176.000
A3.10 Organiser des formations techniques au profit des exploitantes du périmètre maraicher de Boudaro à Karayaa				
A3.10.1 Honoraires du formateur	H/J	2	25.000	50.000
A3.10.2 Location de la salle	j	1	25.000	25.000
A3.10.3 Forfait pour restauration	ft	1	100.000	100.000

A3.10.4 Suivi de la mise en pratique de la formation	H/M	6	10.000	60.000
Coût A3.10				235.000
A3.11 Organiser des formations techniques au profit des formatrices des PFNL de Gori et Kabaleissan				
A3.11.1 Prise en charge du formateur	H/J	3	25.000	75.000
A3.11.2 Location salle	j	1	25.000	25.000
A3.11.3 Forfait de restauration des participants	Ft	1	200.000	200.000
A3.11.4 Suivi de la mise en pratique de la formation	H/M	6	10.000	60.000
Coût A3.11				360.000
A3.12 Organiser des formations techniques en embouche porcine et élevage de poules locales au profit des femmes de Vara et Go				
A3.12.1 Honoraires du formateur	H/J	3	25.000	75.000
A3.12.2 Matériel didactique et la logistique	Ft	1	25.000	25.000
A3.12.3 Location salle	J	2	25.000	50.000
A3.12.4 Forfait de restauration pour les participants	Ft	16	3.000	48.000
A3.12.5 Suivi de la mise en pratique de la formation	H/M	6	10.000	60.000
Coût A3.12				258.000
A3.13 Equiper les COGES de l'EC Dawakasso de Nabon et du périmètre maraicher de Boudaro à Karayaa en matériel de chantier				
A3.13.1 Pioches	Nbre	12	2.500	30.000
A3.13.2 Pelles	Nbre	12	2.000	24.000

A3.13.3 Brouettes	Nbre	4	40.000	160.000
A3.13.4 Barres à mine	Nbre	3	10.000	30.000
A3.13.5 Seaux	Nbre	10	2.500	25.000
Coût A3.13				269.000
A3.14 Equiper le magasin de stockage d'oignon pour le périmètre maraicher de Boudaro à Karayaa en matériel				
A3.14.1 Sacs filets	lot de 100	5	20.000	100.000
A3.14.2 Claies	Nbre	20	50.000	1.000.000
A3.14.3 Bascule	Nbre	1	120.000	120.000
A3.14.4 Bâche	Nbre	1	20.000	20.000
A3.14.5 Palettes	Nbre	5	6.000	30.000
A3.14.6 Diabes	Nbre	3	25.000	75.000
A3.14.7 Brouettes	Nbre	2	40.000	80.000
A3.14.8 Pulvérisateur	Nbre	1	35.000	35.000
A3.14.9 Bac à sable	Nbre	2	-	-
A3.14.10 Balais	Nbre	2	1.630	3.260
A3.14.11 Pelles	Nbre	2	2.000	4.000
A3.14.12 Poubelles géantes	Nbre	2	45.000	90.000

Coût A3.14				1.557.26
A3.15 Fournir et poser les équipements de l'unité de transformation du néré en soubala à Gori				
A3.15.1 Equipement + pose/installation	frt	1	7.000.000	7.000.000
Coût A3.15				7.000.000
A3.16 Fournir et poser les équipements de l'unité de transformation du karité en beurre à Kabaleissan				
A3.16.1 Equipement + pose/installation	frt	1	7.000.000	7.000.000
Coût A3.16				7.000.000
Coût total activités de type 3				81.238.380
Coût total espace de conservation 1				99.238.380

Dans le souci de réduire la pression humaine sur les ressources forestières à To, plusieurs activités ont été identifiées dans le cadre du PDIC/REDD+. Leur mise en œuvre n'est pas sans conséquences sur l'environnement. Elle est susceptible de générer des impacts négatifs et positifs environnementaux et humains. Cependant, les résultats du screening environnemental et social appliqués à ces activités ont montré que les impacts négatifs resteront mineurs. Les mesures idoines sont proposées pour réduire davantage ou éviter les impacts négatifs et bonifier ceux positifs. Les fiches de screening environnemental et social sont jointes en annexe du présent document. Le tableau ci-après présente un résumé des impacts négatifs et des risques socio-environnementaux ainsi que leurs mesures d'atténuation.

Tableau 6 : Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités de l'EC1 : Bois sacré Dawakasso de Nabon

N°	Principales activités sources d'impacts	Description des sources des risques et impacts environnementaux et sociaux	Principaux impacts potentiels négatifs	Principales mesures d'atténuation /bonification	Coûts estimatifs des mesures (FCFA)	Responsable de mise en œuvre et de suivi
1	Reboisement de l'espace conservé de Bois sacré Dawakasso de Nabon (150 ha)	Le reboisement suppose la production préalable des plans dans les sachets des pots,	✓ Production de déchets (sachets des pots)	✓ Récouter les sachets lors de la mise en terre des plants dans les poubelles (10 poubelles en plastiques) et les envoyer sur la décharge de la commune	100000	Mairie, Projet
		Le nettoyage des endroits à reboiser et la confection des trous présentent des risques de blessures	✓ Risques d'accidents engendrant des blessures lors des travaux de reboisement	✓ Acquisition et utilisation d'équipements de Protection Individuelle (EPI) pour 30 personnes: gants de protection, bottes	500 000	
				✓ Sensibilisation les ouvriers sur la prévention des risques d'accidents	PM	
		Le fonctionnement des unités de transformation du noix de karité et du néré des déchets solides (les emballages, les sachets, les restes de la matière première)	Pollution des eaux et des sols par les déchets solides et liquides ;	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Collecter les déchets solides dans les poubelles et les envoyer à la décharge de la mairie pour la gestion ; ✓ Construire les fosses pour les eaux usées ; ✓ Collecter les huiles de vidanges et lubrifiants dans les tonneaux en attendant de trouver les unités de valorisation écologique. 		

2	Construction et fonctionnement des unités de transformation de beurre de Karité et de néré	et les déchets liquides (les huiles de vidanges et lubrifiants, les eaux usées issues des procès)				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entreprises de construction de l'unité ✓ Responsables des unités ✓ Mairie
		La construction des infrastructures des unités de transformation est sources de poussière issue de la fouille, de nettoyage du site et du déplacement des engins	Pollution de l'atmosphère par la poussière lors des travaux de construction des unités	Arroser les surfaces avant les travaux de construction pour réduire la poussière		
		La construction des infrastructures des unités de transformation nécessite l'apport des matériaux de construction par les camions et la construction des fosses. En plus, les unités de transformation des produits non ligneux utilisent les équipements comme les moulins et autres	Risque de blessure en cas d'accidents ;	Sensibiliser les productrices sur les risques liés à l'utilisation de la machine		
				Dotation des visiteurs et ouvriers en EPI/sensibilisation sur le port effectif des EPI (gants de protection, gilets)		
				Baliser les sites de construction et protéger pour les enfants, les fosses et autres trous creuser sur le site		
limiter les vitesses à 30km/h des engins transportant les matériaux de construction au niveau des agglomérations traversées						

		engins constituant des risques de blessures et d'accidents.				
		Le ramassage des noix de karité expose les ramasseurs aux risques de morsures des serpents et de piqûres de scorpions	Risques de morsures des serpents et de piqûre de scorpions	Dotation des ramasseurs des noix de karité en EPI/sensibilisation sur le port effectif des EPI (gants de protection et bottes)		
		Le fonctionnement des machines des unités de transformation produit le bruit	Nuisances sonores	Dotation le personnel travaillant dans les unités de transformation en casque antibruit/sensibilisation sur le port effectif de ces casques	PM	
		La construction des unités de transformation sur des parcelles de terre prive la population de ces parcelles jadis utilisées pour l'agriculture	Perte de terres	Application des mesures consensuellement retenues avec le propriétaire	PM	
		La construction des magasins suppose le nettoyage des sites, le déplacement des engins. Ces activités dégagent la poussière.	Pollution de l'atmosphère par la poussière lors des travaux de construction des unités	Arroser les surfaces avant les travaux de construction pour réduire la poussière	PM	✓ Entreprises de construction

3	Construction des magasins	La construction des magasins nécessite la fouille pour construire les fosses et les fondations ; le transport des briques et autres matériaux de construction ; l'élévation de murs et la gestion des magasins. Toutes ces activités exposent les ouvriers et les riverains aux risques d'accidents et de blessures	Risque de blessure et d'accidents	<p>Dotation des ouvriers et les utilisateurs des magasins en EPI/sensibilisation sur le port effectif des EPI (gants, bottes et gilets de protection)</p> <p>Baliser les sites de construction et protéger pour les enfants, les fosses et autres trous creusés sur le site</p> <p>Limiter les vitesses à 30km/h des engins transportant les matériaux de construction au niveau des agglomérations traversées</p>	PM	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestionnaire de magasin ✓ Marie
		La construction des magasins sur des parcelles de terre prive la population de ces parcelles jadis utilisées pour l'agriculture	Perte de terre	Application des mesures consensuellement retenues	PM	
		Après la sécurisation des espaces de conservation, toutes les activités agricoles,	Perte des revenus des agriculteurs et exploitants du bois (prélèvement du bois et des plantes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier ces agriculteurs et exploitants des bois ✓ Sensibiliser toute la population sur les bienfaits de la sécurisation des espaces verts 	<p>PM</p> <p>80 000</p>	
Délimitation de l'espace de conservation « Bois sacré Dawakasso »						

	de Nabon et l'aire de pâture de Nabon	les prélèvements de bois et des plantes médicinales seront interdit.	médicinales) de ces zones	✓ Privilégier ces agriculteurs et exploitants lors de la distribution des parcelles aménagées, les AGR et les formations	PM	
5	Cession à l'amiable des sites pour les jardinages, les maraîchages et la construction des parcs à vaccination	Les aménagements pour le jardinage, le maraîchage, la sécurisation des espaces de conservation et la construction des parcs à vaccination se font sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés au profit de la communauté. Ces propriétaires perdent une partie ou la totalité de leurs parcelles.	Perte de terres	Privilégier les propriétaires de ces sites lors de l'octroi des parcelles et les places des magasins	PM	Projet et Mairie
6	L'exploitation des périmètres et jardins maraîchers aménagés	Dans la Commune de To, les plantes cultivées sont souvent détruites par les insectes et l'agriculture est pratiquée sur des sols pauvres. Les menaces des insectes et la faible fertilité des sols	Risques d'utilisation des entrants agricoles chimiques	Condition d'octroi des parcelles : Respects stricts de l'utilisation des entrants biologiques.	PM	Mairie

		poussent les agriculteurs à utiliser les insecticides, herbicides et engrais chimiques plus accessible dans la zone.				
7	Exploitation des investissements	Les investissements qui seront réaliser dans la commune ne pourront pas satisfaire toute la demande. Les risques de conflits entre les bénéficiaires, les non bénéficiaires et les autorités communales sont à craindre	Risque de conflit pour l'accès et la gestion des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en transparente des critères d'accès ✓ Sensibilisation sur le MGP 	PM	Projet et Mairie
Coût estimatif total EC 1					680 000	

4.1.4.2. Espace de conservation2 :

Tableau 7: Budget du site de conservation de la forêt villageoise de KOUNDOUA

Types d'activités	Activités/sous activités	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)	Ob
Activités de type 1	A1.1 Reboiserune partie du site de conservation : Forêt villageoise de Koundoua en néré					
	A1.1.1 Acquisition	Nbre	100	1.000	100.000	

	A1.1.2 Piquetage à réaliser par le STD	Nbre	100	50	5.000	
	A1.1.3 Trouaison et mise en terre	Nbre	100	150	15.000	
	A1.1.4 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	200.000	200.000	
	A1.1.5 Surveillance, entretien et protection des plants	H/M	12	10.000	120.000	
	Coût A1.1				440.000	
	A1.2 Reboiser l'espace de conservation : Forêt villageoise Koundoua					
	A1.2.1 Achat des plants de Acacia sénégale	Nbre	705	300	211.500	
	A1.2.2 Achat des plants de Prosopis africana	Nbre	705	300	211.500	
	A1.2.3 Piquetage à réaliser par le STD ;	Nbre	1.410	50	70.500	
	A1.2.4 Trouaison et mise en terre des plants	Nbre	1.410	150	211.500	
	A1.2.5 Surveillance, entretien et protection des plants	H/M	12	10.000	120.000	
	Coût A1.2				825.000	
	Coût Total activité type 1				1.265.000	
<i>Activités de type 2</i>	A2.1 Elaborer la charte foncière locale de l'espace de conservation : FORÊT VILLAGEOISE KOUNDOUA					
	A2.1.1 Sensibilisation, élaboration , adoption et validation	Ft	1	5.000.000	5.000.000	
	Coût A2.1				5.000.000	
	A2.2 Mettre en place les COGES pour les investissements à réaliser dans le cadre de la réhabilitation de l'espace de conservation : FORÊT VILLAGEOISE KOUNDOUA					
	A2.2.1 Mobilisation public, tenue AG des élections et compte rendu	COGES	6	300.000	1.800.000	
	Coût A2.2				1.800.000	

A2.3 Former les membres des COGES mis en place						
A2.3.1	Honoraire formateurs	H/J	12	100.000	1.200.000	
A2.3.2	Location de la salle	j	8	25.000	200.000	
A2.3.3	Prise en charge et restauration des participants	H/J	240	6.000	1.440.000	
Coût A2.3					2.840.000	
A2.4 Elaborer les cahiers des charges pour les investissements à réaliser dans le cadre de la réhabilitation de l'espace de conservation : FORÊT VILLAGEOISE KOUNDOUA						
A2.4.1	Honoraire consultant	Nbre	5	1.500.000	7.500.000	
A2.4.2	Prise en charge et restauration participant	H/J	50	6.000	300.000	
A2.4.3	Prise en charge agent	H/J	15	5.000	75.000	
A2.4.4	Restauration agent	Service	15	3.000	45.000	
A2.4.5	Location de la salle	J	3	25.000	75.000	
Coût A2.4					7.995.000	
Coût total activités de type 2					17.635.000	
<i>Activités de type 3</i>	A3.1 Promouvoir l'apiculture moderne dans la Forêt villageoise Koundou					
	A3.1.1	Kit (Ruche, tenue, paire de botte, paire de gants, enfumoir, lève cadre, dispositif pour traitement) y compris la formation	Nbre	12	700.000	8.400.000
	Prise en charge et restauration des participants		H/j	12	8.000	96.000
	Coût A3.1					8.496.000
	A3.2 Réaliser un périmètre avec puits à grand diamètre à Ouala.					
A3.2.1	Aménagement parcellaire (1 Ha)	Ha	1	1.000.000	1.000.000	

A3.2.2 Réalisation clôture	ml	400	5.000	2.000.000	
A3.2.3 Réalisation des puits à grand diamètre	Nbre	4	2.000.000	8.000.000	
A3.2.4 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	200.000	200.000	
A3.2.5 Suivi contrôle des travaux (5% du coût des travaux)	Ft	5%	11.000.000	550.000	
Coût A3.2				11.750.000	
A3.3 Réaliser un magasin de stockage de fourrage au secteur5 de To					
A3.3.1 Construction du magasin	Nbre	1	7.500.000	7.500.000	
A3.3.2 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	200.000	200.000	
A3.3.3 Suivi contrôle du chantier,	Ft	5%	7.500.000	375.000	
Coût A3.3				8.075.000	
A3.4 Construire une unité de transformation de PFNL (beurre de karité) + forage à Bayissan.					
A3.4.1 Réalisation du local de l'unité de transformation	nbre	1	6.291.725	6.291.725	
A3.4.2 Réalisation forage avec pompe à motricité humaine	nbre	1	6.000.000	6.000.000	
A3.4.3 Réalisation de la clôture	Ft	1	1.000.000	1.000.000	
A3.4.4 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	200.000	200.000	
A3.4.5 Suivi contrôle (5% du coût des travaux)	Ft	5%	13.291.725	664.585	
Coût A3.4				14.156.310	
A3.5 Construire une unité de transformation de PFNL (nééré) avec forage à Tébrou					
A3.5.1 Réalisation du local de l'unité de transformation	nbre	1	6.291.725	6.291.725	
A3.5.2 Réalisation forage avec pompe à motricité humaine	nbre	1	6.000.000	6.000.000	

A3.5.3 Réalisation de la clôture	Ft	1	1.000.000	1.000.000	
A3.5.4 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	200.000	200.000	
A3.5.5 Suivi contrôle (5% du coût des travaux)	Ft	5%	13.291.725	664.585	
Coût A3.5				14.156.310	
A3.6 Promouvoir les foyers améliorés dans les ménages à To					
A3.6.1 Assemblage des matériaux et du matériel de construction	FT	1	100.000	100.000	
A3.6.2 Prise en charge formateur (foyer ménage)	H/J	4	25.000	100.000	
A3.6.3 Prise en charge formateur (foyer métallique)	H/J	1	25.000	25.000	
A3.6.4 Prise en charge formateur (foyer ciment)	h/J	1	25.000	25.000	
A3.6.5 Appui- conseil et l'accompagnement du STD	H/M	3	10.000	30.000	
Coût A3.6				280.000	
A3.7 Accompagner l'embouche porcine chez les femmes à To					
A3.7.1 Acquisition des animaux	Nbre	10	20.000	200.000	
A3.7.2 Construction porcherie	Nbre	2	650.000	1.300.000	
Coût A3.7				1.500.000	
A3.8 Accompagner l'élevage de volaille (la poule locale) chez les femmes à To en système semi intensif					
A3.8.1 Acquisition des poules	Nbre	22	4.000	88.000	
A3.8.2 Construction des poulaillers	Nbre	2	500.000	1.000.000	
Coût A3.8				1.088.000	
A3.9 Organiser des formations techniques au profit des exploitantes du périmètre maraichers de Ouala					

A3.9.1 Honoraires du formateur	H/J	2	25.000	50.000	
A3.9.2 Location de la salle	j	1	25.000	25.000	
A3.9.3 Forfait pour restauration	ft	1	100.000	100.000	
A3.9.4 Suivi de la mise en pratique de la formation.	H/M	6	10.000	60.000	
Coût A3.9				235.000	
A3.10 Organiser des formations techniques au profit des formatrices des PFNL de Tébrou et de Bayissan					
A3.10.1 Honoraires du formateur	H/J	3	25.000	75.000	
A3.10.2 Forfait de restauration	Ft	1	200.000	200.000	
A3.10.3 Location de la salle	J	1	25.000	25.000	
A3.10.4 Suivi de la mise en pratique de la formation.	H/M	6	10.000	60.000	
Coût A3.10				360.000	
A3.11 Organiser des formations techniques en embouche porcine et élevage de poules au profit des femmes de To					
A3.11.1 Honoraires du formateur ;	H/J	3	25.000	75.000	
A3.11.2 Matériel didactique et la logistique ;	Ft	1	25.000	25.000	
A3.11.3 Location salle	J	2	25.000	50.000	
A3.11.4 Forfait de restauration pour les participants ;	Ft	12	3.000	36.000	
A3.11.5 Suivi de la mise en pratique de la formation	H/M	6	10.000	60.000	
Coût A3.11				246.000	
A3.12 Equiper les COGES de l'EC Forêt villageoise Koundoua et du périmètre maraicher de Ouala en matériel de chantier					
A3.12.1 Pioches	Nbre	12	2.500	30.000	

A3.12.2 Pelles,	Nbre	12	2.000	24.000	
A3.12.3 Brouettes,	Nbre	4	40.000	160.000	
A3.12.4 Barres à mine,	Nbre	3	10.000	30.000	
A3.12.5 Seaux.	Nbre	10	2.500	25.000	
Coût A3.12				269.000	
A3.13 Fournir et poser les équipements de l'unité de transformation du karité en beurre à Bayissan					
A3.13.1 Equipement + pose/installation	Frt	1	7.000.000	7.000.000	
Coût A3.13				7.000.000	
A3.14 Fournir et poser les équipements de l'unité de transformation du néré en soubala à Tébrou					
A3.14.1 Equipement + pose/installation	Frt	1	7.000.000	7.000.000	
Coût A3.14				7.000.000	
Coût total activités de type 3				74.611.620	
Coût total espace de conservation 2				93.511.620	

Dans le souci de réduire la pression humaine sur les ressources forestières à To, plusieurs activités ont été identifiées dans le cadre du PDIC/REDD+. Leur mise en œuvre n'est pas sans conséquences sur l'environnement. Elle est susceptible de générer des impacts négatifs et positifs environnementaux et humains. Cependant, les résultats du screening environnemental et social appliqués à ces activités ont montré que les impacts négatifs resteront mineurs. Les mesures idoines sont proposées pour réduire davantage ou éviter les impacts négatifs et bonifier les impacts positifs. Les fiches de screening environnemental et social sont jointes en annexe du présent document.

Le tableau ci-après présente un résumé des impacts négatifs et des risques socio-environnementaux ainsi que les mesures d'atténuation et de prévention desdits impacts et risques.

Tableau 8: Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités de l'EC1 :Forêt villageoise de Koundoua

N°	Principales activités sources d'impacts	Description des sources des risques et impacts environnementaux et sociaux	Principaux impacts potentiels négatifs	Principales mesures d'atténuation /bonification	Coûts estimatifs des mesures (FCFA)	Responsable de mise en œuvre et de suivi
1	Reboisement de l'espace conservé Forêt villageoise Koundoua (20 ha) , l'espace réservé pour l'apiculture (20ha)	Le reboisement suppose la production préalable des plans dans les sachets des pots,	Production de déchets (sachets des pots)	Récouter les sachets lors de la mise en terre des plants dans les poubelles (10 poubelles en plastiques) et les envoyer sur la décharge de la commune	PM	Mairie, Projet
		le nettoyage des endroits à reboiser et la confection des trous avec les machettes et houes présentent des risques de blessures	Risques d'accidents engendrant de blessures lors des travaux de reboisement	Acquisition et utilisation de 20 équipements de Protection Individuelle (EPI) : gants de protection, bottes	500 000	
				Sensibilisation les ouvriers sur la prévention des risques d'accidents	PM	
			Pollution des eaux et des sols par les déchets solides et liquides	Collecter les déchets dans les poubelles et les envoyer à la décharge de la mairie pour la gestion ;		
			Pollution de l'atmosphère par la	Arroser les surfaces avant les travaux de construction pour réduire la poussière		

2	Construction et fonctionnement des unités de transformation de beurre de Karité, de nééré (Bayissan, Tébrou), et une unité d'extraction et conditionnement du miel à Tébrou) et		poussière lors des travaux de construction des unités,		PM	Les entreprises de construction de l'unité, Responsables des unités, Mairie
		Le fonctionnement des unités de transformation de la noix de karité et du nééré produit des déchets solides (les emballages, les sachets, les restes de la matière première) et les déchets liquides (les huiles de vidanges et lubrifiants, les eaux usées issues des procès)	Risque de blessure en cas d'accidents ;	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser les productrices sur les risques liés à l'utilisation de la machine ; ✓ Baliser les sites de construction et protéger pour les enfants, les fosses et autres trous creusés sur le site ; ✓ Limiter les vitesses à 30km/h des engins transportant les matériaux de construction au niveau des agglomérations traversées ; ✓ Dotation les visiteurs et ouvriers en EPI/sensibilisation sur le port effectif des EPI (gants, gilets et casques de protection). 		
		Le fonctionnement des machines des unités de transformation produit le bruit	Nuisances sonores.	Dotation les personnel travaillant dans les unités de transformation en casque antibruit/sensibilisation sur le port effectif de ces casques		
		Le ramassage des noix de karité expose les ramasseurs aux risques de morsures des serpents et de piqûres de scorpions	Risques de morsures de serpents et de piqûre de scorpions	Dotation des ramasseurs des noix de karité en EPI/sensibilisation sur le port effectif des EPI (gants de protection, bottes)		

		La construction des unités de transformation sur des parcelles de terre prive la population de ces parcelles jadis utilisées pour l'agriculture	Perte de terre	Application des mesures consensuellement retenues avec le propriétaire		Mairie
3	Construction des magasins	La construction des magasins suppose le nettoyage des sites, le déplacement des engins. Ces activités sont sources de la poussière	Pollution de l'atmosphère par la poussière lors des travaux de construction des unités,	Arroser les surfaces avant les travaux de construction pour réduire la poussière	PM	Entreprises de construction, Marie
		La construction des magasins nécessite la fouille pour construire les fosses et les fondations ; le transport des briques et autres matériaux de construction ; l'élévation de murs et la gestion des magasins. Toutes ces activités exposent les ouvriers et les riverains aux risques	Risque de blessure et d'accidents	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dotation des ouvriers en EPI/sensibilisation sur le port effectif des EPI (gants de protection, oreillettes) ; ✓ Baliser les sites de construction et protéger pour les enfants, les fosses et autres trous creusés sur le site ✓ Limiter les vitesses à 30km/h des engins transportant les matériaux de construction au niveau des agglomérations traversées 		

		d'accidents et de blessures				
		La construction des magasins sur des parcelles de terre prive la population de ces parcelles jadis utilisées pour l'agriculture	Perte de terre	Application des mesures consensuellement retenues		Mairie
4	Délimitation de l'espace Forêt villageoise Koundoua, l'aire de pâture Babou-zandiga, l'espace réservé pour l'apiculture te Koundoua	Après la sécurisation des espaces de conservation, toutes les activités agricoles, les prélèvements de bois et des plantes médicinales seront interdits.		✓ Identifier ces agriculteurs et exploitants du bois ;	PM	
				✓ Sensibiliser toute la population à travers les médias en langues locales sur les bienfaits de la délimitation ;	70 000	
			Perte des revenus des agriculteurs et exploitants du bois et plantes médicinales de ces zones	✓ Privilégier ces agriculteurs et exploitants lors de la distribution des parcelles aménagées, les AGR et les formations	PM	Mairie
5	Cession à l'amiable des sites pour les jardinages, les maraîchages et la construction des magasins et parcs à vaccination	Les aménagements pour le jardinage, le maraîchage, la sécurisation des espaces de conservation et la construction des	Perte de terres	Privilégier les propriétaires de ces sites lors de l'octroi des parcelles et les places des magasins	PM	Mairie

		parcs à vaccination se font sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés au profit de la communauté. Ces propriétaires perdent une partie ou la totalité de leurs parcelles.				
6	L'exploitation des périmètres et jardins maraîchers aménagés	Dans la Commune de To, les plantes cultivées sont souvent détruites par les insectes et l'agriculture est pratiquée sur des sols pauvres. Les menaces des insectes et la faible fertilité des sols poussent les agriculteurs à utiliser les insecticides, herbicides et engrais chimiques plus accessible dans la zone.	Risques d'utilisation des entrants agricoles chimiques	Condition d'octroi des parcelles : Respects stricts de l'utilisation des entrants biologiques.	PM	Mairie
7	Exploitation des investissements	Les investissements qui seront réalisés dans la commune ne pourront pas	Risque de conflit pour l'accès et la gestion des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en transparente des critères d'accès ✓ Sensibilisation sur le MGP 	PM	Mairie

		satisfaire toute la demande. Les risques de conflits entre les bénéficiaires, les non bénéficiaires et les autorités communales sont à craindre				
Coût estimatif total EC 2					570 000	

4.1.4.3. Budget récapitulatif

Tableau 9: Budget récapitulatif

Espaces de conservation	Types d'activités	Coût Total (FCFA)
EC 1 : ...Bois sacré Dawakasso de Nabon.....	Type 1	2.530.000
	Type 2	15.470.000
	Type 3	81.238.380
	Mesures de sauvegardes	680.000
	Total EC 1	99.918.380
EC2 : Forêt villageoise KOUNDOUA.....	Type 1	1.265.000
	Type 2	17.635.000
	Type 3	74.611.620

	Mesures de sauvegardes	570.000
	Total EC 2	94.081.620
Total activités PDIC/REDD+		194.000.000
Frais de fonctionnement (3% du montant alloué au PDIC/REDD+)		6.000.000
Total Général		200.000.000

4.2. Financement additionnel

4.2.3.1. ESPACE DE CONSERVATION N°1 : BOIS SACRE DAWAKASSO DE NABON

Activités de type 2 = activités habilitantes visant le renforcement de la gouvernance des ressources naturelles de façon générale et du foncier en particulier

Activité 1

- **Titre de l'activité : Mettre en place trois (03) COGES dans l'espace de conservation : Bois sacré Dawakasso de Nabon**

Il s'agit de COGES pour les investissements à réaliser dans le cadre de la réhabilitation de EC dans l'élaboration du PDIC REDD+. Ce sont :

- (i) le périmètre maraîcher de Taba ;
- (ii) le magasin de stockage d'oignon de Taba ;
- (iii) le parc métallique de vaccination de Vara: soit trois(03) COGES à mettre en place.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif visé par la mise en place des COGES est de permettre aux bénéficiaires de contribuer significativement à une gestion saine de leur infrastructure, dans le respect des règles nationales en la matière. Les objectifs spécifiques sont :

- informer la population sur les missions du COGES;
- donner la composition et le fonctionnement du COGES ;
- mettre en place les membres du bureau ;
- rappeler les différents organes du COGES ;
- définir les attributions et rôles des membres.

Les résultats attendus sont que

- la population est suffisamment imprégnée du rôle du COGES ;
- la communauté est informée de la composition du bureau et de ses attributions ;
- le bureau du COGES est mis en place
- les membres du COGES s'engagent à respecter le mode de fonctionnement du COGES et travailler à la satisfaction des bénéficiaires et de la communauté.

- *Sous activités*

Pour aboutir à la mise en place démocratique du COGES, il importe de :

- informer et sensibiliser les différentes composantes de la communauté sur l'importance du COGES dans la gestion de l'infrastructure ;
- mettre en place un bureau provisoire d'élection des membres du bureau ;
- organiser l'assemblée générale électorale ;
- rédiger le PV de mise en place du COGES.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre.*

La mise en place du COGES profite aux bénéficiaires de l'investissement.

- *Moyens financiers (coût 900 000 FCFA).*

Les activités concourant à la mise en place d'un COGES nécessite des moyens financiers d'une valeur estimée à trois cents milles (300 000) FCFA : Ce montant doit couvrir les frais de mobilisation des différentes composantes de la communauté, la tenue de l'AG des élections des membres du bureau et les travaux de compte rendu. Le coût total pour les trois (03) COGES est de 900 000 (neuf cent milles) FCFA.

- *Stratégie de mise en œuvre*

La mairie devra mettre en place en collaboration avec le CVD, les autorités coutumières et les services techniques les comités de gestion. L'assemblée constitutive du COGES et la formation devront se tenir dans les villages concernés. Les membres du COGES devront être représentés par au moins 30% de femmes. La supervision de l'activité est assurée par l'UGP.

Activité 2

- **Titre de l'activité : Former les membres des COGES dans l'espace de conservation : Bois sacré Dawakasso de Nabon**

Les membres des trois (03) COGES mis en place seront formés pour renforcer leur capacité de gestion financière et de gouvernance.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif recherché est de renforcer les compétences et capacités des membres du bureau du COGES : leur permettre de connaître de manière générale les missions du COGES, ses attributions, son fonctionnement et de manière spécifique pour chacun des membres, ses attributions et son rôle.

Les résultats attendus sont :

- les participants maîtrisent les missions et attributions du COGES ;
- les participants décrivent les missions et attributions du COGES ;
- chacun des participants connaît ses attributions ;
- chacun des participants comprend le rôle qu'il doit jouer.

- *Sous activités*

Les sous activités qui contribuent à la réalisation de la formation sont :

- organiser le recrutement d'un formateur ;
- élaborer les TdR de la formation ;
- organiser la formation (matériel et logistique) ;
- organiser les jeux de rôle ;
- recueillir les avis des participants sur la formation ;
- rédiger le rapport de la formation..

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires de la formation sont les membres des COGES. Les trois COGES totalisent trente (30) participants à raison de dix (10) par investissement.

- *Moyens financiers (coût : 1 260 000 FCFA).*

Les participants pourraient être scindés en deux groupes. Les moyens financiers nécessaires à la formation couvriront les honoraires des formateurs. La formation dure deux (2) jours et les honoraires journaliers d'un formateur sont de cent mille (100 000) FCFA (avec deux jours de préparation et rapportage) soit un coût total de huit cent mille (800 000) FCFA. Le coût global de l'organisation de la formation s'élève à quatre cent soixante mille (460 000) FCFA répartis comme suit :

- *location de la salle (100 000 FCFA)*
- *prise en charge et restauration des participants (360 000 FCFA) ;*

Le coût global de la formation des trois COGES est évalué à un million deux cent soixante (1 260 000) FCFA

- *Stratégie de mise en œuvre*

L'organisation de la formation incombe à la mairie. Elle procède au recrutement du formateur selon les procédures en vigueur en collaboration avec le STD de tutelle. Elle prépare les conditions de tenue de la session, tient les apprenants informés et prend les dispositions nécessaires pour le démarrage effectif de la formation et veille sur son bon déroulement à travers le STD de tutelle. Le suivi de la mise en pratique de la formation sera assuré par le STD de tutelle. Il est souhaitable que la formation se tienne à Nabon pour réduire les risques liés aux déplacements et éviter les émissions de CO2.

Activité 3

- **Titre de l'activité : Elaborer les cahiers des charges des investissements dans l'espace de conservation : Bois sacré Dawakasso de Nabon**

Les cahiers des charges concernent les trois (03) investissements réalisés.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif global recherché est de contribuer à faciliter l'exploitation des investissements. De façon spécifique, les cahiers des charges permettront de :

- fixer les conditions et règles d'occupation/d'accès et d'exploitation des investissements ;
- d'amener les bénéficiaires à développer des aptitudes de gestion durable.
- faciliter le suivi –contrôle de la gestion des investissements par les COGES et les STD.

- *Résultats attendus*

Les résultats attendus après la mise en œuvre des sous activités sont les suivantes :

- les cahiers des charges sont disponibles ;
- le contenu des cahiers des charges est connu par les différentes parties prenantes.

- *Sous activités*

Pour disposer du cahier des charges opérationnel un certain nombre d'activités sont nécessaires. C'est notamment :

- organiser le recrutement d'un expert pour l'élaboration des cahiers des charges ;
- mettre en place un comité de suivi et d'appui à la rédaction du cahier des charges ;
- rédiger un projet de cahier des charge ;
- soumettre les cahiers des charges au processus d'approbation et d'adoption;

- diffuser le cahier des charges.
- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagregés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires des cahiers des charges sont les parties prenantes (les exploitants, la commune, le COGES, les STD) de la gestion des investissements. Les cahiers des charges seront diffusés par les trois (03) COGES et les STD concernés.

- *Moyens financiers (coût : 4 810 000 FCFA).*

L'élaboration du cahier des charges sera confiée à un expert prestataire intellectuel. La validation des cahiers des charges (CDC) nécessite la mise en place d'un comité dont les travaux vont engendrer des charges liées à la prise en charge des membres, à leur restauration et à la location de la salle. Le comité est constitué des membres des COGES (50), d'un représentant de chaque STD concerné (3) et deux (2) représentants de la mairie. Il sera retenu deux jours pour examiner les trois CDC. On estime à un million cinq cent milles (1 500 000) FCFA les honoraires de l'expert pour un CDC et trois cent dix mille (310 000) FCFA le coût global de l'organisation de la validation des CDC. Les trois cent dix mille francs sont répartis comme suit :

- prise en charge et restauration : 260 000FCFA
- location de la salle 25 000FCFA/j soit 50 000FCFA
- Le coût global d'élaboration des trois CDC est évalué à quatre millions huit cent dix milles 4 810 000) FCFA.

- *Stratégie de mise en œuvre*

La mairie assure la responsabilité de l'organisation de l'élaboration du cahier des charges. Elle recrute le prestataire, fait élaborer les TdR d'élaboration du cahier des charges, met en place le comité de suivi et de coordination de l'étude qui prend en compte l'organisation des réunions de travail et des séances de restitution.

Activités de type 3 : activités indirectement liées à la forêt mais permettant de limiter les facteurs de déforestation ou de dégradation des forêts.

Activité 1

- **Titre de l'activité : Aménager au profit des femmes de Taba (Gori) un périmètre maraîcher avec forage muni de système de pompage solaire.**

Le bois sacré Dawakasso est soumis à une forte pression de la population sur les ressources forestières surtout en saison sèche par manque d'activités génératrices de revenus. A cet effet, l'aménagement de périmètres maraîchers est la bienvenue.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif global de l'aménagement du périmètre maraîcher de 2,3 ha est de permettre à 75 productrices de Taba (Gori) de produire des légumes, d'améliorer leurs revenus et réduire leurs impacts sur la forêt. Les objectifs spécifiques de cette activité sont :

- créer au profit des femmes de l'emploi impactant moins la forêt ;
- diversifier les sources de revenus des femmes ;

- *Sous activités*

Les sous activités de l'aménagement du périmètre maraîcher sont :

- organiser le recrutement de l'entreprise pour réaliser l'aménagement ;
 - réaliser une clôture de protection ;
 - planter un panneau d'indication du périmètre ;
 - assurer le suivi contrôle des travaux ;
 - définir le processus d'attribution des parcelles (conditions d'attribution, commission ad hoc d'attribution...).
- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

L'aménagement du périmètre maraîcher profite aux 75 femmes de Gori, attributaires et exploitantes des parcelles. Correctement mise en valeur il devra générer des revenus à ces femmes. L'exploitation du périmètre procurera à la population locale des légumes frais de qualité.

- *Moyens financiers (coût : 23 000 750 FCFA).*

La réalisation des aménagements nécessite des moyens financiers pour :

- les travaux d'aménagement parcellaire pour 2,3Ha ;
- la réalisation un forage positif de débit $\geq 5\text{m}^3/\text{h}$ et un château d'eau (poly tank) de 10m^3 placé à 10m au dessus du sol avec un système d'irrigation;
- la réalisation de la clôture ;
- la confection et la pose du panneau d'indication ;
- le suivi contrôle des travaux.

- *Stratégie de mise en œuvre*

Il sera fait appel selon les procédures nationales à une entreprise pour l'exécution des travaux. Le prestataire en charge du suivi contrôle du chantier pour le contrôle à pied d'œuvre de la qualité des travaux. La supervision des travaux se fera avec le technicien de l'antenne et le service Technique de l'Agriculture. Pour la mise en valeur le service technique en charge de l'agriculture et les bénéficiaires à travers le COGES sont impliqués pour une meilleure connaissance de l'aménagement en vue de faciliter la mise en valeur. La mairie prend des dispositions pour l'attribution des parcelles.

Activité 2

- **Titre de l'activité : Réaliser un magasin de stockage de l'oignon au profit des femmes de Taba (Gori)**

L'oignon un produit maraîcher périssable exige des conditions particulières de stockage et de conservation pour maintenir en l'état ses qualités organoleptiques. Rare à certaines périodes de l'année, son prix de vente augmente régulièrement deux à trois mois après la période de récolte. Pour valoriser le coût de production, la récolte mérite d'être stockée et conservée avec soin pour être vendue au prix le plus rémunérateur. C'est dans ce cadre qu'il est envisagé la construction d'un magasin de stockage de l'oignon pour les exploitantes du futur périmètre maraîcher de Taba (Gori).

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif général de la construction du magasin de stockage est de contribuer à la réduction des pertes post récolte.

Les objectifs spécifiques sont :

- stocker et conserver sa production dans les meilleures conditions ;
- conserver plus longtemps pour vendre plus cher.
- améliorer ses revenus pour contribuer à la sauvegarde des ressources forestières.

Les résultats attendus sont :

- les exploitantes du périmètre de Taba disposent d'un magasin de stockage d'oignon,
- les produits des exploitantes sont stockés et conservés dans des conditions sécurisées.

- *Sous activités*
- recruter l'entreprise de construction du magasin ;
- signaler le magasin ;
- suivre et contrôler les travaux.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre.*

Les bénéficiaires directs sont les femmes (75) attributaires du périmètre maraîcher de Taba (Gori) autochtones et migrants.

- *Moyens financiers (coût : 8 075 000 FCFA).*

Les éléments constitutifs des moyens financiers à mobiliser sont :

- le coût de la construction du magasin ;
- le coût de la confection et la pose du panneau d'indication ;
- les frais de suivi et contrôle du chantier (5% du coût des travaux).

- *Stratégie de mise en œuvre*

La construction du magasin se fait à l'entreprise spécialisée dans la réalisation des magasins spécifiques de stockage et de conservation des oignons. Un magasin construit en briques de ciment avec des murs ajourés, c'est à dire avec claustras laissant passer l'air. La charpente est métallique et le toit en paille fortement pressée avec une pente adaptée, des ouvertures en haut du toit permettent à l'air chaud de s'échapper.

Activité 3

- **Titre de l'activité : Réaliser un parc métallique de vaccination du bétail à Vara (quartier Peul)**

Le parc participe à l'amélioration de la santé animale et des conditions de travail des éleveurs de la localité. Dans le cadre de la mise en œuvre du PGPC/REDD+, les éleveurs du village de Vara dans la commune de To ont sollicité la réalisation de cette infrastructure pour assurer une meilleure santé à leurs troupeaux.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif principal visé par la réalisation du parc de vaccination est de contribuer à l'amélioration de la santé des animaux. Il s'agit spécifiquement de veiller sur l'état sanitaire des animaux en transhumance, de prévenir les maladies contagieuses, de minimiser le risque de contamination des animaux sédentaires par les animaux en transhumance et de réduire le taux de perte de bétail.

Comme résultats attendus de l'activité :

- les troupeaux présentent un meilleur état de santé ;
- le suivi sanitaire des troupeaux par les services techniques de l'élevage est facilité ;
- l'intervention des agents en charge des ressources animales est plus efficace lors des campagnes de vaccination ;
- le niveau de contamination des animaux sédentaires est bas ;
- le taux de perte de bétail est maintenu à son plus bas niveau.

- *Sous-activités*

Les sous-activités liées à la réalisation du parc métallique de vaccination de bétail sont :

- organiser le recrutement de l'entreprise pour les travaux ;
- signaler le parc de vaccination ;
- suivre et contrôler le chantier.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Cette activité touche directement les éleveurs (100) (hommes : 70 et femmes : 30) et les éleveurs transhumants. La présence du parc de vaccination réduit le temps d'attente ainsi que les tensions entre agriculteurs et éleveurs lors des vaccinations.

- *Moyens financiers (coût : 8 075 000 FCFA).*

La construction du parc est réalisée à l'entreprise. Pour réaliser le parc métallique de vaccination du bétail, il faut mobiliser les moyens financiers pour couvrir, la réalisation proprement dite de l'infrastructure, et ses annexes et les frais du suivi et du contrôle du chantier et la confection et pose du panneau d'indication. Le budget estimatif s'élève à huit millions soixante quinze milles (8 075 000 FCFA).

- *Stratégie de mise en œuvre*

La réalisation du parc métallique de vaccination du bétail sera exécutée à l'entreprise sur appel d'offre. Pour permettre le bon fonctionnement de l'infrastructure, les populations locales seront étroitement impliquées à travers des organisations et représentants (CVD, COGES, coutumiers). Le STD en charge des ressources animales est un acteur clé. Il joue un rôle important dans la sensibilisation pour minimiser les tensions entre éleveurs et agriculteurs surtout lors des campagnes de vaccination.

Activité 4

Titre de l'activité : Former les producteurs maraîchers.

Le périmètre maraîcher de Taba est aménagé en tant qu'activité génératrice de revenus pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la réduction de la pression anthropique sur la forêt. Pour assurer une mise en valeur correcte des terres aménagées, un renforcement des capacités des exploitants est envisagé.

- **Objectif(s) et résultats attendus**

L'objectif général visé est de fournir aux producteurs des connaissances techniques solides pour une mise en valeur durable de leur périmètre maraîcher. De manière spécifique il s'agit de former les producteurs sur :

- les itinéraires techniques de production des cultures maraîchères principales ;
- les techniques de production et d'utilisation exclusive du compost;
- les techniques de préparation et d'utilisation de pesticides à base de produits végétaux
- les techniques de stockage et de conservation des produits maraîchers notamment l'oignon,

Les résultats attendus sont :

- à l'issue de la formation les apprenants sont capables de décrire l'itinéraire technique de production des principales cultures maraîchères ;
- à l'issue de la formation les apprenants maîtrisent les techniques de lutte biologique contre les ennemis des cultures ;
- à l'issue de la formation les producteurs sont à mesure de conserver leurs produits maraîchers plus longtemps.

- *Sous activités*

- identifier un formateur au niveau du STD;
- réunir les conditions matérielles et logistiques ;
- informer les participants du programme de la formation au moins une semaine avant le début.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires de ladite formation sont les producteurs/trices (75) du périmètre maraîcher de Taba. La maîtrise des techniques de production leur permet de réaliser les meilleurs rendements.

- *Moyens financiers (coût : 335 000 FCFA).*

Les moyens financiers à mobiliser sont destinés au règlement des honoraires du formateur, l'acquisition du matériel didactique et à la logistique de formation, l'entretien et le déplacement des participants et le suivi sur le terrain de la mise en pratique de la formation. Ils sont estimés à trois cent trente cinq milles (335 000 FCFA)

- *Stratégie de mise en œuvre*

L'organisation de la formation est assurée par la mairie avec la collaboration du STD en charge de l'agriculture. Elle recrute le formateur (celui-ci peut être un agent technique du STD ou du ministère en charge de l'agriculture), prépare les conditions matérielles et logistiques de la formation, informe les apprenant par voie d'invitation si nécessaire, prend les dispositions pour le démarrage effectif de la formation et met tout en œuvre pour son bon déroulement, Le suivi de la mise en pratique de la formation sera assurée par le STD de tutelle (agriculture).

Activité 5

Titre de l'activité : Equiper le magasin de stockage d'oignon de Taba en matériel

Selon la fonction du magasin, l'équipement à y affecter est aussi fonction. A cet effet la spécificité des magasins de stockage de produits périssables tel que l'oignon exigent du matériel spécifique.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif général visé est de rendre le magasin d'oignon opérationnel en le dotant d'équipement d'emballage/conditionnement, de stockage, de conservation, de pesée, de manutention, de sécurité et d'entretien. D'objectifs spécifiques il s'agit d'équiper le magasin de stockage d'oignon de :

- cinq cents (500) sacs filets de conditionnement ;
- 10 claies ;
- une (1) bascule ;
- une (1) bâche ;
- cinq (5) palettes ;
- un (1) diables ;
- deux (2) brouettes ;
- un (1) pulvérisateur ;
- deux (2) bacs à sable ;
- un (1) balai ;
- deux (2) pelles ;
- une(1) poubelle géante.

Les résultats attendus sont :

Le magasin dispose de

- matériel d'emballage/conditionnement, de stockage et de conservation : 500 sacs filets, 10 claies, 1bâche et 5 palettes ;
- instrument de pesée : 1 bascule pour évaluer la quantité des produits entrant et sortant ;
- matériel de manutention (1 diable, 2 brouettes) pour le déplacement des produits,
- matériel de sécurité et d'entretien (2 bacs à sable, 1 pulvérisateur, 1 balais, 2 pelles, 1 poubelle géante) pour assurer la sécurité incendie et la propreté du magasin en vue de tenir à distance les bestioles nuisibles aux produits stockés.

- *Sous activités*

- organiser le recrutement du fournisseur ;
- organiser la réception du matériel ;

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires de la commande sont les productrices du périmètre maraicher (75) dont les productions y seront stockées et conservées.

- *Moyens financiers (coût : 960 570 FCFA).*

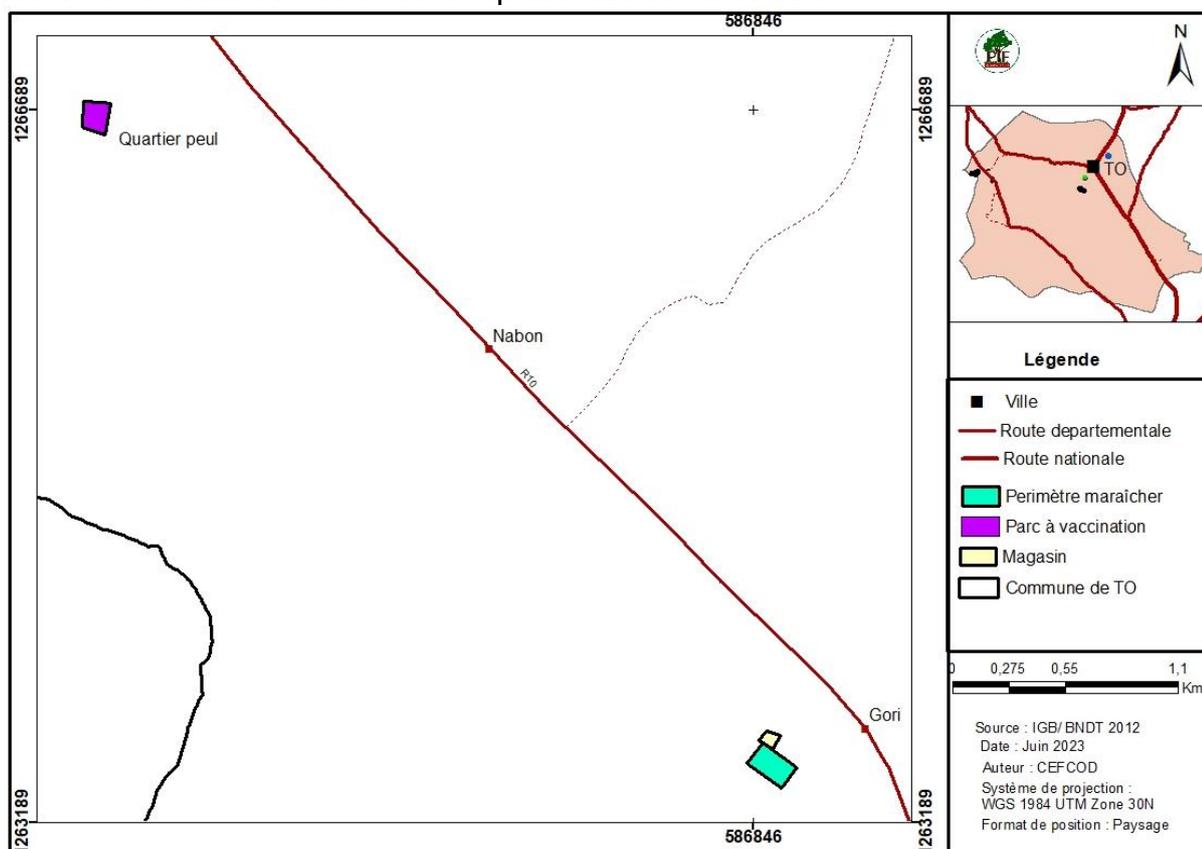
Les moyens financiers à mobiliser sont destinés à la commande du matériel désigné :

- 500 sacs filets de conditionnement ;
- 10 claies ;
- 1 bascule ;
- 1 bâche 20 m2 ;
- 5 palettes ;
- 1 diables ;
- 2 brouettes ;
- 1 pulvérisateur ;
- 2 bacs à sable ;
- 1 balais ;
- 2 pelles ;
- 1 poubelle géante.

Soit un montant total de neuf cent soixante mille cinq cent soixante dix (960 570) FCFA.

- *Stratégie de mise en œuvre*

La commande est passée au fournisseur par la mairie selon les procédures en vigueur. Le COGES du magasin en collaboration avec le STD sont associés et participent à la réception du matériel. Les investissements additionnels de l'Espace de Conservation Bois sacré Dawakasso de Nabon sont représentés sur la carte 8.



Carte 8 : Investissements additionnels de l'Espace de Conservation Bois sacré Dawakasso de Nabon.

4.2.3.2. ESPACE DE CONSERVATION 2 : FORÊT VILLAGEOISE KOUNDOUA

Activités de type 2 = activités habilitantes visant le renforcement de la gouvernance des ressources naturelles de façon générale et du foncier en particulier

Activité 1

- **Titre de l'activité : Mettre en place deux (02) COGES dans l'espace de conservation : Forêt villageoise de Koundoua**

Les COGES des investissements à mettre en place sont :

- le périmètre maraîcher des femmes de To ;
- le magasin de stockage de l'oignon au profit des femmes de Tô ; soit deux(02) COGES à mettre en place.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif visé par la mise en place des COGES est de permettre aux bénéficiaires de contribuer significativement à une gestion saine de leur investissement. Les objectifs spécifiques sont :

- informer la population sur les missions du COGES;
- expliquer la composition et le fonctionnement du COGES ;
- mettre en place les membres du bureau ;
- rappeler les différents organes du COGES ;
- définir les attributions et rôles des membres.

Les résultats attendus sont que

- la population est suffisamment imprégnée du rôle du COGES ;
- la communauté est informée de la composition du bureau et de ses attributions ;
- le bureau du COGES est mis en place
- les membres du COGES s'engagent à respecter le mode de fonctionnement du COGES et travailler à la satisfaction des bénéficiaires et de la communauté.

- *Sous activités*

Pour aboutir à la mise en place démocratique du COGES, il importe de :

- informer et sensibiliser les différentes composantes de la communauté sur l'importance du COGES dans la gestion de l'infrastructure ;
- mettre en place un bureau provisoire d'élection des membres du bureau ;
- organiser l'assemblée générale électorale ;
- rédiger le PV de mise en place du COGES.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre.*

La mise en place du COGES profite aux bénéficiaires de l'investissement.

- *Moyens financiers (coût 600 000 FCFA).*

Les activités concourant à la mise en place d'un COGES nécessite des moyens financiers d'une valeur estimée à trois cents milles (300 000) FCFA : Ce montant doit couvrir les frais de mobilisation des différentes composantes de la communauté, la tenue de l'AG des élections des membres du bureau et les travaux de compte rendu. Le coût total pour les deux (02) COGES est de six cent milles (600 000) FCFA.

- *Stratégie de mise en œuvre*

La mairie devra mettre en place en collaboration avec le CVD, les autorités coutumières et les services techniques les comités de gestion. L'assemblée constitutive du COGES et la formation devront se tenir dans les villages concernés. Les membres du COGES devront être représentés par au moins 30% de femmes. La supervision de l'activité est assurée par l'UGP.

Activité 2

- **Titre de l'activité : Former les membres des (02) COGES dans l'espace de conservation : Forêt villageoise de Koundoua**

Les membres des deux COGES mis en place seront formés pour renforcer leur capacité de gestion financière et de gouvernance

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif recherché est de renforcer les compétences et capacités des membres du bureau du COGES : leur permettre de connaître de manière générale les missions du COGES, ses attributions, son fonctionnement et de manière spécifique pour chacun des membres de connaître, ses attributions et son rôle.

Les résultats attendus sont.

- les participants maîtrisent les missions et attributions du COGES ;
- les participants décrivent les missions et attributions du COGES ;
- chacun des participants connaît ses attributions ;
- chacun des participants comprend son rôle dans le COGES,

- *Sous activités*

Les sous activités qui contribuent à la réalisation de la formation sont :

- organiser le recrutement d'un formateur ;
- organiser la formation (matériel et logistique) ;
- organiser les jeux de rôle ;
- recueillir les avis des participants sur la formation ;
- rédiger le rapport de la formation..

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagregés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires de la formation sont les membres des COGES. Les deux COGES totalisent vingt (20) participants à raison de dix (10) par investissement.

- *Moyens financiers (coût 1 540 000 FCFA).*

Les participants à la formation pourraient être scindés en deux groupes. Les moyens financiers nécessaires à la formation couvriront les honoraires des formateurs. La formation dure deux (2) jours par session mais quatre (4) jours pour le consultant y compris le temps de préparation et de rédaction du rapport. Les honoraires journaliers d'un formateur sont de cent mille (100 000) FCFA soit un coût total de huit cent mille (800 000) FCFA. Le coût global de l'organisation de la formation s'élève à sept cent quarante mille (740 000) FCFA répartis comme suit :

- *location de la salle (100 000 FCFA)*
- *prise en charge des participants (400 000 FCFA) ;*

- *restauration (240 000 FCFA)*

Le coût global de la formation des quatre COGES est évalué à un million cinq cent quarante mille (1 540 000) FCFA

Stratégie de mise en œuvre

L'organisation de la formation incombe à la mairie. Elle procède au recrutement du formateur selon les procédures en vigueur en collaboration avec le STD de tutelle. Elle prépare les conditions de tenue de la session, tient les apprenants informés et prend les dispositions nécessaires pour le démarrage effectif de la formation et veille sur son bon déroulement à travers le STD de tutelle. Le suivi de la mise en œuvre des leçons apprises sera assuré par le STD de tutelle.

Activité 3

- **Titre de l'activité : Elaborer les cahiers des charges des infrastructures dans l'espace de conservation : Forêt villageoise de Koundoua**

Les cahiers des charges concernent les deux (02) investissements réalisés.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif global recherché est de contribuer à faciliter l'exploitation des investissements. De façon spécifique, les cahiers des charges permettront de :

- fixer les conditions et règles d'occupation/d'accès et d'exploitation des investissements ;
- amener les bénéficiaires à développer des aptitudes de gestion durable.
- faciliter le suivi –contrôle de la gestion des investissements par les COGES et les STD.

- *Résultats attendus*

Les résultats attendus après la mise en œuvre des sous activités sont les suivantes :

- les cahiers des charges sont disponibles ;
- le contenu des cahiers des charges est connu par les différentes parties prenantes.

- *Sous activités*

Pour disposer du cahier des charges opérationnel un certain nombre d'activités sont nécessaires. C'est notamment :

- organiser le recrutement d'un expert pour l'élaboration des cahiers des charges ;
- mettre en place un comité de suivi et d'appui à la rédaction du cahier des charges ;
- rédiger un projet de cahier des charge ;
- soumettre les cahiers des charges au processus d'approbation et d'adoption;
- diffuser le cahier des charges.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires des cahiers des charges sont les parties prenantes (les exploitants (60), la commune, le COGES, les STD) de la gestion des investissements. Les cahiers des charges seront diffusés par les deux (02) COGES et les STD concernés.

- *Moyens financiers (coût 3 185 000 FCFA).*

L'élaboration du cahier des charges sera confiée à un expert prestataire intellectuel. La validation des cahiers des charges (CDC) nécessite la mise en place d'un comité dont les travaux vont engendrer des charges liées à la prise en charge des membres, à leur restauration et à la location de la salle. Le comité est constitué des membres des COGES (20), d'un représentant de chaque STD concerné (3) et deux (2) représentant de la mairie. On estime à un million cinq cent mille (1 500 000) FCFA les honoraires de l'expert pour un CDC et cent quatre vingt cinq mille (185 000) FCFA le coût global de l'organisation de la validation des CDC. Les cent quatre vingt cinq mille sont répartis comme suit :

- prise en charge et restauration 160 000 FCFA
- location de la salle 25 000 FCFA

Le coût global d'élaboration des deux CDC est évalué à trois millions deux cent vingt cinq mille (3 185 000) FCFA.

- *Stratégie de mise en œuvre*

La mairie assure la responsabilité de l'organisation de l'élaboration du cahier des charges. Elle recrute le prestataire, fait élaborer les TdR d'élaboration du cahier des charges, met en place le comité de suivi et de coordination de l'étude qui prend en compte l'organisation des réunions de travail et des séances de restitution.

Activités de type 3 = activités indirectement liées à la forêt mais permettant de limiter les facteurs de déforestation ou de dégradation des forêts.

Activité 1

- **Titre de l'activité : Aménager au profit des femmes de To un périmètre maraîcher avec forage muni d'un système de pompage solaire doté d'un réservoir d'eau.**

La forêt villageoise Koundoua est soumise à une forte pression de la population surtout en saison sèche où l'exploitation de la forêt est forte par défaut d'activités génératrices de revenus. A cet effet la population a sollicité au PIF dans le cadre de l'élaboration des PDIC REDD+ l'aménagement d'un périmètre maraîcher.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif de l'aménagement d'un périmètre maraîcher de 2ha est de permettre à 60 productrices de To de produire des légumes et d'améliorer leurs revenus afin de réduire leurs impacts sur la forêt. Les objectifs spécifiques de cette activité sont :

- aménager 2ha de périmètre maraîcher à Djè ;
- réaliser un forage de débit ($\geq 5\text{m}^3/\text{h}$) équipé d'une pompe solaire et d'un château d'eau (poly tank) de 10m^3 placé à 10m au dessus du sol, avec un système d'irrigation;
- construire une clôture de protection ;
- implanter un panneau d'indication ;

Résultats attendus

- un périmètre de 2 Ha est disponible et exploitable ;
- 60 femmes sont attributaires de parcelles.

- *Sous-activités*

Les sous activités pour l'aménagement du périmètre maraîcher sont :

- organiser le recrutement d'une entreprise ;
- planter un panneau d'indication du périmètre ;
- suivre et contrôler les travaux ;
- réaliser une clôture de protection;
- préparer l'attribution des parcelles (conditions d'attribution, commission ad hoc d'attribution ...).

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

L'aménagement du périmètre maraîcher profite aux 60 femmes de To attributaires et exploitantes des parcelles.

Moyens financiers (coût : 22 197 500 FCFA

La réalisation des aménagements nécessite des moyens financiers pour :

- les travaux d'aménagement parcellaire ;
- la réalisation du forage de débit ($\geq 5\text{m}^3/\text{h}$) à exaure solaire + polytank de 10m^3 placé à 10m au dessus du sol avec un système d'irrigation ;
- la réalisation de la clôture ;
- la confection et la pose du panneau d'indication ;
- le suivi-contrôle des travaux.

Une somme estimée à vingt deux millions cent quatre vingt dix sept mille cinq cent (22 197 500) FCFA.

- *Stratégie de mise en œuvre*

Il sera fait appel selon les procédures nationales à une entreprise pour l'exécution des travaux. Un prestataire en charge du suivi contrôle du chantier sera recruté pour le contrôle à pied d'œuvre de la qualité des travaux. La supervision des travaux se fera avec le technicien de l'antenne et le service Technique de l'Agriculture. Pour la mise en valeur le service technique en charge de l'agriculture et les bénéficiaires à travers le COGES sont impliqués pour une meilleure connaissance de l'aménagement en vue de faciliter la mise en valeur. La mairie prend des dispositions pour l'attribution des parcelles.

Activité 2

- **Titre de l'activité : Réaliser un magasin de stockage de l'oignon au profit des femmes de Tô**

Les exploitantes du périmètre maraîcher de To dans le souci de faire face aux conditions de conservation difficiles des oignons ont sollicité la construction d'un magasin de stockage et de conservation d'oignon

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif général de la construction du magasin de stockage est de contribuer à la réduction des pertes post récolte.

Les objectifs spécifiques sont :

- stocker et conserver sa production dans les meilleures conditions ;
- conserver plus longtemps pour vendre plus cher ;
- améliorer ses revenus pour contribuer à la sauvegarde des ressources forestières.

Les résultats attendus sont :

- les exploitantes du périmètre de To disposent d'un magasin de stockage d'oignon

- *Sous activités*

- organiser le recrutement de l'entreprise de construction du magasin ;
- signaler le magasin ;
- suivre et contrôler les travaux.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre.*

Les bénéficiaires directs sont les femmes (60) attributaires du périmètre maraîcher de Tô (autochtones et migrants).

- *Moyens financiers (coût : 8 075 000 FCFA).*

Les éléments constitutifs des moyens financiers à mobiliser sont :

- le coût de la construction du magasin ;
- la confection et la pose du panneau d'indication ;
- les frais de suivi-contrôle du chantier (5% du coût des travaux). Un coût total de huit millions soixante quinze milles (8 075 000) FCFA.

- *Stratégie de mise en œuvre*

La construction du magasin se fait à l'entreprise spécialisée dans la réalisation des magasins spécifiques de stockage et de conservation des oignons. Un magasin construit en briques de ciment avec des murs ajourés, c'est à dire avec claustras laissant passer l'air. La charpente est métallique et le toit en paille fortement pressée avec une pente adaptée, des ouvertures en haut du toit permettent à l'air chaud de s'échapper.

Activité 3

- **Titre de l'activité : Renforcer la miellerie de Tébrou.**

L'apiculture traditionnelle est pratiquée dans l'UAF de l'espace de conservation. Les conditions ne sont pas suffisantes pour permettre d'offrir aux consommateurs, du miel répondant aux normes de qualité, c'est alors qu'il est envisagé de moderniser l'activité. A cet effet, l'installation d'une miellerie se justifie en tant que infrastructure de soutien à l'apiculture. Celle existante sera renforcée pour répondre aux normes et aux besoins.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif principal est de renforcer la miellerie est de permettre aux apiculteurs de produire et de vendre du miel de qualité et de valoriser les produits de l'apiculture. Les objectifs spécifiques sont :

- la livraison d'un miel de qualité en quantité croissante ;
- l'amélioration des revenus des producteurs ;
- la réduction de la destruction de la forêt.

Les résultats attendus sont :

- le local servant de lieu de travail est réalisé ;
- les outils/instruments et équipement de travail sont acquis et installés,
- le personnel est formé à la tenue d'une miellerie

- *Sous-activités*
- organiser le recrutement de l'entreprise spécialisée dans la réalisation des mielleries ;
- refaire le local et le doter de ses différentes installations ;
- doter la miellerie en instrument de mesure et de contrôle ;
- former le personnel en techniques de traitement et de conditionnement ;
- former le personnel sur les normes de qualité et d'hygiène de travail ;
- implanter un panneau d'indication de la miellerie ;
- suivre et contrôler les travaux.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre.*

L'activité profite aux 12 apiculteurs équipés qui voient leur activité se moderniser. Ils vont désormais offrir du miel de qualité tout en améliorer leurs revenus.

- *Moyens financiers (coût : 4 312 610 FCFA)*

La réalisation de l'activité nécessitera des moyens financiers pour :

- la refecton du local proprement dit dans les normes requises : 3 916 771 FCFA;
- la confection et la pose du panneau d'indication de la miellerie : 200 000 FCFA;
- les frais de suivi-contrôle des travaux : 195 839 FCFA soit un total de quatre millions trois cent douze mille six cent dix (4 312 610) FCFA sans le point d'eau.

- *Stratégie de mise en œuvre*

La miellerie est une infrastructure particulière dont la construction demande une spécialisation et une bonne connaissance du domaine du miel. Elle sera construite en deux temps. Dans un premier temps le local, les équipements et la clôture seront confiés à une entreprise spécialisée qui assurera la formation du personnel de la miellerie. Dans un second temps le forage y compris le château d'eau à une entreprise du domaine de l'hydraulique.

Activité 4

- **Titre de l'activité : Réaliser un forage à motricité humaine au profit de la miellerie de Tébrou.**

La miellerie est une infrastructure exigeante en eau pour l'hygiène qui s'y impose. Aussi une source d'eau potable à proximité est indispensable, ce qui amène à réaliser un point d'eau dans la cours de la miellerie.

- Objectif(s) et résultats attendus

L'objectif principal de la réalisation du forage est de contribuer significativement à la propreté du matériel et des locaux pour répondre aux normes de qualité exigée.

De manière spécifique il s'agit de disposer de l'eau potable:

- pour maintenir la propreté des instruments de travail ;
- pour maintenir la propreté corporelle ;
- pour laver les locaux et tenir la miellerie à l'abri des sources de pollution.

- Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- de l'eau potable est disponible pour les usages de la miellerie ;
- la propreté de la miellerie est rendue possible.

- Sous-activités

- organiser le recrutement de l'entreprise de forage ;
- suivre et contrôler les travaux.

- Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre.

Le forage contribue à un meilleur fonctionnement de la miellerie. La miellerie est une infrastructure essentielle de soutien à l'apiculture. Le forage profite à la société coopérative des producteurs de miel et aux apiculteurs de par l'eau potable qu'elle fournit en tant que facteur principal de la propreté dans la production du miel.

- Moyens financiers (coût : 7 350 000 FCFA)

Les moyens nécessaires à mobiliser s'élèvent à sept millions trois cent cinquante milles (7 350 000) FCFA. Ils serviront à la réalisation du forage avec une pompe à motricité humaine..

- Stratégie de mise en œuvre

Le point d'eau est un élément clé de la miellerie. Il importe qu'il soit implanté soit dans la cours de celle-ci ou dans les alentours pour permettre le transport de l'eau jusqu'à la miellerie de sorte à faciliter sa distribution. La mise en œuvre de l'activité sera effectuée par appels d'offres selon les procédures nationales. Un prestataire en charge du suivi contrôle du chantier assurera le contrôle à pied d'œuvre de la qualité des travaux. La supervision des travaux se fera avec le technicien de l'antenne et le service Technique en charge de l'hydraulique.

Activité 5

- Titre de l'activité : Former les producteurs maraichers.

Des jardins maraichers sont aménagés en tant qu'activités génératrices de revenus pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la réduction de la pression anthropique sur la forêt. Pour assurer une mise en valeur correcte des terres aménagées, un renforcement des capacités des exploitants est envisagé..

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif visé est de fournir aux producteurs connaissances techniques solides pour une mise en valeur durable de leurs périmètres maraichers. De manière spécifique il s'agit de former les producteurs sur :

- les itinéraires techniques de production des cultures maraichères principales ;
- les techniques de production et d'utilisation exclusive du compost;
- les techniques de préparation et d'utilisation de pesticides à base de produits végétaux
- les techniques de stockage et de conservation des produits maraichers notamment l'oignon,

Les résultats attendus sont

- les apprenants sont capables de décrire l'itinéraire technique de production des principales cultures maraichères ;
- les apprenants maîtrisent les techniques de lutte biologique contre les ennemis des cultures ;
- les producteurs sont à mesure de conserver leurs produits maraichers plus longtemps.

- *Sous activités*

- identifier le formateur au sein du STD ;
- réunir les conditions matérielles et logistiques ;
- informer les participants du programme de la formation au moins une semaine avant le démarrage

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires de ladite formation sont les (60) productrices du périmètre de To. La maîtrise des techniques de production leur permet de réaliser les meilleurs rendements ainsi d'effectuer une mise en valeur efficiente.

- *Moyens financiers (coût : 335 000 FCFA).*

Les moyens financiers à mobiliser sont de 335 000 FCFA. Ils sont destinés

- au règlement des honoraires du formateur pour cinquante mille (50 000) FCFA à raison de 25 000 FCFA/j,
- location de la salle pour vingt cinq mille (25 000)FCFA
- forfait pour restauration pour deux cents milles (200 000) FCFA ;
- le suivi de la mise en pratique de la formation au cours de la campagne agricole de saison sèche pour soixante milles (60.000) FCFA.

- *Stratégie de mise en œuvre*

L'organisation de la formation est assurée par la mairie avec la collaboration du STD en charge de l'agriculture. La formation est dispensée par le STD en charge de l'agriculture. Elle a lieu en salle et sur le terrain en situation réelle. Le terrain et les conditions pourraient être préparés à l'avance. Le suivi de la mise en pratique de la formation s'effectuera le long de la campagne des cultures maraichères.

Activité 6

Titre de l'activité : Equiper le magasin de stockage d'oignon de To en matériel

Selon la fonction du magasin, l'équipement a y affecté est aussi fonction. A cet effet la spécificité des magasins de stockage de produits périssables tel que l'oignon exigent du matériel spécifique.

- Objectif(s) et résultats attendus

L'objectif général visé est de rendre le magasin d'oignon opérationnel en le dotant d'équipement d'emballage/conditionnement, de stockage, de conservation, de pesée, de manutention, de sécurité et d'entretien. D'objectifs spécifiques il s'agit d'équiper le magasin de stockage d'oignon de :

- cinq cents (500) sacs filets de conditionnement ;
- 10 claies;
- une (1) bascule ;
- cinq (5) palettes ;
- un (01) diable ;
- deux (2) brouettes ;
- un (1) pulvérisateur ;
- deux (2) bacs à sable ;
- un (01) balais ;
- une (01) pelle ;
- une (01) poubelle géante.

Les résultats attendus sont :

Le magasin dispose de

- matériel d'emballage/conditionnement, de stockage et de conservation : 500 sacs filets, 10 claies et 5 palettes ;
- instrument de pesée : 1 bascule pour évaluer la quantité des produits entrant et sortant ;
- matériel de manutention (1 diable, 2 brouettes) pour le déplacement des produits,
- matériel de sécurité et d'entretien (2 bacs à sable, 1 pulvérisateur, 1 balais, 1 pelle, 1 poubelle géante) pour assurer la sécurité incendie et la propreté du magasin en vue de tenir à distance les bestioles nuisibles aux produits stockés.

- Sous activités

- organiser le recrutement du fournisseur ;
- organiser la réception du matériel ;

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires de la commande sont les productrices du périmètre maraîcher (60) dont les productions y seront stockées et conservées.

- *Moyens financiers (coût : 938 570*
- *FCFA).*

Les moyens financiers à mobiliser sont destinés à la commande du matériel désigné :

- 500 sacs filets de conditionnement ;
- 10 claies ;
- 1 bascule ;
- 5 palettes ;
- 1 diable ;
- 2 brouettes ;
- 1 pulvérisateur ;
- 2 bacs à sable ;
- 1 balais ;
- 1 pelle ;
- 1 poubelle géante.

Le montant total est évalué à neuf cent trente huit mille cinq cent soixante dix (938 570) FCFA.

- *Stratégie de mise en œuvre*

La commande est passée au fournisseur par la mairie selon les procédures en vigueur. Le COGES du magasin en collaboration avec le STD sont associés et participent à la réception du matériel.

Activité 7

- **Titre de l'activité : Doter la miellerie de Tébrou en équipement de traitement du miel.**

Les capacités des apiculteurs vont ainsi être renforcées par les équipements à leur fournir et les formations à leur administrer. Aussi vont-ils produire plus de miel et de bonne qualité répondant sans nul doute aux normes exigées. Quoi de plus normal de réaliser une miellerie dans les normes pour traiter le produit de la ruche qu'ils récolteraient. C'est dans le cadre de la réalisation de la miellerie qu'il convient d'acquérir des équipements de traitement du miel.

- *Objectif(s) et résultats attendus*

L'objectif principal d'acquérir du matériel de miellerie est de permettre à celle-ci de fonctionner dans les normes pour soutenir les apiculteurs. Les objectifs spécifiques visés sont :

- répondre aux normes de commercialisation du miel ;
- accéder au marché du miel ;
- mieux valoriser les produits de la ruche.

Les résultats attendus sont :

- les apiculteurs disposent d'un outil d'appui à la récolte du miel ;

- le miel suit le processus de traitement réglementaire ;
- le miel de la localité est prisé par les consommateurs.

- *Sous activités*

Les sous activités à développer pour la mise en œuvre de l'activité sont :

- organiser le recrutement du fournisseur poseur ;
- réceptionner le matériel livré ;
- assurer la pose des équipements réceptionnés ;
- réaliser des essais de fonctionnement.

- *Bénéficiaires directs (catégories de bénéficiaires ; désagrégés par sexe et par autres groupes vulnérables tels que les transhumants, les PDI, jeunes) : localités et nombre*

Les bénéficiaires directs de l'activité sont les 12 apiculteurs dotés en matériel pour la modernisation de l'apiculture traditionnelle pratiquée. Ils voient leurs revenus s'améliorer à travers l'amélioration de la qualité des produits récoltés.

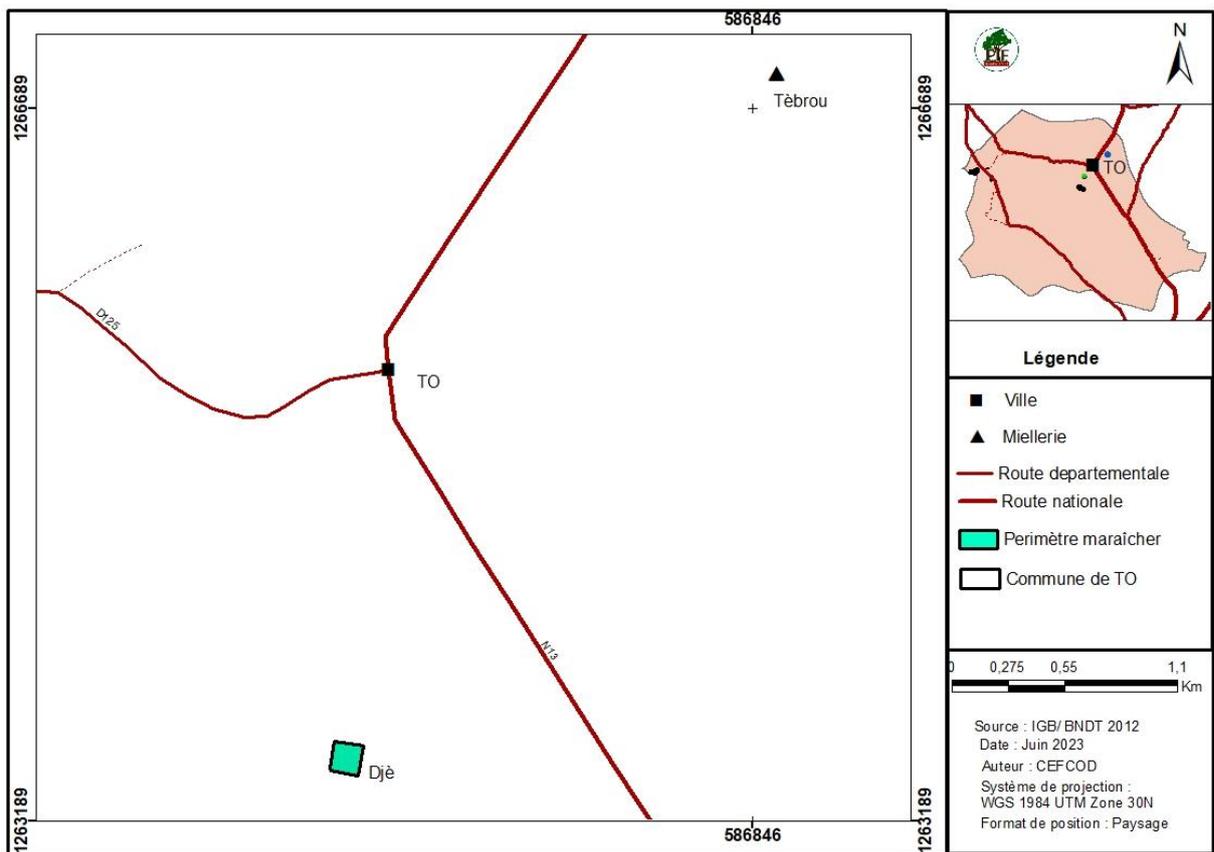
- *Moyens financiers (coût : 1 050 000 FCFA).*

Pour parvenir au résultat attendu, il faudra mobiliser un million cinquante milles (1 050 000) FCFA pour acquérir et procéder à la mise en fonctionnement de :

- kit miellerie (couteaux, bacs à désoperculer, extracteurs à miel, défègeurs, filtres, maturateurs à miel) ;
- machines professionnelles, seaux, mélangeur, réfractomètres et déshumidificateurs pour vérifier et ajuster le taux d'humidité du miel ;
- outils de nettoyage et produits d'entretien pour l'hygiène sanitaire de la miellerie (pelles à miel & nettoyants miellerie) ;
- pompes à miel, étiqueteuses, pompe doseuse pour la mise en pot.

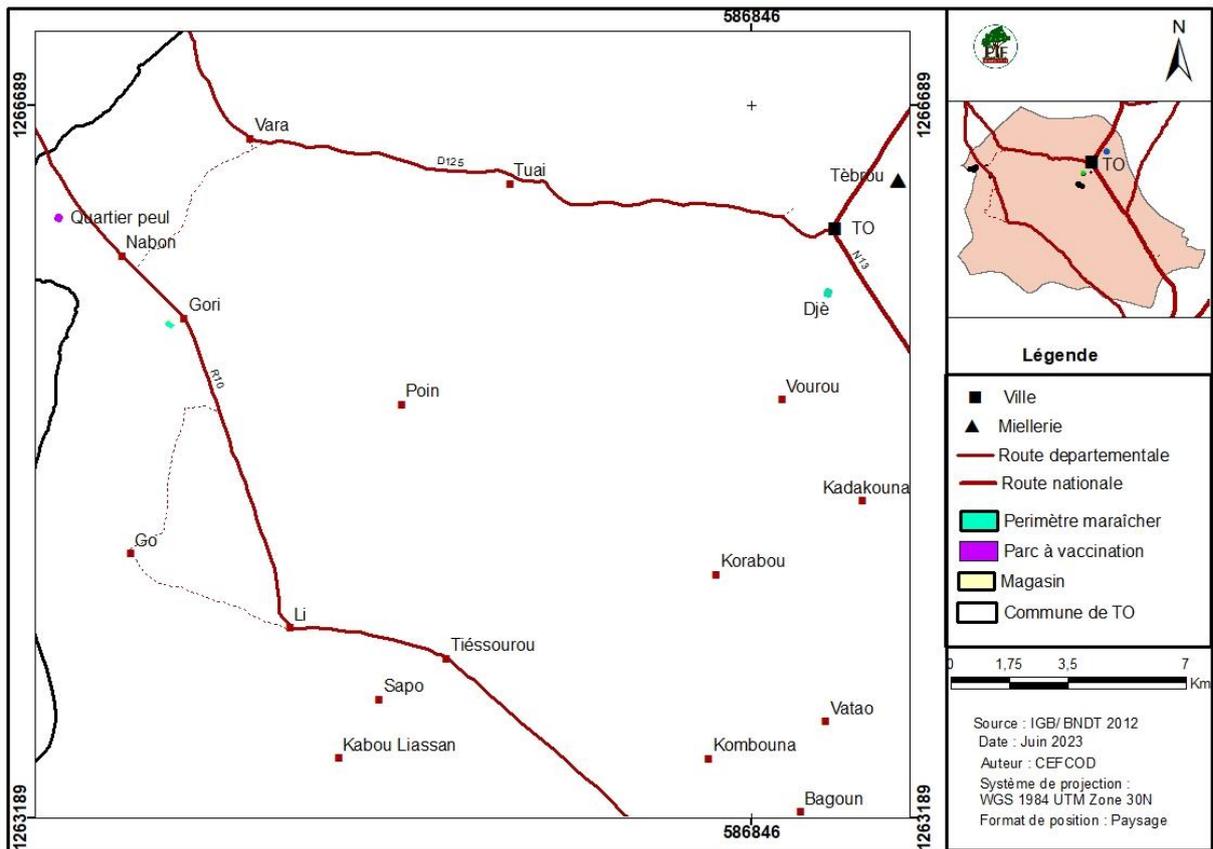
- *Stratégie de mise en œuvre*

L'acquisition des équipements est suivie de leur montage. Ainsi il sera fait appel à un spécialiste du domaine par la procédure nationale des marchés publics. Le STD en charge de l'environnement et le COGES de la miellerie seront fortement impliqués aux différentes opérations pour s'approprier les conditions de fonctionnement et mieux cerner l'outil de traitement. Les investissements additionnels de l'Espace de Conservation Forêt villageoise Koundoua sont représentés sur la carte 9.



Carte 9 : Investissements additionnels de l'Espace de Conservation Forêt villageoise Koundoua

Les investissements additionnels des deux espaces de conservation sont représentés sur la carte 10.



Carte 10 : Investissements additionnels des deux espaces de conservation

4.2.4. Budget des activités retenues par espace de conservation

4.2.4.1.Espace de conservation 1

❖ Budget des activités ordinaires

Tableau 10: Budget du site de conservation de Nabon

Types d'activités	Activités/sous activités	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)	Observations
<i>Activités de type 2</i>	A2.1 Mettre en place les COGES dans l'espace de conservation : Bois sacré Dawakasso de Nabon					
	A2.1.1 Mobilisation, organisation AG des élections, rapportage	COGES	3	300.000	900.000	
	Coût A2.1				900.000	
	A2.2 Former les membres des COGES dans l'espace de conservation : Bois sacré Dawakasso de Nabon					
	A2.2.1 Honoraires des formateurs	H/J	8	100.000	800.000	
	A2.2-2 Location de la salle	J	4	25.000	100.000	
	A2.2.3 Prise en charge et restauration des participants	J	60	6.000	360.000	
	Coût A2.2				1.260.000	
	A2.3 Elaborer les cahiers des charges des investissements dans l'espace de conservation : Bois sacré Dawakasso de Nabon					
	A2.3.1 Honoraire expert	CDC	3	1.500.000	4.500.000	
	A2.3.2 Prise en charge et restauration participants	J	30	6.000	180.000	
	A2.3.3 Prise en charge agents	J	10	5.000	50.000	
	A2.3.4 Restauration des agents	service	10	3.000	30.000	
	A2.3.5 Location de la salle	J	2	25.000	50.000	

	Coût A2.3				4.810.000	
	Coût Total activités de type 2				6.970.000	
<i>Activités de type 3</i>	A3.1 Aménager au profit des femmes de Taba (Gori) un périmètre maraîcher avec forage muni de système de pompage solaire					
	A3.1.1 Aménagement parcellaire et clôture	Ha	2,3	2.550.000	5.865.000	
	A3.1.2 Réalisation d'un forage positif de débit ($\geq 5\text{m}^3/\text{h}$), une pompe solaire et poly tank de 10m^3 à 10m du sol avec un système d'irrigation	Nbre	1	15.850.000	15.850.000	
	A3.1.3 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	200.000	200.000	
	A3.1.4 Suivi contrôle des travaux	Ft	5%	21.715.000	1.085.750	
	Coût A3.1				23.000.750	
	A3.2 Réaliser un magasin de stockage (type RESEDA) d'oignon au profit des femmes de Taba (Gori)					
	A3.2.1 Construction du magasin	Nbre	1	7.500.000	7.500.000	
	A3.2.2 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	200.000	200.000	
	A3.2.3 Suivi-contrôle (5% du coût des travaux)	Ft	5%	7.500.000	375.000	
	Coût A3.2				8.075.000	
	A3.3 Réaliser un parc métallique de vaccination du bétail à Vara (quartier Peul)					
	A3.3.1 Construction du parc	Nbre	1	7.500.000	7.500.000	
	A3.3.2 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	200.000	200.000	
	A3.3.3 Suivi contrôle des travaux (5% du coût des travaux)	Ft	5%	7.500.000	375.000	
	Coût A3.3				8.075.000	
	A3.4 Former les producteurs maraichers.					
A3.4.1 Honoraires du formateur	H/J	2	25.000	50.000		
A3.4.2 Location de la salle	j	1	25.000	25.000		

A3.4.3 Forfait pour restauration	ft	1	200.000	200.000	
A3.4.4 Suivi de la mise en pratique de la formation	H/M	6	10.000	60.000	
Coût A3.4				335.000	
A3.5 Equiper le magasin de stockage d'oignon de Taba en matériel					
A3.5.1 Sacs filets	lot de 100	5	20.000	100.000	
A3.5.2 Claies	Nbre	10	50.000	500.000	
A3.5.3 Bascule	Nbre	1	120.000	120.000	
A3.5.4 Bâche	Nbre	1	20.000	20.000	
A3.5.5 Palettes	Nbre	5	6.000	30.000	
A3.5.6 Diabes	Nbre	1	25.000	25.000	
A3.5.7 Brouettes	Nbre	2	40.000	80.000	
A3.5.8 Pulvérisateur	Nbre	1	35.000	35.000	
A3.5.9 Bac à sable	Nbre	2	-	-	
A3.5.10 Balais	Nbre	1	1.570	1.570	
A3.5.11 Pelles	Nbre	2	2.000	4.000	
A3.5.12 Poubelles géantes	Nbre	1	45.000	45.000	
Coût A3.5				960.570	
Coût Total activités de type 3				40.446.320	

	Coût total espace de conservation 1				47.416.320	
--	-------------------------------------	--	--	--	------------	--

Dans le souci de réduire la pression humaine sur les ressources forestières à To, plusieurs activités ont été identifiées dans le cadre du PDIC/REDD+. Leur mise en œuvre n'est pas sans conséquences sur l'environnement. Elle est susceptible de générer des impacts négatifs et positifs environnementaux et humains. Cependant, les résultats du screening environnemental et social appliqué à ces activités ont montré que les impacts négatifs resteront mineurs. Les mesures idoines sont proposées pour réduire davantage ou éviter les impacts négatifs et bonifier les impacts positifs. Les fiches de screening environnemental et social sont jointes en annexe du présent document.

Le tableau ci-après présente un résumé des impacts négatifs et des risques socio-environnementaux ainsi que leurs mesures d'atténuation et de prévention.

Tableau 11: Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités de l'EC 1 Bois sacré Dawakasso de Nabon

N°	Principales activités sources d'impacts	Description des sources des risques et impacts	Principaux impacts potentiels négatifs	Principales mesures d'atténuation /bonification	Coûts estimatifs des mesures (FCFA)	Responsable de mise en œuvre et de suivi
1	Construction du parc à vaccination, la construction de la clôture et le parcellage	Les travaux de construction nécessitent l'utilisation des objets blessants et/ou piquants, les fouilles et le transport des matériaux	Risque de blessure et d'accidents	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dotation des ouvriers en EPI/sensibilisation sur le port effectif des EPI (gants de protection, bottes et casques) ; ✓ Baliser les sites de construction et protéger pour les enfants, les fosses et autres trous creusés sur le site ✓ Limiter les vitesses à 30km/h des engins transportant les matériaux de construction au niveau des agglomérations traversées 	PM	Entreprises de construction, Marie
2	Cession à l'amiable des sites pour les jardinages, les maraîchages et la construction des magasins et parcs à vaccination	La cession des parcelles des propriétaires terriens pour les intérêts communautaires prive ceux-ci d'une partie de leurs biens	Perte de terres	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appliquer les mesures consensuellement retenues avec les propriétaires 	PM	Mairie

3	L'exploitation des périmètres et jardins maraîchers aménagés	La faible fertilité des sols et le manque des intrants agricoles biologiques peuvent pousser les agriculteurs à l'utilisation des intrants chimiques	Risques d'utilisation des intrants agricoles chimiques	Conditionner l'octroi des parcelles aux respects stricts de l'utilisation des intrants biologiques.	PM	Mairie
Coût estimatif total EC 1					PM	

4.2.4.2. Espace de conservation 2

Tableau 12: Espace de conservation 2 de la forêt villageoise de Koundoua

Types d'activités	Activités/sous activités	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)	Observations
<i>Activités de type 2</i>	A2.1 Mettre en place les COGES dans l'espace de conservation : Forêt villageoise Koundoua					
	A2.1.1 Mobilisation, organisation AG des élections, rapportage	COGES	2	300.000	600.000	
	Coût A2.1				600.000	
	A2.2 Former les membres des COGES dans l'espace de conservation : Forêt villageoise Koundoua					
	A2.2.1 Honoraires des formateurs	H/J	8	100.000	800.000	
	A2.2.2 Location de la salle	J	4	25.000	100.000	

	A2.2.3 Prise en charge des participants	J	80	5.000	400.000	
	A2.2.4 Restauration	service	80	3.000	240.000	
	Coût A2.2				1.540.000	
A2.3 Elaborer les cahiers des charges des investissements dans l'espace de conservation : Forêt villageoise Koundoua						
	A2.3.1 Honoraire expert	CDC	2	1.500.000	3.000.000	
	A2.3.2 Prise en charge et restauration participants	J	20	6.000	120.000	
	A2.3.3 Prise en charge agents	J	5	5.000	25.000	
	A2.3.5 Restauration des agents	service	5	3.000	15.000	
	A2.3.6 Location de la salle	J	1	25.000	25.000	
	Coût A2.3				3.185.000	
	Coût Total activités de type 2				5.325.000	
A3.1 Aménager au profit des femmes de To un périmètre maraîcher avec forage muni d'un système de pompage solaire doté de château d'eau.						
<i>Activités de type 3</i>	A3.1.1 Aménagement parcellaire et clôture	Ha	2	2.550.000	5.100.000	
	A3.1.2 Réalisation d'un forage positif de débit ($\geq 5\text{m}^3/\text{h}$), une pompe solaire et poly tank de 10m^3 à 10m au dessus du sol avec un système d'irrigation	Nbre	1	15.850.000	15.850.000	
	A3.1.3 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	200.000	200.000	

A3.1.4 Suivi contrôle des travaux	Ft	5%	20.950.000	1.047.500	
Coût A3.1				22.197.500	
A3.2 Réaliser un magasin de stockage de l'oignon au profit des femmes de Tô					
A3.2.1 Construction du magasin	Nbre	1	7.500.000	7.500.000	
A3.2.2 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	200.000	200.000	
A3.2.3 Suivi-contrôle (5% du coût des travaux)	Ft	5%	7.500.000	375.000	
Coût A3.2				8.075.000	
A3.3 Renforcer la miellerie de Tébrou.					
A3.3.1 Réalisation du local	Nbre	1	3.916.771	3.916.771	
A3.3.2 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	200.000	200.000	
A3.3.3 Suivi-contrôle des travaux(5% du coût des travaux)	Ft	5%	3.916.771	195.839	
Coût A3.3				4.312.610	
A3.4 Réaliser un forage à motricité humaine au profit de la miellerie de Tébrou					
A3.4.1 Réaliser un forage positif muni d'une pompe manuelle	Nbre	1	7.000.000	7.000.000	
A3.4.2 Suivi-contrôle des travaux(5% du coût des travaux)	Ft	5%	7.000.000	350.000	
Coût A3.4				7.350.000	
A3.5 Former les producteurs maraichers					

A3.5.1 Honoraires du formateur	H/J	2	25.000	50.000	
A3.5.2 Location de la salle	j	1	25.000	25.000	
A3.5.3 Forfait pour restauration	ft	1	200.000	200.000	
A3.5.4 Suivi de la mise en pratique de la formation	H/M	6	10.000	60.000	
Coût A3.5				335.000	
A3.6 Equiper le magasin de stockage d'oignon de To en matériel					
A3.6.1 Sacs filets	lot de 100	5	20.000	100.000	
A3.6.2 Claies	Nbre	10	50.000	500.000	
A3.6.3 Bascule	Nbre	1	120.000	120.000	
A3.6.4 Palettes	Nbre	5	6.000	30.000	
A3.6.5 Diable	Nbre	1	25.000	25.000	
A3.6.6 Brouettes	Nbre	2	40.000	80.000	
A3.6.7 Pulvérisateur	Nbre	1	35.000	35.000	
A3.6.8 Bac à sable	Nbre	2	-	-	
A3.6.9 Balais	Nbre	1	1.570	1.570	
A3.6.10 Pelles	Nbre	1	2.000	2.000	

A3.6.11 Poubelles géantes	Nbre	1	45.000	45.000	
Coût A3.6				938.570	
A3.7 Doter la miellerie de Tébrou en équipement de traitement du miel					
A3.7.1 Kit + accessoires + outils de nettoyage et produits d'entretien + installation	ftr	1	1.050.000	1.050.000	
Coût A3.7				1.050.000	
Coût Total activités de type 3				44.258.680	
Coût total espace de conservation 2				49.583.680	

Dans le souci de réduire la pression humaine sur les ressources forestières à To, plusieurs activités ont été identifiées dans le cadre du PDIC/REDD+. Leur mise en œuvre n'est pas sans conséquences sur l'environnement. Elle est susceptible de générer des impacts négatifs et positifs environnementaux et humains. Cependant, les résultats du screening environnemental et social appliqués à ces activités ont montré que les impacts négatifs resteront mineurs. Les mesures idoines sont proposées pour réduire davantage ou éviter les impacts négatifs et bonifier les impacts positifs. Les fiches de screening environnemental et social sont jointes en annexe du présent document.

Le tableau ci-après présente un résumé des impacts négatifs et des risques socio-environnementaux ainsi que leurs mesures d'atténuation et de prévention.

Tableau 13: Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités de l'EC2 :
Forêt villageoise de Koundoua

N°	Principales activités sources d'impacts	Description des sources des risques et impacts	Principaux impacts potentiels négatifs	Principales mesures d'atténuation /bonification	Coûts estimatifs des mesures (FCFA)	Responsable de mise en œuvre et de suivi
1	Construction des magasins, forages, château d'eau à Djè, Daboa et Nayinnin	Les travaux de construction nécessitent l'utilisation des objets blessants et/ou piquants, les fouilles et le transport des matériaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pollution de l'atmosphère par la poussière lors des travaux de construction, ✓ Risque de blessures et d'accidents 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Arroser les surfaces avant les travaux de construction pour réduire la poussière ✓ Dotation des ouvriers en EPI/sensibilisation sur le port effectif des EPI (gants de protection, oreillettes) ; ✓ Baliser les sites de construction et protéger pour les enfants, les fosses et autres trous creusés sur le site ✓ Limiter les vitesses à 30km/h des engins transportant les matériaux de construction au niveau des agglomérations traversées 	PM	Entreprises de construction, Marie
2	Cession à l'amiable des sites pour les jardinages, les maraîchages et la construction des magasins	La cession des parcelles des propriétaires terriens pour les intérêts communautaires prive ceux-ci d'une partie de leurs biens	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Perte de terres 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appliquer les mesures consensuellement retenues avec les propriétaires 	PM	Mairie

3	L'exploitation des périmètres et jardins maraîchers aménagés	La faible fertilité des sols et le manque des intrants agricoles biologiques peuvent pousser les agriculteurs à l'utilisation des intrants chimiques	✓ Risques d'utilisation des entrants agricoles chimiques	✓ Condition l'octroi des parcelles aux respects stricte de l'utilisation des entrants biologiques.	PM	Mairie
Coût estimatif total EC 2					PM	

4.2.4.3. Budget récapitulatif

Tableau 14: Budget récapitulatif

Espaces de conservation	Types d'activités	Coût Total (FCFA)
EC 1 : ...Bois sacré Dawakasso de Nabon.....	Type 1	-
	Type 2	6.970.000
	Type 3	40.446.320
	Mesures de sauvegardes	-
	Total EC 1	47.416.320
EC2 : Forêt villageoise KOUNDOUA	Type 1	-
	Type 2	5.325.000
	Type 3	44.258.680
	Mesures de sauvegardes	-

	Total EC 2	49.583.680
Total activités PDIC/REDD+		97.000.000
Frais de fonctionnement (3% du montant alloué au PDIC/REDD+)		3.000.000
Total Général		100.000.000

5. RESULTATS ATTENDUS

5.1. Financement initial

5.1.1 Résultats attendus en termes de bénéficiaires directs du PDIC REDD+

Tableau 15: Résultats attendus en termes de bénéficiaires directs du *PDIC REDD+*

Types d'activités	Activités principales	Nombre de bénéficiaire direct attendu	Répartition par sexe		Répartition par autres groupes vulnérables			
			F	H	Jeune	Transhumant	PDI	Autres
<i>Type 1</i>	A1.1 Reboisement d'une partie du site de conservation en néré et baobab	2728	2724					
	A1.2 Reboisement de l'espace de conservation : bois sacré Dawakasso	7208	3892	3316				
<i>Type 2</i>	A2.1 Elaborer la charte foncière locale de l'espace de conservation : Bois sacré Dawakasso de Nabon	7208	3892	3316				

	A2.2 Mettre en place les 5 COGES pour les investissements à réaliser dans le cadre de la réhabilitation de l'espace de conservation : Bois sacré Dawakasso de Nabon	7208	3892	3316				
	A2.3 Former les membres des 5 COGES	50	15	45				
	A2.4 Elaborer les cahiers des charges pour les investissements à réaliser dans le cadre de la réhabilitation de l'espace de conservation : Bois sacré Dawakasso de Nabon	510	510					
<i>Type 3</i>	A3.1 Aménager un périmètre maraîcher avec un forage muni de système de pompage solaire au profit des femmes de Karayaa(Nabon)	60	60					
	A3.2 Construire un magasin (type RESEDA) de stockage d'oignon pour le périmètre maraîcher de Boudaro(Nabon)au profit des femmes de Karayaa	60	60					
	A3.3 Construire une unité de transformation de PFNL (nééré) munie d'un forage à Gori	200	200					
	A3.4 Construire une unité de transformation de PFNL (beurre de karité) muni d'un forage à Kabaleissan (Quartier Dagara) de Gori	250	250					
	A3.5 Promouvoir les foyers améliorés dans les ménages à Go	961	961					
	A3.6 Promouvoir les foyers améliorés dans les ménages à Nabon	1191	1191					
	A3.7 Promouvoir les foyers améliorés dans les ménages à Gori	780	780					
	A3.8 Accompagner l'embouche porcine chez les femmes à Vara et à Go	4	4					

	A3.9 Accompagner l'élevage de volaille (la poule locale) chez les femmes à Vara et à Go en système semi intensif	4	4					
	A3.10 Organiser des formations techniques au profit des exploitantes du périmètre maraicher de Boudaro à Karayaa	60	60					
	A3.11 Organiser des formations techniques au profit des transformatrices des PFNL de Gori et Kabaleissan	450	450					
	A3.12 Organiser des formations techniques en embouche porcine et élevage de poules locales au profit des femmes de Vara et Go	8	8					
	A3.13 Equiper les COGES de l'EC Dawakasso de Nabon et du périmètre maraicher de Boudaro à Karayaa en matériel de chantier	7208	7208					
	A3.14 Equiper le magasin de stockage d'oignon pour le périmètre maraicher de Boudaro à Karayaa en matériel	60	60					
	A3.15 Fournir et poser les équipements de l'unité de transformation du néré en soumbala à Gori	200	200					
	A3.16 Fournir et poser les équipements de l'unité de transformation du karité en beurre à Kabaleissan	250	250					
<i>Type 1</i>	A1.1 Reboiser une partie du site de conservation : Forêt villageoise de Koundoua en néré	8334	8334					
	A1.2 Reboiser l'espace de conservation : Forêt villageoise Koundoua	16026	8334	7692				
<i>Type 2</i>	A2.1 Elaborer la charte foncière locale de l'espace de conservation : FORÊT VILLAGEOISE KOUNDOUA	16026	8334	7692				

	A2.2 Mettre en place les COGES pour les investissements à réaliser dans le cadre de la réhabilitation de l'espace de conservation : FORÊT VILLAGEOISE KOUNDOUA	16026	8334	7692				
	A2.3 Former les membres des COGES mis en place	60	18	42				
	A2.4 Elaborer les cahiers des charges pour les investissements à réaliser dans le cadre de la réhabilitation de l'espace de conservation : FORÊT VILLAGEOISE KOUNDOUA	442	360	72				
<i>Type 3</i>	A3.1 Promouvoir l'apiculture moderne dans la Forêt villageoise Koundoua	12		12				
	A3.2 Réaliser un périmètre avec puits à grand diamètre à Ouala.	30	30					
	A3.3 Réaliser un magasin de stockage de fourrage au secteur 5 de To	100	30	60				
	A3.4 Construire une unité de transformation de PFNL (beurre de karité) + forage à Bayissan.	150	150					
	A3.5 Construire une unité de transformation de PFNL (nééré) avec forage à Tébrou	150	150					
	A3.6 Promouvoir les foyers améliorés dans les ménages à To	8334	8334					
	A3.7 Accompagner l'embouche porcine chez les femmes à To	2	2					
	A3.8 Accompagner l'élevage de volaille (la poule locale) chez les femmes à To en système semi intensif	2	2					
	A3.9 Organiser des formations techniques au profit des exploitantes du périmètre maraichers de Ouala	30	30					

A3.10 Organiser des formations techniques au profit des formatrices des PFNL de Tébrou et de <i>Bayissan</i>	300	300					
A3.11 Organiser des formations techniques en embouche porcine et élevage de poules au profit des <i>femmes de To</i>	4	4					
A3.12 Equiper les COGES de l'EC Forêt villageoise Koundoua et du périmètre maraicher de Ouala en matériel de chantier	16026	8334	7692				
A3.13 Fournir et poser les équipements de l'unité de transformation du karité en beurre à Bayissan	150	150					
A3.14 Fournir et poser les équipements de l'unité de transformation du néré en soubala à Tébrou	150	150					

5.1.2. Résultats attendus en termes de séquestration de carbone et/ou de réduction des émissions suite à la mise en œuvre des activités du PDIC/REDD+

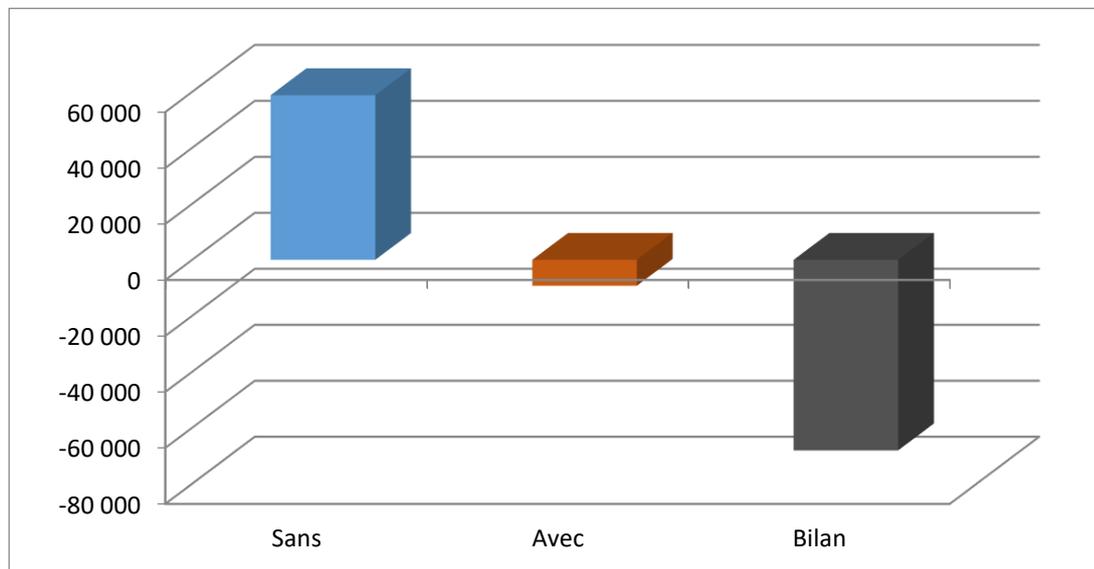


Figure 5: Bilan carbone global du PDIC/REDD+ de la Commune de To, septembre 2022

Les activités ayant servi au calcul du carbone sont les activités de maraîchage, de conservation de la forêt, d'aménagement des zones de pâturages et d'amélioration de l'alimentation des animaux.

Tableau 16: Résultats détaillés du bilan carbone de la commune de la Commune de To en septembre 2022

Nom du Projet	0	Zone climatique	Tropical (Sec)	Durée du Projet (en années)	20						
Continent	Afrique	Type de sol dominant	Sols à argiles 2:1	Surface totale (ha)	200						
Composantes du projet	Flux bruts		Bilan	Répartition du bilan par type de GES				Résultats par an			
	Sans	Avec		Tous les GES en tCO2eq			Sans	Avec	Bilan		
	Tous les GES en tCO2eq		CO2	N2O	CH4						
	Positif=émission / négatif=puits		Biomasse	Sol	Autre						
Changements d'Usage											
Déforestation	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Boisement	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Autres CUT	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Agriculture											
Annuelle	-262	-606	-344	0	-404	60	0	-13	-30	-17	
Pérenne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Riz	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Patûrage & bétail											
Patûrage	0	-732	-732	0	-732	0	0	0	-37	-37	
Bétail	282	1 020	738			402	336	14	51	37	
Dégradation et gestion											
Coastal wetlands	33 712	-23 055	-56 767	-37 820	-8 290	766	891	1 686	153	838	
Intrants & Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Fishery & Aquaculture	25 080	14 108	-10 973			-10 973	0	0	705	-549	
	0	0	0			0	0	0	0	0	
Total	58 812	-9 265	-68 077	-37 820	-9 426	-10 973	-2	-7	2 941	-463	-3
							305	554			404

Par hectare	294	-46	-340	-244,0	-47,1	-54,9	-	-	11,5	37,8				
Par hectare et par an	14,7	-2,3	-17,0	-12,2	-2,4	-2,7	-0,6	-1,9			14,7	-2,3	-	17,0

5.1.3. Résultats attendus en termes de Co-Bénéfices

Les résultats attendus en termes de co-bénéfices des investissements dans le bois sacré Dawakasso de Nabon et la forêt villageoise de Koundoua sont de plusieurs niveaux :

Au niveau environnemental

- ✓ la délimitation, la sécurisation et le reboisement contribueront à créer un contexte de quiétude favorable au développement de la faune sauvage et aux possibilités de développement d'autres activités de valorisation comme le tourisme ;
- ✓ le développement de ces forêts sera accompagné de la création d'un microclimat qui peut favoriser le tourisme et les précipitations ;
- ✓ le développement des espaces de pâturage évitera les conflits entre éleveurs et agriculteurs et favorisera la scolarisation des enfants pasteurs qui conduisent les troupeaux sur de grandes distances à la recherche du fourrage ;
- ✓ Le renforcement de la productivité par l'utilisation des engrais organiques (construction des fosses fumières) et l'interdiction de l'utilisation des intrants agricoles chimiques permettra non seulement de réduire la dégradation et la pollution des sols et des eaux mais aussi créeront des conditions favorables au développement des micro-organismes indispensables pour la restauration des sols.
- ✓ le développement des AGR permettra de réduire l'émigration des jeunes et des femmes ;

Au niveau socioéconomique

- ✓ Les capacités techniques et les connaissances acquises lors des séances d'information et de sensibilisation renforceront les aptitudes des communautés et les possibilités de formation interne dans la communauté. A cela s'ajoute l'émergence de nouvelles opportunités de génération de revenus comme l'exploitation des produits forestiers non ligneux, la fauche, le traitement et la conservation du fourrage, la transformation et la conservation des produits maraichers, l'éducation environnementale dans les espaces de conservation, etc.
- ✓ Les activités communautaires (exploitation des aires de pâture, respect des limites des zones à vocation, unités de transformation, sessions de formations, fonctionnement des comités de gestion, participation aux échanges et rencontres pendant et après le projet, etc.) contribueront à consolider la cohésion sociale et le frottement entre producteurs des différents villages et réduit les conflits entre groupes socioprofessionnels. Ce qui renforce la promotion des expériences endogènes ;

- ✓ On note l'exploitation des produits forestiers non ligneux particulièrement les noix de karité, les fruits du néré, les lianes, les feuilles de baobab et le pain de singe qui contribuent énormément à la baisse de la pression sur la coupe du bois vert, à la formation des revenus des ménages et à l'amélioration des conditions de vie des populations. Cette activité est essentiellement conduite par les femmes. La Commune semble produire d'importantes quantités de bois et de charbon. Il faut donc soutenir les stratégies de production du bois énergie tout en instaurant une gestion rationnelle pour contribuer à la déduction de la pression sur les forêts.

Au niveau institutionnel

- ✓ Le processus d'élaboration du PDIC de par son approche axée sur la participation et concertation multi échelle et multi acteurs combinée avec sa particularité d'être un projet axé sur la réduction des émissions de carbone et la dégradation des espaces de conservation constitue une expérience additionnelle pour les collectivités territoriales. Cette expérience acquise constitue une opportunité de prise en compte des questions environnementales émergentes (crédit carbone, REDD+, etc.) dans la planification locale ;
- ✓ La mise en œuvre du PDIC/REDD+ viendra améliorer les PCD dans le domaine de la conservation et de la promotion des initiatives de réduction de la déforestation et de la dégradation dans l'espace communal.
- ✓ Le PDIC aura un co-bénéfice important aux niveaux politiques et stratégiques à savoir une opportunité pour les Communes de matérialiser certaines dispositions du Code Général des collectivités territoriales notamment la création et la gestion des espaces de conservation (Articles 89 et 90).

5.2. Financement additionnel

5.2.1 Résultats attendus en termes de bénéficiaires directs du PDIC REDD+

Tableau 17: Résultats attendus en termes de bénéficiaires directs du PDIC/REDD+ de la Commune de To en septembre 2022

Types d'activités	Activités principales	Nombre de bénéficiaire direct attendu	Répartition par sexe		Répartition par autres groupes vulnérables			
			F	H	Jeune	Transhumant	PDI	Autres
<i>Type 2</i>	A2.1 Mettre en place (03) COGES dans l'espace de conservation : Bois sacré Dawakasso de Nabon	175	105	70				
	A2.2 Former les membres des (03) COGES dans l'espace de conservation : Bois sacré Dawakasso de Nabon	30	9	21				
	A2.3 Elaborer les (03) cahiers des charges des (03) investissements dans l'espace de conservation : Bois sacré Dawakasso de Nabon	175	105	70				
<i>Type 3</i>	A3.1 Aménager au profit des femmes de Taba (Gori) un périmètre maraîcher avec forage muni de système de pompage solaire	75	75					
	A3.2 Réaliser un magasin de stockage (type RESEDA) d'oignon au profit des femmes de Taba (Gori)	75	75					
	A3.3 Réaliser un parc métallique de vaccination du bétail à Vara (quartier Peul)	100	30	70				
	A3.4 Former les producteurs maraichers.	75	75					
	A3.5 Equiper le magasin de stockage d'oignon de Taba en matériel	75	75					
<i>Type 2</i>	A2.1 Mettre en place (02) COGES dans l'espace de conservation : Forêt villageoise Koundoua	60	60					
	A2.2 Former les membres des (02) COGES dans l'espace de conservation : Forêt villageoise Koundoua	20	6	14				
	A2.3 Elaborer les cahiers des charges des (02) investissements dans l'espace de conservation : Forêt villageoise Koundoua	60	60					

Type 3

A3.1 Aménager au profit des femmes de To un périmètre maraîcher avec forage muni d'un système de pompage solaire doté de château d'eau.	60	60					
A3.2 Réaliser un magasin de stockage de l'oignon au profit des femmes de Tô	60	60					
A3.3 Réaliser une miellerie à Tébro.	12		12				
A3.4 Réaliser un forage muni d'un chateau d'eau à la miellerie de Tébro	12		12				
A3.5 Former les producteurs maraichers	60	60					
A3.6 Equiper le magasin de stockage d'oignon de To en matériel	60	60					
A3.7 Doter la miellerie de Tébro en équipement de traitement du miel	12		12				

5.2.2. Résultats attendus en termes de séquestration de carbone et/ou de réduction des émissions suite à la mise en œuvre des activités du PDIC/REDD+

Total sans et avec projet et bilan

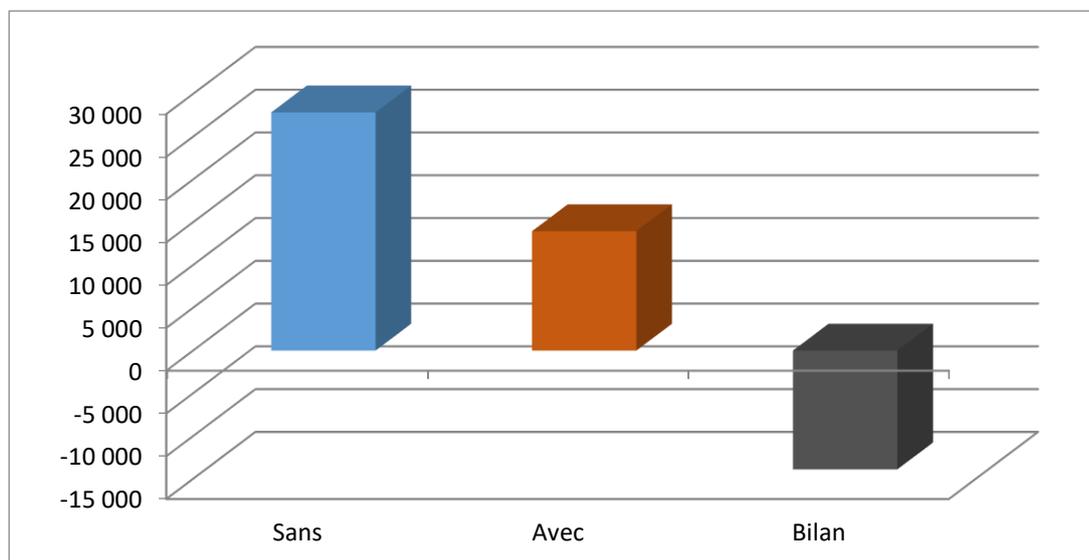


Figure 6: Total additionnel sans et avec projet et bilan de la séquestration de carbone à Tô (Nabon et Koundoua) en 2022

5.1.3. Résultats attendus en termes de Co-Bénéfices

Les résultats attendus en termes de co-bénéfices des investissements dans le bois sacré Dawakasso de Nabon et la forêt villageoise de Koundoua sont de plusieurs niveaux :

Au niveau environnemental

- ✓ la délimitation, la sécurisation et le reboisement contribueront à créer un contexte de quiétude favorable au développement de la faune sauvage et aux possibilités de développement d'autres activités de valorisation comme le tourisme ;
- ✓ le développement de ces forêts sera accompagné de la création d'un microclimat qui peut favoriser le tourisme et les précipitations ;
- ✓ le développement des espaces de pâturage évitera les conflits entre éleveurs et agriculteurs et favorisera la scolarisation des enfants pasteurs qui conduisent les troupeaux sur de grandes distances à la recherche du fourrage ;

- ✓ Le renforcement de la productivité par l'utilisation des engrais organiques (construction des fosses fumières) et l'interdiction de l'utilisation des intrants agricoles chimiques permettra non seulement de réduire la dégradation et la pollution des sols et des eaux mais aussi créeront des conditions favorables au développement des micro-organismes indispensables pour la restauration des sols;
- ✓ le développement des AGR permettra de réduire l'émigration des jeunes et des femmes;

Au niveau socioéconomique

- ✓ Les capacités techniques et les connaissances acquises lors des séances d'information et de sensibilisation renforceront les aptitudes des communautés et les possibilités de formation interne dans la communauté. A cela s'ajoute l'émergence de nouvelles opportunités de génération de revenus comme l'exploitation des produits forestiers non ligneux, la fauche, le traitement et la conservation du fourrage, la transformation et la conservation des produits maraichers, l'éducation environnementale dans les espaces de conservation, etc.
- ✓ Les activités communautaires (exploitation des aires de pâture, respect des limites des zones à vocation, unités de transformation, sessions de formation, fonctionnement des comités de gestion, participation aux échanges et rencontres pendant et après le projet, etc.) contribueront à consolider la cohésion sociale et le frottement entre producteurs des différents villages et réduiront les conflits entre groupes socioprofessionnels. Ce qui renforce la promotion des expériences endogènes ;
- ✓ On note l'exploitation des produits forestiers non ligneux particulièrement les noix de karité, les fruits du néré, les lianes, les feuilles de baobab et le pain de singe qui contribuent énormément à la baisse de la pression sur la coupe du bois vert, à la formation des revenus des ménages et à l'amélioration des conditions de vie des populations. Cette activité est essentiellement conduite par les femmes. La Commune semble produire d'importantes quantités de bois et de charbon. Il faut donc soutenir les stratégies de production du bois-énergie tout en instaurant une gestion rationnelle pour contribuer à la déduction de la pression sur les forêts.

Au niveau institutionnel

- ✓ Le processus d'élaboration du PDIC de par son approche axée sur la participation et concertation multi échelle et multi acteurs combinée avec sa particularité d'être un projet axé sur la réduction des émissions de carbone et la dégradation des espaces de conservation constitue une expérience additionnelle pour les collectivités territoriales. Cette expérience acquise constitue une opportunité de prise en compte des questions environnementales émergentes (crédit carbone, REDD+...) dans la planification locale ;
- ✓ La mise en œuvre du PDIC viendra améliorer les PCD dans le domaine de la conservation et de la promotion des initiatives de réduction de la déforestation et de la dégradation dans l'espace communal.

- ✓ Le PDIC aura un co-bénéfice important aux niveaux politiques et stratégiques à savoir une opportunité pour les Communes de matérialiser certaines dispositions du Code Général des collectivités territoriales notamment la création et la gestion des espaces de conservation (Articles 89 et 90).

6. PRINCIPAUX RISQUES GLOBAUX ET MESURES D'ATTENUATION DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PDIC/REDD+

6.1. Financement initial

Les principaux risques qui peuvent entraver la mise en œuvre normale du PDIC/REDD+ sont résumés :

Tableau 18: Principaux risques du PDIC/REDD+ de la Commune de To en septembre 2022

Niveau/plan	Risques globaux identifiés	Mesures d'atténuation proposées
Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> ✓ la mauvaise pluviométrie entraînant de longues et rudes sécheresses pourra influencer négativement l'atteinte de l'objectif de renforcement des capacités de séquestration par les opérations d'enrichissements des forêts et d'amélioration des productivités ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Employer des méthodes de plantation qui économisent et conservent l'eau et choisir la période de plantation la plus pluvieuse permettant aux jeunes plantes de bien prendre avant les périodes sèches (Reboiser les plants dès le début de la saison des pluies)
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le choix des espèces non adaptées au milieu et non résistantes. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'accent devra être mis sur les espèces adaptées et résistantes aux sécheresses et à croissance rapide ;
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La mise en œuvre du PDIC en lui-même va engendrer des émissions de carbone. En effet, les missions d'étude de faisabilité, les missions de supervisions et de suivi des partenaires et de l'équipe du PIF, le fonctionnement des unités de transformation des PFNL, les papiers et autres carburant pour les déplacements des bénéficiaires et des acteurs impliqués dans la gestion du projet sont des sources non négligeables d'émissions qui devront faire l'objet d'attention pour maintenir le niveau de séquestration envisagé dans le projet à un niveau élevé ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Utiliser les véhicules neufs et moins polluants ; ✓ Pour le déplacement des différentes missions utiliser le covoiturage ; ✓ Pour le fonctionnement des unités de transformation, utiliser les énergies renouvelables et éviter l'utilisation des groupes électrogènes.
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une migration des insectes ravageurs des plantes (criquets pèlerins et chenille légionnaires) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Former la population sur les chenilles légionnaires et criquets pèlerins (reconnaissance de ces insectes, leur

	<p>dans la zone du projet peut entraîner la dégradation des cultures ou toute la végétation en empêcher l'augmentation du potentiel de séquestration du carbone.</p>	<p>cycle de développement, les symptômes des dégâts sur les cultures, les méthodes appropriées de luttés)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Envisager la lutte mécanique qui consiste à détruire les œufs, les larves ou les chrysalides ✓ Utiliser les pesticides en complément avec la lutte mécanique tout en prenant les mesures pour limiter l'impact négatif environnemental et sanitaire de ces pesticides
Socio économique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les risques de découragement des populations en cas de bénéfices trop faibles ou tardifs par rapport aux attentes. Cela au lieu de promouvoir les bonnes pratiques pourrait accentuer les mauvaises pratiques préjudiciables aux efforts de conservation entrepris. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Il importe alors de mesurer la pertinence des activités et la stratégie de mise en œuvre. Impliquer les bénéficiaires dans tout le processus du projet tel que c'est le cas dans la planification pour une véritable appropriation « de la chose ».
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le risque de remise en cause des espaces de conservation concédés par les propriétaires terriens, soit par eux-mêmes ou par leurs descendances pourrait compromettre l'objectif de séquestration. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ le processus de délimitation et de sécurisation devra être entamé dès le début du projet et devra impliquer et engager tous les acteurs locaux.
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'accaparement des postes de responsabilités dans les différentes instances (comité de gestion des forêts, des unités de transformation PFNL) au lieu de booster la dynamique de ces instances pourra entraîner le désengagement de certains bénéficiaires ou créer des conflits préjudiciables à leur fonctionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ éviter l'exclusion et prôner l'inclusion dans les prises de décision ; impliquer tous les acteurs dans le développement, déconcentrer les rôles et répartir les postes de responsabilité aux plus méritants/compétents ;
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'insécurité grandissante peut affecter négativement le PDIC/REDD+. Le risque d'abandon des sites, d'inexploitation des infrastructures ou de déplacements des populations en cas d'occupation des lieux par des terroristes/djihadistes instaurant 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un plan de lutte contre le terrorisme et le djihadisme est mis en place au niveau national. Sa mise en application participe de la récupération des zones occupées et de préservation des zones non occupées. Elle contribue à la mise en sécurité des biens et des personnes

	leur loi et semant la terreur est à prendre en compte.	et confère à la population la quiétude pour vaquer à ses activités. Aussi, les populations doivent respecter les règles de sécurité recommandées et collaborer avec les FDS.
Instituti onnel	✓ La non opérationnalisation des structures de gestion du foncier et/ou le manque d'outils de gestion du foncier sont une préoccupation dans la sécurisation des espaces de conservation.	✓ Le SFR pourrait être dans le pilotage des opérations de sécurisation foncière des espaces de conservation, un fondement de la durabilité des actions du PDIC s'il était fonctionnel. La mise en œuvre effective des décrets d'application de la loi N°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural et décrets d'application est un moyen de gestion des questions foncières.
	✓ Les lenteurs administratives, la lourdeur des procédures et pourquoi pas le manque de transparence éventuelle dans la passation des marchés entraineront non seulement un faible niveau d'exécution technique et financier du projet, mais surtout occasionneront la non réalisation dans les délais, le report ou simplement l'annulation de certaines réalisations.	✓ Il faut un chronogramme opérationnel réaliste avec les différents acteurs impliqués et leurs rôles où il est impératif de créer une synergie d'actions et une collaboration franche dans la chaîne des opérations. La nature, l'envergure et le processus de planification (décentralisée, participatif et inclusif) du PDIC doivent permettre d'alléger les procédures pour diligenter et faciliter les différentes interventions.
	✓ L'instabilité politique influencera négativement la mise en œuvre efficace du PDIC au regard de la forte implication de la délégation spéciale dans les prises de certaines décisions nécessaires à la réalisation de certaines activités comme l'adoption des PDIC, l'adoption des arrêtés de classement, etc.	✓ suppléer les responsabilités à même de constituer un frein à la mise en œuvre du projet.

6.2. Financement additionnel

Les principaux risques qui peuvent entraver la mise en œuvre normale du PDIC/REDD+ sont résumés :

Tableau 19: Principaux risques du financement additionnel du PDIC/REDD+ de la Commune de To en septembre 2022

Niveau/plan	Risques globaux identifiés	Mesures d'atténuation proposées
Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> ✓ la mauvaise pluviométrie entraînant de longues et rudes sécheresses pourra influencer négativement l'atteinte de l'objectif de renforcement des capacités de séquestration par les opérations d'enrichissements des forêts et d'amélioration des productivités ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Employer des méthodes de plantation qui économisent et conservent l'eau et choisir la période de plantation la plus pluvieuse permettant aux jeunes plantes de bien prendre avant les périodes sèches
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le choix des espèces non adaptées au milieu et non résistantes. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'accent devra être mis sur les espèces adaptées et résistantes aux sécheresses et à croissance rapide ;
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La mise en œuvre du PDIC en lui-même va engendrer des émissions de carbone. En effet, les missions d'étude de faisabilité, les missions de supervisions et de suivi des partenaires et de l'équipe du PIF, le fonctionnement des unités de transformation des PFNL, les papiers et autres carburant pour les déplacements des bénéficiaires et des acteurs impliqués dans la gestion du projet sont des sources non négligeables d'émissions qui devront faire l'objet d'attention pour maintenir le niveau de séquestration envisagé dans le projet à un niveau élevé ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser la population sur la gestion des déchets, sur l'écocitoyenneté, mettre en place des outils de collecte des déchets, réaliser des fosses septiques dans les unités de transformation des PFLN.
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une migration des insectes ravageurs des plantes (criquets pèlerins et chenille légionnaires) dans la zone du projet peut entraîner la dégradation des cultures ou toute la végétation en empêcher l'augmentation du 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place des moyens de lutte biologique et mécanique

	potentiel de séquestration du carbone.	
Socio économique	✓ Les risques de découragement des populations en cas de bénéfices trop faibles ou tardifs par rapport aux attentes. Cela au lieu de promouvoir les bonnes pratiques pourrait accentuer les mauvaises pratiques préjudiciables aux efforts de conservation entrepris.	✓ Il importe alors de mesurer la pertinence des activités et la stratégie de mise en œuvre. Impliquer les bénéficiaires dans tout le processus du projet tel que c'est le cas dans la planification pour une véritable appropriation « de la chose ».
	✓ Le risque de remise en cause des espaces de conservation concédés par les propriétaires terriens, soit par eux-mêmes ou par leurs descendances pourrait compromettre l'objectif de séquestration.	✓ le processus de délimitation et de sécurisation devra être entamé dès le début du projet et devra impliquer et engager tous les acteurs locaux.
	✓ L'accaparement des postes de responsabilités dans les différentes instances (comité de gestion des forêts, des unités de transformation PFNL) au lieu de booster la dynamique de ces instances pourra entraîner le désengagement de certains bénéficiaires ou créer des conflits préjudiciables à leur fonctionnement.	✓ éviter l'exclusion et prôner l'inclusion dans les prises de décision ; impliquer tous les acteurs dans le développement, déconcentrer les rôles et répartir les postes de responsabilité aux plus méritants/compétents ;
	✓ L'insécurité grandissante peut affecter négativement le PDIC/REDD+. Le risque d'abandon des sites, d'inexploitation des infrastructures ou de déplacements des populations en cas d'occupation des lieux par des terroristes/djihadistes instaurant leur loi et semant la terreur est à prendre en compte.	✓ Un plan de lutte contre le terrorisme et le djihadisme est mis en place au niveau national. Sa mise en application participe de la récupération des zones occupées et de préservation des zones non occupées. Elle contribue à la mise en sécurité des biens et des personnes et confère à la population la quiétude pour vaquer à ses activités. Aussi, les populations doivent respecter les règles de sécurité recommandées et collaborer avec les FDS.

Institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La non opérationnalisation des structures de gestion du foncier et/ou le manque d'outils de gestion du foncier sont une préoccupation dans la sécurisation des espaces de conservation. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le SFR pourrait être dans le pilotage des opérations de sécurisation foncière des espaces de conservation, un fondement de la durabilité des actions du PDIC s'il était fonctionnel. La mise en œuvre effective des décrets d'application de la loi N°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural et décrets d'application est un moyen de gestion des questions foncières.
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les lenteurs administratives, la lourdeur des procédures et pourquoi pas le manque de transparence éventuelle dans la passation des marchés entraineront non seulement un faible niveau d'exécution technique et financier du projet, mais surtout occasionneront la non réalisation dans les délais, le report ou simplement l'annulation de certaines réalisations. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Il faut un chronogramme opérationnel réaliste avec les différents acteurs impliqués et leurs rôles où il est impératif de créer une synergie d'actions et une collaboration franche dans la chaîne des opérations. La nature, l'envergure et le processus de planification (décentralisée, participatif et inclusif) du PDIC doivent permettre d'alléger les procédures pour diligenter et faciliter les différentes interventions.
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'instabilité politique influencera négativement la mise en œuvre efficace du PDIC au regard de la forte implication de la délégation spéciale dans les prises de certaines décisions nécessaires à la réalisation de certaines activités comme l'adoption des PDIC, l'adoption des arrêtés de classement, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ suppléer les responsabilités à même de constituer un frein à la mise en œuvre du projet.

ANNEXES

ANNEXE 1 : CHRONOGRAMME INDICATIF DETAILLE ET COUT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES

1.1. Financement initial

Tableau 20: Chronogramme indicatif détaillé et coût de mise en œuvre des activités de la Commune de To

Types d'activités	Activités/sous activités	Unité	Quantité	Périodes de mise en oeuvre		Coût total (FCFA)	Lieux	Responsa mise en o
				An1	An2			
Espace de conservation 1								
<i>type 1</i>	A1.1 Reboisement d'une partie du site de conservation en néré et baobab							
	A1.1.1 Achat des plants de baobab	Nbre	50	X		25.000	Nabon	Mairie
	A1.1.2 Achat des plants de néré	Nbre	150	X		150.000	Nabon	Mairie
	A1.1.3 Piquetage	Nbre	200	X		10.000	Nabon	Mairie
	A1.1.4 Trouaison et la mise en terre	Nbre	200	X		30.000	Nabon	Mairie
	A1.1.5 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	X		200.000	Nabon	Mairie

	A1.1.6 Suivi, l'entretien et la protection des plants.	h/mois	12	X	X	120.000	Nabon	Mairie
	Coût A1.1					535.000		
	A1.2 Reboisement de l'espace de conservation : bois sacré Dawakasso							
	A1.2.1 Achat des plants de Acacia sénégál	Nbre	2500	X		750.000	Nabon	Mairie
	A1.2.2 Achat des plants de Prosopis africana	Nbre	1250	X		375.000	Nabon	Mairie
	A1.2.3 Piquetage	Nbre	3750	X		187.500	Nabon	Mairie
	A1.2.4 Trouaison et la mise en terre	Nbre	3750	X		562.500	Nabon	Mairie
	A1.2.5 Suivi, l'entretien et la protection des plants.	h/mois	12	X	X	120.000	Nabon	Mairie
	Coût A1.2					1.995.000		
	Coût total activités de type 1					2.530.000		
<i>type 2</i>	A2.1 Elaborer la charte foncière locale de l'espace de conservation : Bois sacré Dawakasso de Nabon							
	A2.1.1 Sensibilisation, élaboration du projet de charte foncière locale, séances d'adoption et de validation	ft		X		5.000.000	Nabon	Mairie
	Coût A2.1					5.000.000		

A2.2 Mettre en place les 5 COGES pour les investissements à réaliser dans le cadre de la réhabilitation de l'espace de conservation : Bois sacré Dawakasso de Nabon							
A2.2.1 mobilisation des différentes composantes de la communauté, tenue de l'AG des élections	Nbre	5	X		1.500.000	Nabon	Mairie
Coût A2.2					1.500.000		
A2.3 Former les membres des 5 COGES							
A2.3.1 Honoraires consultants	H/J	12	X		1.200.000	Nabon	Mairie
A2.3.2 Location de la salle	j	8	X		200.000	Nabon	Mairie
A2.3.3 Prise en charge et restauration de 50 participants	j	200	X		1.200.000	Nabon	Mairie
Coût A2.3					2600000		
A2.4 Elaborer les cahiers des charges pour les investissements à réaliser dans le cadre de la réhabilitation de l'espace de conservation : Bois sacré Dawakasso de Nabon							
A2.4.1 Honoraire de l'expert	CDC	4		X	6.000.000	Nabon	Mairie
A2.4.2 Prise en charge et restauration participants	H/J	40		X	240.000	Nabon	Mairie
A2.4.3 Prise en charge pour 5 agents	H/J	10		X	50.000	Nabon	Mairie
A2.4.5 Restauration pour 5 agents	Service	10		X	30.000	Nabon	Mairie
A2.4.6 Location de salle	j	2		X	50.000	Nabon	Mairie

	Coût A2.4					6370000		
	Coût total activités de type2					15.470.000		
<i>type 3</i>	A3.1 Aménager un périmètre maraîcher avec un forage muni de système de pompage solaire au profit des femmes de Karayaa(Nabon)							
	A3.1.1 Aménagement parcellaire et clôture	Ha	2	X		5.100.000	KARAYAA	Mairie
	A3.1.2 Réalisation d'un forage positif avec pompe solaire et un poly tank	Nbre	1	X		15.850.000	KARAYAA	Mairie
	A3.1.3 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	X		200.000	KARAYAA	Mairie
	A3.1.4 Suivi contrôle des travaux	Ft	5%	X		1.047.500	KARAYAA	Mairie
	Coût A3.1					22.197.500		
	A3.2 Construire un magasin (type RESEDA) de stockage d'oignon pour le périmètre maraîcher de Boudaro(Nabon)au profit des femmes de Karayaa							
	A3.2.1 Construction du magasin	Nbre	1		X	7.500.000	KARAYAA	Mairie
	A3.2.2 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1		X	200.000	KARAYAA	Mairie
	A3.2.3 Suivi-contrôle (5% du coût des travaux)	Ft	5%		X	375.000	KARAYAA	Mairie
	Coût A3.2					8.075.000		
	A3.3 Construire une unité de transformation de PFNL (nééré) munie d'un forage à Gori							
	A3.3.1 Réalisation du local	nbre	1	X		6.291 725	GORI	Mairie
	A3.3.2 Réalisation forage avec pompe à motricité humaine	nbre	1	X		6.000.000	GORI	Mairie
	A3.3.3 Réalisation de la clôture	Ft	1	X		1.000.000	GORI	Mairie
	A3.3.4 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	X		200.000	GORI	Mairie

A3.3.5 Suivi contrôle (5% du coût des travaux)	Ft	5%	X		664 586	GORI	Mairie
Coût A3.3					14.156 310		
A3.4 Construire une unité de transformation de PFNL (beurre de karité) muni d'un forage à Kabaleissan (Quartier Dagara) de Gori							
A3.4.1 Réalisation du local	nbre	1	X		6.291 725	Kabaleissan	Mairie
A3.4.2 Réalisation forage avec 1 pompe à motricité humaine	Nbre	1	X		6.000.000	Kabaleissan	Mairie
A3.4.3 Réalisation de la clôture	Ft	1	X		1.000.000	Kabaleissan	Mairie
A3.4.4 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	X		200.000	Kabaleissan	Mairie
A3.4.5 Suivi-contrôle des travaux(5% des travaux)	Ft	5%	X		664 586	Kabaleissan	Mairie
Coût A3.4					14.156 310		
A3.5 Promouvoir les foyers améliorés dans les ménages à Go							
A3.5.1 Assemblage des matériaux et de matériel de construction	FT	1	X		250.000	GO	Mairie
A3.5.2 Prise en charge formateur (foyer ménage)	H/J	4	X		100.000	GO	Mairie
A3.5.3 Prise en charge et restauration formateur (foyer métallique)	H/J	1	X		28.000	GO	Mairie
A3.5.4 Prise en charge et restauration formateur (foyer ciment)	h/j	1	X		28.000	GO	Mairie
A3.5.5 Prise en charge des participants et restauration (soudeurs et maçons)	h/j	12	X		72.000	GO	Mairie
A3.5.6 Appui- conseil et l'accompagnement du STD	H/M	12	X		120.000	GO	STD(Environn
Coût A3.5					598.000		

A3.6 Promouvoir les foyers améliorés dans les ménages à Nabon							
A3.6.1 Prise en charge formateur (foyer ménage)	H/J	4	X		100.000	Nabon	Mairie
Coût A3.6					100.000		
A3.7 Promouvoir les foyers améliorés dans les ménages à Gori							
A3.7.1 Prise en charge formateur (foyer ménage)	H/J	4	X		100.000	GORI	Mairie
Coût A3.7					100.000		
A3.8 Accompagner l'embouche porcine chez les femmes à Vara et à Go							
A3.8.1 Acquisition de 20 porcelets	Nbre	20		X	400.000	Vara et à Go	Mairie
A3.8.2 Construction d'ateliers d'embouche	nbre	4	X		2.600.000	Vara et à Go	Mairie
Coût A3.8					3.000.000		
A3.9 Accompagner l'élevage de volaille (la poule locale) chez les femmes à Vara et à Go en système semi intensif							
A3.9.1 Acquisition de 40 poules 4 coqs	Nbre	44		X	176.000	Vara et à Go	Mairie
A3.9.2 Construction de poulaillers	Nbre	4	X		2.000.000	Vara et à Go	Mairie
Coût A3.9					2.176.000		
A3.10 Organiser des formations techniques au profit des exploitantes du périmètre maraîcher de Boudaro à Karayaa							
A3.10.1 Honoraires du formateur	H/J	2		X	50.000	Nabon	Mairie
A3.10.2 Location de la salle	j	1		X	25.000	Nabon	Mairie
A3.10.3 Forfait pour restauration	ft	1		X	100000	Nabon	Mairie
A3.10.4 Suivi de la mise en pratique de la formation	H/M	6		X	60.000	Nabon	Mairie
Coût A3.10					235.000		
A3.11 Organiser des formations techniques au profit des formatrices des PFNL de Gori et Kabaleissan							

A3.11.1 Prise en charge du formateur	H/J	3		X	75.000	Nabon	Mairie
A3.11.2 Location salle	j	1		X	25.000	Nabon	Mairie
A3.11.3 Forfait de restauration des participants	Ft	1		X	200.000	Nabon	Mairie
A3.11.4 Suivi de la mise en pratique de la formation	H/M	6		X	60.000	Nabon	Mairie
Coût A3.11					360.000		
A3.12 Organiser des formations techniques en embouche porcine et élevage de poules locales au profit des femmes de Vara et Go							
A3.12.1 Honoraires du formateur	H/J	3		X	75.000	Nabon	Mairie
A3.12.2 Matériel didactique et la logistique	Ft	1		X	25.000	Nabon	Mairie
A3.12.3 Location salle	J	2		X	50.000	Nabon	Mairie
A3.12.4 Forfait de restauration pour les participants	Ft	16		X	48.000	Nabon	Mairie
A3.12.5 Suivi de la mise en pratique de la formation	H/M	6		X	60.000	Nabon	Mairie
Coût A3.12					258.000		
A3.13 Equiper les COGES de l'EC Dawakasso de Nabon et du périmètre maraicher de Boudaro à Karayaa en matériel de chantier							
A3.13.1 Pioches	Nbre	12		X	30.000	Nabon	Mairie
A3.13.2 Pelles	Nbre	12		X	24.000	Nabon	Mairie

A3.13.3 Brouettes	Nbre	4		X	160.000	Nabon	Mairie
A3.13.4 Barres à mine	Nbre	3		X	30.000	Nabon	Mairie
A3.13.5 Seaux	Nbre	10		X	25.000	Nabon	Mairie
Coût A3.13					269.000		
A3.14 Equiper le magasin de stockage d'oignon pour le périmètre maraicher de Boudaro à Karayaa en matériel							
A3.14.1 Sacs filets	lot de 100	5		X	100.000	KARAYAA	Mairie
A3.14.2 Claies	Nbre	20		X	1.000.000	KARAYAA	Mairie
A3.14.3 Bascule	Nbre	1		X	120.000	KARAYAA	Mairie
A3.14.4 Bâche	Nbre	1		X	20.000	KARAYAA	Mairie
A3.14.5 Palettes	Nbre	5		X	30.000	KARAYAA	Mairie
A3.14.6 Diabes	Nbre	3		X	75.000	KARAYAA	Mairie
A3.14.7 Brouettes	Nbre	2		X	80.000	KARAYAA	Mairie
A3.14.8 Pulvérisateur	Nbre	1		X	35.000	KARAYAA	Mairie
A3.14.9 Bac à sable	Nbre	2		X	-	KARAYAA	Mairie

	A3.14.10 Balais	Nbre	2		X	3.260	KARAYAA	Mairie
	A3.14.11 Pelles	Nbre	2		X	4.000	KARAYAA	Mairie
	A3.14.12 Poubelles géantes	Nbre	2		X	90.000	KARAYAA	Mairie
	Coût A3.14					1.557.260		
A3.15 Fournir et poser les équipements de l'unité de transformation du néré en soubala à Gori								
	A3.15.1 Equipement + pose/installation	Frt	1		X	7.000.000	Gori	Mairie
	Coût A3.15					7.000.000		
A3.16 Fournir et poser les équipements de l'unité de transformation du karité en beurre à Kabaleissan								
	A3.16.1 Equipement + pose/installation	Frt	1		X	7.000.000	Kabaleissan	Mairie
	Coût A3.16					7.000.000		
	Mesures de sauvegardes CE1					680.000		
Espace de conservation 2								
	A1.1 Reboiser une partie du site de conservation : Forêt villageoise de Koundoua en néré							
<i>type 1</i>	A1.1.1 Acquisition 100 plants de néré	Nbre	100		X	100.000	TO	Mairie
	A1.1.2 Piquetage à réaliser par le STD	Nbre	100		X	5.000	TO	Mairie
	A1.1.3 Trouaison et mise en terre	Nbre	100		X	15.000	TO	Mairie
	A1.1.4 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1		X	200.000	TO	Mairie

	A1.1.5 Surveillance, entretien et protection des plants	H/M	12	X	X	120.000	TO	Mairie
	Coût A1.1					440.000		
	A1.2 Reboiser l'espace de conservation : Forêt villageoise Koundoua							
	A1.2.1 Achat des plants de Acacia sénégala	Nbre	705	X		211.500	TO	Mairie
	A1.2.2 Achat des plants de Prosopis africana	Nbre	705	X		211.500	TO	Mairie
	A1.2.3 Piquetage à réaliser par le STD ;	Nbre	1.410	X		70.500	TO	Mairie
	A1.2.4 Trouaison et mise en terre des plants	Nbre	1.410	X		211.500	TO	Mairie
	A1.2.5 Surveillance, entretien et protection des plants	H/M	12	X	X	120.000	TO	Mairie
	Coût A1.2					825.000		
	Coût Total activité type 1					1.265.000		
<i>type 2</i>	A2.1 Elaborer la charte foncière locale de l'espace de conservation : FORÊT VILLAGEOISE KOUNDOUA							
	A2.1.1 Sensibilisation, élaboration , adoption et validation	Ft	1	X		5.000.000	TO	Mairie
	Coût A2.1					5.000.000		
	A2.2 Mettre en place les COGES pour les investissements à réaliser dans le cadre de la réhabilitation de l'espace de conservation : FORÊT VILLAGEOISE KOUNDOUA							
	A2.2.1 Mobilisation public, tenue AG des élections et compte rendu	COGES	6	X		1.800.000	TO	Mairie
	Coût A2.2					1.800.000		
	A2.3 Former les membres des COGES mis en place							
A2.3.1 Honoraire formateurs	H/J	12	X		1.200.000	TO	Mairie	

	A2.3.2 Location de la salle	j	8	X		200.000	TO	Mairie
	A2.3.3 Prise en charge et restauration des participants	H/J	240	X		1.440.000	TO	Mairie
	Coût A2.3					2.840.000		
	A2.4 Elaborer les cahiers des charges pour les investissements à réaliser dans le cadre de la réhabilitation de l'espace de conservation : FORÊT VILLAGEOISE KOUNDOUA							
	A2.4.1 Honoraire consultant	Nbre	5		X	7.500.000	TO	Mairie
	A2.4.2 Prise en charge et restauration participant	H/J	50		X	300.000	TO	Mairie
	A2.4.3 Prise en charge agent	H/J	15		X	75.000	TO	Mairie
	A2.4.4 Restauration agent	Service	15		X	45.000	TO	Mairie
	A2.4.5 Location de la salle	J	3		X	75.000	TO	Mairie
	Coût A2.4					7.995.000		
	Coût total activités de type 2					17.635.000		
<i>type 3</i>	A3.1 Promouvoir l'apiculture moderne dans la Forêt villageoise Koundoua							
	A3.1.1 Kit (Ruche, tenue, paire de botte, paire de gants, enfumoir, lève cadre, maturateur, extracteur, dispositif pour traitement) y compris la formation	Nbre	12		X	8.400.000	TO	Mairie

			X				
Prise en charge et restauration des participants	H/j	12			96.000	TO	Mairie
Coût A3.1					8.496.000		
A3.2 Réaliser un périmètre avec puits à grand diamètre à Ouala.							
A3.2.1 Aménagement parcellaire (1 Ha)	Ha	1	x		1.000.000	Ouala.	Mairie
A3.2.2 Réalisation clôture	ml	400	x		2.000.000	Guala	Mairie
A3.2.3 Réalisation des puits à grand diamètre	Nbre	4	x		8.000.000	Ouala.	Mairie
A3.2.4 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	x		200.000	Ouala.	Mairie
A3.2.5 Suivi contrôle des travaux (5% du coût des travaux)	Ft	5%	x		550.000	Ouala.	Mairie
Coût A3.2					11.750.000		
A3.3 Réaliser un magasin de stockage de fourrage au secteur5 de To							
A3.3.1 Construction du magasin	Nbre	1	x		7.500.000	TO	Mairie
A3.3.2 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	x		200.000	TO	Mairie

A3.3.3 Suivi contrôle du chantier,	Ft	5%	x		375.000	TO	Mairie
Coût A3.3					8.075.000		
A3.4 Construire une unité de transformation de PFNL (beurre de karité) + forage à Bayissan.							
A3.4.1 Réalisation du local de l'unité de transformation	nbre	1	x		6.291725	Bayissan.	Mairie
A3.4.2 Réalisation forage avec pompe à motricité humaine	nbre	1	x		6.000.000	Bayissan.	Mairie
A3.4.3 Réalisation de la clôture	Ft	1	x		1.000.000	Bayissan.	Mairie
A3.4.4 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	x		200.000	Bayissan.	Mairie
A3.4.5 Suivi contrôle (5% du coût des travaux)	Ft	5%	x		664 586	Bayissan.	Mairie
Coût A3.4					14.156310		
A3.5 Construire une unité de transformation de PFNL (nééré) avec forage à Tébrou							
A3.5.1 Réalisation du local de l'unité de transformation	nbre	1	x		6.291 725	Tébrou	Mairie
A3.5.2 Réalisation forage avec pompe à motricité humaine	nbre	1	x		6.000.000	Tébrou	Mairie

A3.5.3 Réalisation de la clôture	Ft	1	x		1.000.000	Tèbrou	Mairie
A3.5.4 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	x		200.000	Tèbrou	Mairie
A3.5.5 Suivi contrôle (5% du coût des travaux)	Ft	5%	x		664 586	Tèbrou	Mairie
Coût A3.5					14.156 310		
A3.6 Promouvoir les foyers améliorés dans les ménages à To							
A3.6.1 Assemblage des matériaux et du matériel de construction	FT	1	x		100.000	TO	Mairie
A3.6.2 Prise en charge formateur (foyer ménage)	H/J	4	x		100.000	TO	Mairie
A3.6.3 Prise en charge formateur (foyer métallique)	H/J	1	x		25.000	TO	Mairie
A3.6.4 Prise en charge formateur (foyer ciment)	h/J	1	x		25.000	TO	Mairie
A3.6.5 Appui- conseil et l'accompagnement du STD	H/M	3	x		30.000	TO	Mairie
Coût A3.6					280.000		
A3.7 Accompagner l'embouche porcine chez les femmes à To							

A3.7.1 Acquisition des animaux	Nbre	10		x	200.000	TO	Mairie
A3.7.2 Construction porcherie	Nbre	2	x		1.300.000	TO	Mairie
Coût A3.7					1.500.000		
A3.8 Accompagner l'élevage de volaille (la poule locale) chez les femmes à To en système semi intensif							
A3.8.1 Acquisition des poules	Nbre	22		x	88.000	TO	Mairie
A3.8.2 Construction des poulaillers	Nbre	2	x		1.000.000	TO	Mairie
Coût A3.8					1.088.000		
A3.9 Organiser des formations techniques au profit des exploitantes du Périmètre maraicher de Ouala							
A3.9.1 Honoraires du formateur	H/J	2		x	50.000	TO	Mairie
A3.9.2 Location de la salle	j	1		x	25.000	TO	Mairie
A3.9.3 Forfait pour restauration	ft	1		x	100.000	TO	Mairie
A3.9.4 Suivi de la mise en pratique de la formation.	H/M	6		x	60.000	TO	Mairie
Coût A3.9					235.000		
A3.10 Organiser des formations techniques au profit des transformatrices des PFNL de Tébrou et de Bayissan							
A3.10.1 Honoraires du formateur	H/J	3		x	75.000	TO	Mairie

A3.10.2 Forfait de restauration	Ft	1		x	200.000	TO	Mairie
A3.10.3 Location de la salle	J	1		x	25.000	TO	Mairie
A3.10.4 Suivi de la mise en pratique de la formation.	H/M	6		x	60.000	TO	Mairie
Coût A3.11					360.000		
A3.11 Organiser des formations techniques en embouche porcine et élevage de poules au profit des femmes de To							
A3.11.1 Honoraires du formateur ;	H/J	3		x	75.000	TO	Mairie
A3.11.2 Matériel didactique et la logistique ;	Ft	1		x	25.000	TO	Mairie
A3.11.3 Location salle	J	2		x	50.000	TO	Mairie
A3.11.4 Forfait de restauration pour les participants ;	Ft	12		x	36.000	TO	Mairie
A3.11.5 Suivi de la mise en pratique de la formation	H/M	6		x	60.000	TO	Mairie
Coût A3.11					246.000		
A3.12 Equiper les COGES de l'EC Forêt villageoise Koundoua et du jardin maraicher de Ouala en matériel de chantier							
A3.12.1 Pioches	Nbre	12		x	30.000	TO	Mairie
A3.12.2 Pelles,	Nbre	12		x	24.000	TO	Mairie
A3.12.3 Brouettes,	Nbre	4		x	160.000	TO	Mairie
A3.12.4 Barres à mine,	Nbre	3		x	30.000	TO	Mairie

A3.12.5 Seaux.	Nbre	10		x	25.000	TO	Mairie
Coût A3.12					269.000		
A3.13 Fournir et poser les équipements de l'unité de transformation du karité en beurre à Bayissan							
A3.13.1 Equipement + pose/installation	Frt	1		X	7.000.000	Bayissan	Mairie
Coût A3.13					7.000.000		
A3.14 Fournir et poser les équipements de l'unité de transformation du néré en soubala à Tébrou							
A3.14.1 Equipement + pose/installation	Frt	1		X	7.000.000	Tébrou	Mairie
Coût A3.14					7.000.000		
Mesures de sauvegardesCE2					570.000		
Budget total financement initial					200.000.000		

1.2. Financement additionnel

Tableau 21: Chronogramme indicatif détaillé et coût additionnel de mise en œuvre des activités de la Commune de To

Types d'activités	Activités/sous activités	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre	Coût total (FCFA)	Lieux	Responsable de mise en œuvre	Partenaire de mise en œuvre
				An3				
Espace de conservation 1								
<i>type 2</i>	A2.1 Mettre en place les COGES dans l'espace de conservation : Bois sacré Dawakasso de Nabon							
	A2.1.1 Mobilisation, organisation AG des élections, rapportage	COGES	3	X	900.000	Nabon	Mairie	CVD, STD, Prestataire
	Coût A2.1				900.000			
	A2.2 Former les membres des COGES dans l'espace de conservation : Bois sacré Dawakasso de Nabon							
	A2.2.1 Honoraires des formateurs	H/J	8	X	800.000	Nabon	Mairie	CVD, STD, Prestataire
	A2.2.2 Location de la salle	J	4	X	100.000	Nabon	Mairie	CVD, STD, Prestataire
	A2.2.3 Prise en charge et restauration des participants	J	60	X	360.000	Nabon	Mairie	CVD, STD, Prestataire
	Coût A2.2				1.260.000			
	A2.3 Elaborer les cahiers des charges des investissements dans l'espace de conservation : Bois sacré Dawakasso de Nabon							
	A2.3.1 Honoraire expert	CDC	3	X	4.500.000	Nabon	Mairie	CVD, STD, Prestataire
	A2.3.2 Prise en charge et restauration participants	J	30	X	180.000	Nabon	Mairie	CVD, STD, Prestataire

	A2.3.3 Prise en charge agents	J	10	X	50.000	Nabon	Mairie	CVD, STD, Prestataire
	A2.3.4 Restauration des agents	service	10	X	30.000	Nabon	Mairie	CVD, STD, Prestataire
	A2.3.5 Location de la salle	J	2	X	50.000	Nabon	Mairie	CVD, STD, Prestataire
	Coût A2.3				4.810.000			
	Coût Total activités de type 2				6.970.000			
<i>type 3</i>	A3.1 Aménager au profit des femmes de Taba (Gori) un périmètre maraîcher avec forage muni de système de pompage solaire							
	A3.1.1 Aménagement parcellaire et clôture	Ha	2,3	X	5.865.000	Taba	Mairie	CVD, STD agri, entreprise
	A3.1.2 Réalisation d'un forage positif avec une pompe solaire et un poly tank	Nbre	1	X	15.850.000	Taba	Mairie	CVD, STD agri, entreprise
	A3.1.3 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	X	200.000	Taba	Mairie	CVD, STD agri, entreprise
	A3.1.4 Suivi contrôle des travaux	Ft	5%	X	1.085.750	Taba	Mairie	CVD, STD agri, entreprise
	Coût A3.1				23.000.750			
	A3.2 Réaliser un magasin de stockage (type RESEDA) d'oignon au profit des femmes de Taba (Gori)							
	A3.2.1 Construction du magasin	Nbre	1	X	7.500.000	Taba	Mairie	CVD, STD agri, entreprise
	A3.2.2 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	X	200.000	Taba	Mairie	CVD, STD agri, entreprise
	A3.2.3 Suivi-contrôle (5% du coût des travaux)	Ft	5%	X	375.000	Taba	Mairie	CVD, STD agri, entreprise
Coût A3.2				8.075.000				
A3.3 Réaliser un parc métallique de vaccination du bétail à Vara (quartier Peul)								

A3.3.1 Construction du parc	Nbre	1	X	7.500.000	Vara	Mairie	CVD, COGES,STD élevage entreprise.
A3.3.2 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	X	200.000	Vara	Mairie	CVD, COGES,STD élevage entreprise.
A3.3.3 Suivi contrôle des travaux (5% du coût des travaux)	Ft	5%	X	375.000	Vara	Mairie	CVD, COGES,STD élevage entreprise.
Coût A3.3				8.075.000			
A3.4 Former les producteurs maraichers.							
A3.4.1 Honoraires du formateur	H/J	2	X	50.000	Nabon	Mairie	COGES, CVD, STD Agriculture
A3.4.2 Location de la salle	j	1	X	25.000	Nabon	Mairie	COGES, CVD, STD Agriculture
A3.4.3 Forfait pour restauration	ft	1	X	200.000	Nabon	Mairie	COGES, CVD, STD Agriculture
A3.4.4 Suivi de la mise en pratique de la formation	H/M	6	X	60.000	Nabon	Mairie	COGES, CVD, STD Agriculture
Coût A3.4				335.000			
A3.5 Equiper le magasin de stockage d'oignon de Taba en matériel							
A3.5.1 Sacs filets	lot de 100	5	X	100.000	Taba	Mairie	COGES, CVD, STD Agri, Prestataire
A3.5.2 Claies	Nbre	10	X	500.000	Taba	Mairie	COGES, CVD, STD Agri, Prestataire

A3.5.3 Bascule	Nbre	1	X	120.000	Taba	Mairie	COGES, CVD, STD Agri, Prestataire
A3.5.4 Bâche	Nbre	1	X	20.000	Taba	Mairie	COGES, CVD, STD Agri, Prestataire
A3.5.5 Palettes	Nbre	5	X	30.000	Taba	Mairie	COGES, CVD, STD Agri, Prestataire
A3.5.6 Diables	Nbre	1	X	25.000	Taba	Mairie	COGES, CVD, STD Agri, Prestataire
A3.5.7 Brouettes	Nbre	2	X	80.000	Taba	Mairie	COGES, CVD, STD Agri, Prestataire
A3.5.8 Pulvérisateur	Nbre	1	X	35.000	Taba	Mairie	COGES, CVD, STD Agri, Prestataire
A3.5.9 Bac à sable	Nbre	2	X	-	Taba	Mairie	COGES, CVD, STD Agri, Prestataire
A3.5.10 Balais	Nbre	1	X	1.570	Taba	Mairie	COGES, CVD, STD Agri, Prestataire
A3.5.11 Pelles	Nbre	2	X	4.000	Taba	Mairie	COGES, CVD, STD Agri, Prestataire

	A3.5.12 Poubelles géantes	Nbre	1	X	45.000	Taba	Mairie	COGES, CVD, STD Agri, Prestataire
	Coût A3.5				960.570			COGES, CVD, STD Agri, Prestataire
	Mesures de sauvegardes CE1							-
Espace de conservation 2								
<i>type 2</i>	A2.1 Mettre en place les COGES dans l'espace de conservation : Forêt villageoise Koundoua							
	A2.1.1 Mobilisation, organisation AG des élections, rapportage	COGES	2	X	600.000	To	Mairie	CVD, STDs, Prestataire
	Coût A2.1				600.000			
	A2.2 Former les membres des COGES dans l'espace de conservation : Forêt villageoise Koundoua							
	A2.2.1 Honoraires des formateurs	H/J	8	X	800.000	To	Mairie	CVD, STDs, Prestataire
	A2.2.2 Location de la salle	J	4	X	100.000	To	Mairie	CVD, STDs, Prestataire
	A2.2.3 Prise en charge des participants	J	80	X	400.000	To	Mairie	CVD, STDs, Prestataire
	A2.2.4 Restauration	service	80	X	240.000	To	Mairie	CVD, STDs, Prestataire
	Coût A2.2				1.540.000			
	A2.3 Elaborer les cahiers des charges des investissements dans l'espace de conservation : Forêt villageoise Koundoua de Nabon							
A2.3.1 Honoraire expert	CDC	2	X	3.000.000	To	Mairie	CVD, STDs, Prestataire	

	A2.3.2 Prise en charge et restauration participants	J	20	X	120.000	To	Mairie	CVD, STDs, Prestataire	
	A2.3.3 Prise en charge agents	J	5	X	25.000	To	Mairie	CVD, STDs, Prestataire	
	A2.3.4 Restauration des agents	service	5	X	15.000	To	Mairie	CVD, STDs, Prestataire	
	A2.3.5 Location de la salle	J	1	X	25.000	To	Mairie	CVD, STDs, Prestataire	
	Coût A2.3				3.185.000				
	Coût Total activités de type 2				5.325.000				
<i>type 3</i>	A3.1 Aménager au profit des femmes de To un périmètre maraîcher avec forage muni d'un système de pompage solaire doté de château d'eau.								
	A3.1.1 Aménagement parcellaire et clôture	Ha	2	X	5.100.000	To	Mairie	CVD, STD agri, COGES, entreprise	
	A3.1.2 Réalisation de forages positifs avec une pompe solaire et un poly tank	Nbre	1	X	15.850.000	To	Mairie	CVD, STD agri, COGES, entreprise	
	A3.1.3 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	X	200.000	To	Mairie	CVD, STD agri, COGES, entreprise	
	A3.1.4 Suivi contrôle des travaux	Ft	5%	X	1.047.500	To	Mairie	CVD, STD agri, COGES, entreprise	
	Coût A3.1				22.197.500				
	A3.2 Réaliser un magasin de stockage de l'oignon au profit des femmes de Tô								
A3.2.1 Construction du magasin	Nbre	1	X	7.500.000	To	Mairie	CVD, STD agri, COGES, entreprise		

A3.2.2 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	X	200.000	To	Mairie	CVD, STD agri, COGES, entreprise
A3.2.3 Suivi-contrôle (5% du coût des travaux)	Ft	5%	X	375.000	To	Mairie	CVD, STD agri, COGES, entreprise
Coût A3.2				8.075.000			
A3.3 Renforcer la miellerie de Tébrou.							
A3.3.1 Réalisation du local	Nbre	1	X	3 916 771	Tébrou	Mairie	COGES, CVD, STD environnement Entreprise
A3.3.2 Confection et pose de panneau d'indication	Nbre	1	X	200.000	Tébrou	Mairie	COGES, CVD, STD environnement Entreprise
A3.3.3 Suivi-contrôle des travaux(5% du coût des travaux)	Ft	5%	X	195 839	Tébrou	Mairie	COGES, CVD, STD environnement Entreprise
Coût A3.3				4.312 610			
A3.4 Réaliser un forage à motricité humaine à la miellerie de Tébrou							
A3.4.1 Réaliser un forage positif muni d'une pompe manuelle	Nbre	1	X	7.000.000	Tébrou	Mairie	COGES, CVD, STD hydraulique, Entreprise

A3.4.2 Suivi-contrôle des travaux(5% du coût des travaux)	Ft	5%	X	350.000	Tébrou	Mairie	COGES, CVD, STD hydraulique, Entreprise
Coût A3.4				7.350.000			
A3.5 Former les producteurs maraichers							
A3.5.1 Honoraires du formateur	H/J	2	X	50.000	To	Mairie	COGES, CVD, STD Agri
A3.5.2 Location de la salle	j	1	X	25.000	To	Mairie	COGES, CVD, STD Agriculture
A3.5.3 Forfait pour restauration	ft	1	X	200.000	To	Mairie	COGES, CVD, STD Agriculture
A3.5.4 Suivi de la mise en pratique de la formation	H/M	6	X	60.000	To	Mairie	COGES, CVD, STD Agriculture
Coût A3.5				335.000			
A3.6 Equiper le magasin de stockage d'oignon de To en matériel							
A3.6.1 Sacs filets	lot de 100	5	X	100.000	To	Mairie	COGES, CVD, STD Agri, Prestataire
A3.6.2 Claies	Nbre	10	X	500.000	To	Mairie	COGES, CVD, STD Agri, Prestataire
A3.6.3 Bascule	Nbre	1	X	120.000	To	Mairie	COGES, CVD, STD Agri, Prestataire
A3.6.4 Palettes	Nbre	5	X	30.000	To	Mairie	COGES, CVD, STD Agri, Prestataire

A3.6.5 Diable	Nbre	1	X	25.000	To	Mairie	COGES, CVD, STD Agri, Prestataire
A3.6.6 Brouettes	Nbre	2	X	80.000	To	Mairie	COGES, CVD, STD Agri, Prestataire
A3.6.7 Pulvérisateur	Nbre	1	X	35.000	To	Mairie	COGES, CVD, STD Agri, Prestataire
A3.6.8 Bac à sable	Nbre	2	X	-	To	Mairie	COGES, CVD, STD Agri, Prestataire
A3.6.9 Balais	Nbre	1	X	1.570	To	Mairie	COGES, CVD, STD Agri, Prestataire
A3.6.10 Pelles	Nbre	1	X	2.000	To	Mairie	COGES, CVD, STD Agri, Prestataire
A3.6.11 Poubelles géantes	Nbre	1	X	45.000	To	Mairie	COGES, CVD, STD Agri, Prestataire
Coût A3.6				938.570			
A3.7 Doter la miellerie de Tébrou en équipement de traitement du miel							
A3.7.1 Kit + accessoires + outils de nettoyage et produits d'entretien + installation	ft	1	X	1.050.000	Tébrou	Mairie	COGES, CVD, STD environnement, prestataire
Coût A3.7				1.050.000			

Mesures de sauvegardes CE2

-

Budget total financement additionnel				100.000.000			
--------------------------------------	--	--	--	-------------	--	--	--

ANNEXE 2 : RESULTATS ISSUS DE L'OUTIL EX ACT

2.1. Financement initial

Evolutions par mode d'usage/catégorie (hectare)

Tableau 22: Evolutions par mode d'usage/catégorie (hectare) de la Commune de To en septembre 2022

Evolutions par mode d'usage / catégorie (en hectare, ha)				
		Etat initial	Sans le projet	Avec le projet
Forêt/Boisement		170	170	170
Agriculture	Annuelle	10	10	10
	Pérenne	0	0	0
	Riz	0	0	0
Pâturage		220	220	220
Autres terres	Dégradées	0	0	0
	Autres	0	0	0
Terres humides		0	0	0
Surface totale (ha)		400	400	400

Tableau 23: Matrice des évolutions sans le projet de la Commune de To en septembre 2022

Sols minéraux (ha)		FIN							Total pour le début
		Forêt/Boisement	Agriculture			Pâturage	Autres terres		
			Annuelle	Pérenne	Riz		Dégradées	Autres	
DEBUT	Forêt/Boisement	170	0	0	0	0	0	0	170

	Agriculture	Annuelle	0	10	0	0	0	0	0	10
		Pérenne	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pâturage	Riz	0	0	0	0	0	0	0	0
			0	0	0	0	20	0	0	20
	Autres terres	Dégradées	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres		0	0	0	0	0	0	0	0	
Total à la fin			170	10	0	0	20	0	0	200

Tableau 24: Matrice des évolutions avec le projet de la Commune de To en septembre 2022

Mineralsoils (ha)		FIN							Total pour le début
		Forêt/Boisement	Agriculture			Pâturage	Other Land		
			Annuelle	Pérenne	Riz		Dégradées	Autres	
DEBUT	Forêt/Boisement	170	0	0	0	0	0	0	170
	Agriculture	Annuelle	0	10	0	0	0	0	10
		Pérenne	0	0	0	0	0	0	0
		Riz	0	0	0	0	0	0	0
	Pâturage	0	0	0	0	20	0	0	20
	Autres terres	Dégradées	0	0	0	0	0	0	0
Autres		0	0	0	0	0	0	0	
Total à la fin		170	10	0	0	20	0	0	200

2.2. Financement additionnel

Tableau 25: Evolutions par mode d'usage/catégorie (hectare) additionnelle de la Commune de To en septembre 2022

Evolutions par mode d'usage / catégorie (en hectare, ha)		Etat initial	Sans le projet	Avec le projet
Forêt/Boisement		10	0	10
Agriculture	Annuelle	0	0	0
	Pérenne	0	0	0
	Riz	0	0	0
Pâturage		0	0	0
Autres terres	Dégradées	0	0	0
	Autres	0	10	0
Terres humides		0	0	0
Surface totale (ha)		10	10	10

Tableau 26: Matrice des évolutions additionnelles sans le projet de la Commune de To en septembre 2022

Sols minéraux (ha)		FIN							Total pour le début	
		Forêt/Boisement	Agriculture			Patûrage	Autres terres			
			Annuelle	Pérenne	Riz		Dégradées	Autres		
DEBUT	Forêt/Boisement	0	0	0	0	0	0	10	10	
	Annuelle	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Agriculture Pérenne	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Riz	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Patûrage	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Autres terres	Dégradées	0	0	0	0	0	0	0	0
		Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Total à la fin		0	0	0	0	0	0	10	10	

Tableau 27: Matrice des évolutions additionnelles avec le projet de la Commune de To en septembre 2022

Mineralsoils (ha)		FIN							Total pour le début	
		Forêt/Boisement	Agriculture			Pâturage	Other Land			
			Annuelle	Pérenne	Riz		Dégradées	Autres		
DEBUT	Forêt/Boisement	10	0	0	0	0	0	0	10	
	Annuelle	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Agriculture Pérenne	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Riz	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Pâturage	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Autres terres	Dégradées	0	0	0	0	0	0	0	0
		Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Total à la fin		10	0	0	0	0	0	0	10	

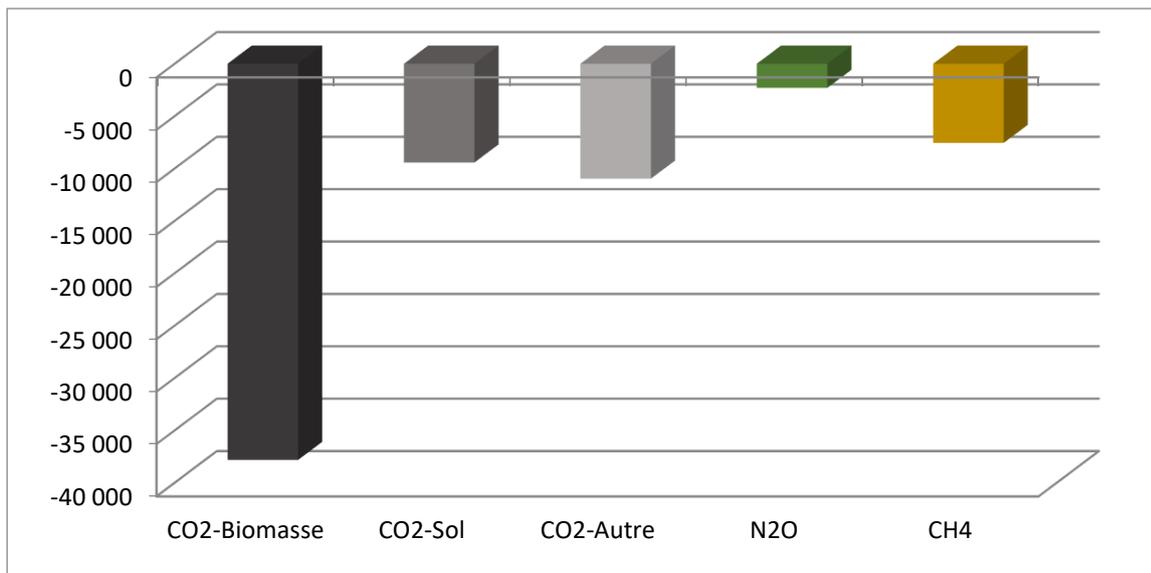


Figure 7: Bilan de la séquestration de carbone à Tô (Nabon et Koundoua) en 2022

Répartition du bilan par type de GES (et avec l'origine pour le CO2)

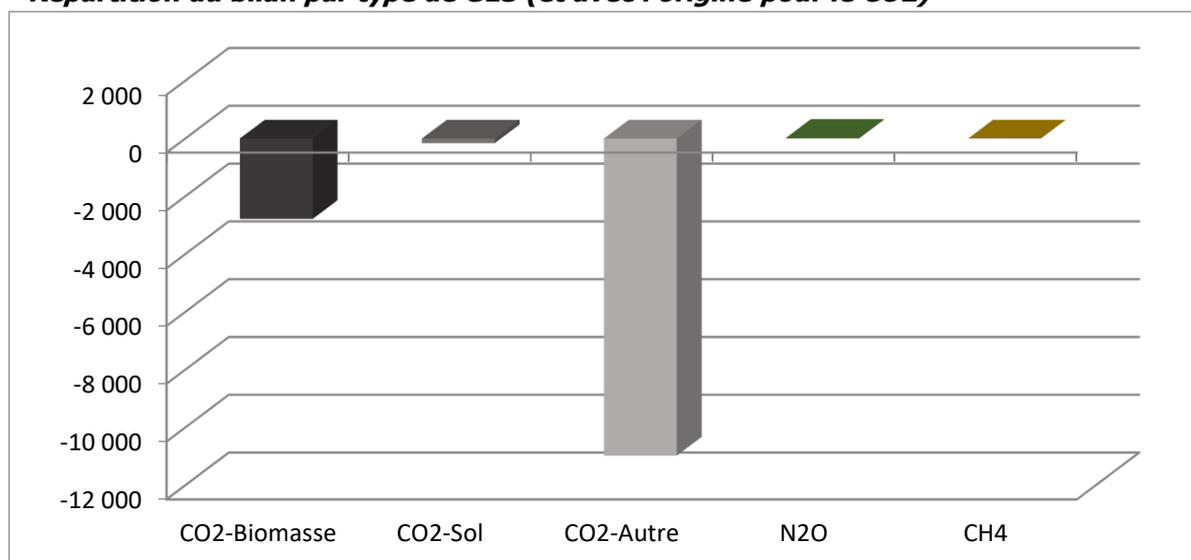


Figure 8: Répartition du bilan carbone global additionnel du PDIC/REDD+ de la Commune de To septembre 2022 par type de GES (et avec l'origine pour le CO2)

ANNEXE 3 :COORDONNEES DES INVESTISSEMENTS PONCTUELS**Tableau 28: Coordonnées des investissements ponctuels de la Commune de To**

Localités	Equipement	X	Y
Gori	Magasin	565111,28	1262549,86
	Magasin	565239,86	1262619,79
	Unité de transformation	565361,58	1262845,62
	Unité de transformation Néré	565399,02	1263202,87
	Périmètre Maraicher	565625,85	1262716,79
Nabon	Foret/Dawakasso	562612	1264688
	Périmètre Maraicher	564859	1264817
	Magasin d'oignon	563804	1264519
	Parc à vaccination	561981	1265640
Koundoua	Apiculture	583448	1260818
Banbouzandiga	Unité de transformation		
	Karité	584390	1264610
Secteur 5	Magasin de Fourrage	585603	1264391
Ouala	Périmètre Maraicher	584071	1265995
To (Djè)	Périmètre Maraicher et magasin	584860	1263500
Tebrou	Miellerie	586970	586970
	Unité de transformation Soubala	586863	1266832

ANNEXE 4 : COORDONNEES DES CENTRES DES INVESTISSEMENTS POLYGONAUX**Tableau 29: Coordonnées des centres des investissements polygonaux de la Commune de To en septembre 2022**

Localités	Equipement	X	Y
Gori	Magasin	565111,28	1262549,86
	Magasin	565239,86	1262619,79
	Unité de transformation	565361,58	1262845,62
	Unité de transformation Néré	565399,02	1263202,87
Nabon	Magasin	564269	1264174
	Magasin d'oignon	563804	1264519
	Parc à vaccination	561981	1265640
Koundoua	Ruche	583448	1260818
	Parc à vaccination	583375	1263277
Banbouzandiga	Unité transformation Soumbala	584390	1264610
	Magasin	582669	1260744
Secteur 5	Fourrage	585603	1264391
Tebrou	Miellerie	586970	586970
	Unité transformation Soumbala	586863	1266832

ANNEXE 5 : RECAPITULATIF DES MESURES D'ATTENUATION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DES ACTIVITES DU PDIC/REDD+ DE LA COMMUNE

5.1 : Financement initial

Tableau 30: Récapitulatifs des mesures d'atténuation des risques et impact environnementaux et sociaux de la Commune de To en septembre 2022

Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités de l'EC1 : Bois sacré Dawakasso de Nabon

N°	Principales activités sources d'impacts	Description des sources des risques et impacts environnementaux et sociaux	Principaux impacts potentiels négatifs	Principales mesures d'atténuation /bonification	Coûts estimatifs des mesures (FCFA)	Responsable de mise en œuvre et de suivi
1	Reboisement de l'espace conservé de Bois sacré Dawakasso de Nabon (150 ha)	Le reboisement suppose la production préalable des plans dans les sachets des pots,	✓ Production de déchets (sachets des pots)	✓ Récolter les sachets lors de la mise en terre des plants dans les poubelles (10 poubelles en plastiques) et les envoyer sur la décharge de la commune	100000	Mairie, Projet
		Le nettoyage des endroits à reboiser et la confection des trous présentent des risques de blessures	✓ Risques d'accidents engendrant des blessures lors des travaux de reboisement	✓ Acquisition et utilisation d'équipements de Protection Individuelle (EPI) pour 30 personnes: gants de protection, bottes	500000	
				✓ Sensibilisation les ouvriers sur la prévention des risques d'accidents	PM	

2	Construction et fonctionnement des unités de transformation de beurre de Karité et de néré	Le fonctionnement des unités de transformation de la noix de karité et du néré des déchets solides (les emballages, les sachets, les restes de la matière première) et les déchets liquides (les huiles de vidanges et lubrifiants, les eaux usées issues des procès)	Pollution des eaux et des sols par les déchets solides et liquides ;	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Collecter les déchets solides dans les poubelles et les envoyer à la décharge de la mairie pour la gestion ; ✓ Construire les fosses pour les eaux usées ; ✓ Collecter les huiles de vidanges et lubrifiants dans les tonneaux en attendant de trouver les unités de valorisation écologique. 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entreprises de construction de l'unité ✓ Responsables des unités ✓ Mairie
		La construction des infrastructures des unités de transformation est sources de poussière issue de la fouille, de nettoyage du site et du déplacement des engins	Pollution de l'atmosphère par la poussière lors des travaux de construction des unités	Arroser les surfaces avant les travaux de construction pour réduire la poussière		
		La construction des infrastructures des unités de transformation nécessite l'apport des	Risque de blessure en cas d'accidents ;	<p>Sensibiliser les productrices sur les risques liés à l'utilisation de la machine</p> <p>Dotation des visiteurs et ouvriers en EPI/sensibilisation sur le port effectif des EPI (gants de protection, gilets)</p>		

	matériaux de construction par les camions et la construction des fosses. En plus, les unités de transformation des produits non ligneux utilisent les équipements comme les moulins et autres engins constituant des risques de blessures et d'accidents.		Baliser les sites de construction et protéger pour les enfants, les fosses et autres trous creuser sur le site		
			Limiter les vitesses à 30km/h des engins transportant les matériaux de construction au niveau des agglomérations traversées		
	Le ramassage des noix de karité expose les ramasseurs aux risques de morsures des serpents et de piqûres de scorpions	Risques de morsures des serpents et de piqûre de scorpions	Dotation des ramasseurs des noix de karité en EPI/sensibilisation sur le port effectif des EPI (gants de protection et bottes)		
	Le fonctionnement des machines des unités de transformation produit le bruit	Nuisances sonores	Dotation les personnel travaillant dans les unités de transformation en casque antibruit/sensibilisation sur le port effectif de ces casques	PM	
	La construction des unité de transformation sur des parcelles de terre prive la population de ces	Perte de terres	Application des mesures consensuellement retenues avec le propriétaire	PM	

		parcelles jadis utilisées pour l'agriculture				
3	Construction des magasins	La construction des magasins suppose le nettoyage des sites, le déplacement des engins. Ces activités dégagent la poussière.	Pollution de l'atmosphère par la poussière lors des travaux de construction des unités	Arroser les surfaces avant les travaux de construction pour réduire la poussière	PM	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entreprises de construction ✓ Gestionnaire de magasin ✓ Marie
		La construction des magasins nécessite la fouille pour construire les fosses et les fondations ; le transport des briques et autres matériaux de construction ; l'élévation de murs et la gestion des magasins. Toutes ces activités exposent les ouvriers et les riverains aux risques d'accidents et de blessures	Risque de blessure et d'accidents	Dotation des ouvriers et les utilisateurs des magasins en EPI/sensibilisation sur le port effectif des EPI (gants, bottes et gilets de protection)	PM	
				Baliser les sites de construction et protéger pour les enfants, les fosses et autres trous creusés sur le site Limiter les vitesses à 30km/h des engins transportant les matériaux de construction au niveau des agglomérations traversées	PM	
La construction des magasins sur des parcelles de terre prive la population de ces	Perte de terre	Application des mesures consensuellement retenues	PM			

		parcelles jadis utilisées pour l'agriculture				
4	Délimitation de l'espace de conservation « Bois sacré Dawakasso » de Nabon et l'aire de pâture de Nabon	Après la sécurisation des espaces de conservation, toutes les activités agricoles, les prélèvements de bois et des plantes médicinales seront interdits.	Perte des revenus des agriculteurs et exploitants du bois (prélèvement du bois et des plantes médicinales) de ces zones	✓ Identifier ces agriculteurs et exploitants des bois	PM	Projet et Mairie
				✓ Sensibiliser toute la population sur les bienfaits de la sécurisation des espaces verts	80 000	
				✓ Privilégier ces agriculteurs et exploitants lors de la distribution des parcelles aménagées, les AGR et les formations	PM	
5	Cession à l'amiable des sites pour les jardinages, les maraîchages et la construction des parcs à vaccination	Les aménagements pour le jardinage, le maraîchage, la sécurisation des espaces de conservation et la construction des parcs à vaccination se font sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés au profit de la communauté. Ces propriétaires perdent une partie ou la totalité de leurs parcelles.	Perte de terres	Privilégier les propriétaires de ces sites lors de l'octroi des parcelles et les places des magasins	PM	Projet et Mairie
6		Dans la Commune de To, les plantes cultivées sont souvent détruites par les	Risques d'utilisation des entrants agricoles chimiques	Condition d'octroi des parcelles : Respects stricts de l'utilisation des entrants biologiques.	PM	Mairie

	L'exploitation des périmètres et jardins maraîchers aménagés	insectes et l'agriculture est pratiquée sur des sols pauvres. Les menaces des insectes et la faible fertilité des sols poussent les agriculteurs à utiliser les insecticides, herbicides et engrais chimiques plus accessible dans la zone.				
7	Exploitation des investissements	Les investissements qui seront réalisés dans la commune ne pourront pas satisfaire toute la demande. Les risques de conflits entre les bénéficiaires, les non bénéficiaires et les autorités communales sont à craindre	Risque de conflit pour l'accès et la gestion des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en transparente des critères d'accès ✓ Sensibilisation sur le MGP 	PM	Projet et Mairie
Coût estimatif total EC 1					680 000	

Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités de l'EC2 : Forêt villageoise de Koundoua

N°	Principales activités sources d'impacts	Description des sources des risques et impacts	Principaux impacts potentiels négatifs	Principales mesures d'atténuation /bonification	Coûts estimatifs des mesures (FCFA)	Responsable de mise en œuvre et de suivi
----	---	--	--	---	-------------------------------------	--

		environnementaux et sociaux				
1	Reboisement de l'espace conservé Forêt villageoise Koundoua (20 ha), l'aire de pâture Babou-zandiga (20ha), l'espace réservé pour l'apiculture (20ha)	Le reboisement suppose la production préalable des plans dans les sachets des pots,	Production de déchets (sachets des pots)	Récolter les sachets lors de la mise en terre des plants dans les poubelles (10 poubelles en plastiques) et les envoyer sur la décharge de la commune	PM	Mairie, Projet
		le nettoyage des endroits à reboiser et la confection des trous avec les machettes et houes présentent des risques de blessures	Risques d'accidents engendrant de blessures lors des travaux de reboisement	Acquisition et utilisation de 20 équipements de Protection Individuelle (EPI) : gants de protection, bottes	500 000	
				Sensibilisation les ouvriers sur la prévention des risques d'accidents	PM	
Construction et fonctionnement des unités de			Pollution des eaux et des sols par les déchets solides et liquides	Collecter les déchets dans les poubelles et les envoyer à la décharge de la mairie pour la gestion ;		
			Pollution de l'atmosphère par la poussière lors des travaux de construction des unités,	Arroser les surfaces avant les travaux de construction pour réduire la poussière		

2	transformation de beurre de Karité, de nééré (Bayissan, Tébbrou), et une unité d'extraction et conditionnement du miel à Tébbrou) et	Le fonctionnement des unités de transformation de la noix de karité et du nééré produit des déchets solides (les emballages, les sachets, les restes de la matière première) et les déchets liquides (les huiles de vidanges et lubrifiants, les eaux usées issues des procès)	Risque de blessure en cas d'accidents ;	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser les productrices sur les risques liés à l'utilisation de la machine ; ✓ Baliser les sites de construction et protéger pour les enfants, les fosses et autres trous creusés sur le site ; ✓ Limiter les vitesses à 30km/h des engins transportant les matériaux de construction au niveau des agglomérations traversées ; ✓ Dotation les visiteurs et ouvriers en EPI/sensibilisation sur le port effectif des EPI (gants, gilets et casques de protection). 	PM	Les entreprises de construction de l'unité, Responsables des unités, Mairie
		Le fonctionnement des machines des unités de transformation produit le bruit	Nuisances sonores.	Dotation le personnel travaillant dans les unités de transformation en casque antibruit/sensibilisation sur le port effectif de ces casques		
		Le ramassage des noix de karité expose les ramasseurs aux risques de morsures des serpents et de piqûres de scorpions	Risques de morsures des serpents et de piqûre de scorpions	Dotation des ramasseurs des noix de karité en EPI/sensibilisation sur le port effectif des EPI (gants de protection, bottes)		
		La construction des unités de transformation sur des parcelles de	Perte de terre	Application des mesures consensuellement retenues avec le propriétaire	Mairie	

		terre prive la population de ces parcelles jadis utilisées pour l'agriculture				
3	Construction des magasins	La construction des magasins suppose le nettoyage des sites, le déplacement des engins. Ces activités sont sources de la poussière	Pollution de l'atmosphère par la poussière lors des travaux de construction des unités,	Arroser les surfaces avant les travaux de construction pour réduire la poussière	PM	Entreprises de construction, Marie
		La construction des magasins nécessite la fouille pour construire les fosses et les fondations ; le transport des briques et autres matériaux de construction ; l'élévation de murs et la gestion des magasins. Toutes ces activités exposent les ouvriers et les riverains aux risques d'accidents et de blessures	Risque de blessure et d'accidents	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dotation des ouvriers en EPI/sensibilisation sur le port effectif des EPI (gants de protection, oreillettes) ; ✓ Baliser les sites de construction et protéger pour les enfants, les fosses et autres trous creusés sur le site ✓ Limiter les vitesses à 30km/h des engins transportant les matériaux de construction au niveau des agglomérations traversées 		

		La construction des magasins sur des parcelles de terre prive la population de ces parcelles jadis utilisées pour l'agriculture	Perte de terre	Application des mesures consensuellement retenues		Mairie
4	Délimitation de l'espace Forêt villageoise Koundoua, l'aire de pâture Babou-zandiga, l'espace réservé pour l'apiculture te Koundoua	Après la sécurisation des espaces de conservation, toutes les activités agricoles, les prélèvements de bois et des plantes médicinales seront interdits.	Perte des revenus des agriculteurs et exploitants du bois et plantes médicinales de ces zones	✓ Identifier ces agriculteurs et exploitants du bois ;	PM	
				✓ Sensibiliser toute la population à travers les médias en langues locales sur les bienfaits de la délimitation ;	70 000	
				✓ Privilégier ces agriculteurs et exploitants lors de la distribution des parcelles aménagées, les AGR et les formations	PM	Mairie
5	Cession à l'amiable des sites pour les jardinages, les maraîchages et la construction des magasins et parcs à vaccination	Les aménagements pour le jardinage, le maraîchage, la sécurisation des espaces de conservation et la construction des parcs à vaccination se font sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés	Perte de terres	Privilégier les propriétaires de ces sites lors de l'octroi des parcelles et les places des magasins	PM	Mairie

		au profit de la communauté. Ces propriétaires perdent une partie ou la totalité de leurs parcelles.				
6	L'exploitation des périmètres et jardins maraîchers aménagés	Dans la Commune de To, les plantes cultivées sont souvent détruites par les insectes et l'agriculture est pratiquée sur des sols pauvres. Les menaces des insectes et la faible fertilité des sols poussent les agriculteurs à utiliser les insecticides, herbicides et engrain chimiques plus accessible dans la zone.	Risques d'utilisation des entrants agricoles chimiques	Condition d'octroi des parcelles : Respects stricts de l'utilisation des entrants biologiques.	PM	Mairie
7	Exploitation des investissements	Les investissements qui seront réalisés dans la commune ne pourront pas satisfaire toute la demande. Les	Risque de conflit pour l'accès et la gestion des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en transparente des critères d'accès ✓ Sensibilisation sur le MGP 	PM	Mairie

		risques de conflits entre les bénéficiaires, les non bénéficiaires et les autorités communales sont à craindre				
Coût estimatif total EC 2					570 000	
Coût estimatif total (EC1+EC 2)					1 250 000	

5.2 : Financement additionnel

Tableau 31: Récapitulatifs des mesures d'atténuation des risques et impact environnementaux et sociaux de la Commune de To en septembre 2022 du financement additionnel

Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités de l'EC 1 Bois sacré Dawakasso de Nabon						
N°	Principales activités sources d'impacts	Description des sources des risques et impacts	Principaux impacts potentiels négatifs	Principales mesures d'atténuation /bonification	Coûts estimatifs des mesures (FCFA)	Responsable de mise en œuvre et de suivi
1	Construction du parc à vaccination, la construction de la clôture et le parcellage	Les travaux de construction nécessitent l'utilisation des objets blessants et/ou piquants, les fouilles et le transport des matériaux	Risque de blessure et d'accidents	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dotation des ouvriers en EPI/sensibilisation sur le port effectif des EPI (gants de protection, bottes et casques) ; ✓ Baliser les sites de construction et protéger pour les enfants, les fosses et autres trous creusés sur le site ✓ Limiter les vitesses à 30km/h des engins transportant les matériaux de construction au niveau des agglomérations traversées 	PM	Entreprises de construction, Marie
2	Cession à l'amiable des sites pour les jardinages, les maraîchages et la construction des magasins et parcs à vaccination	La cession des parcelles des propriétaires terriens pour les intérêts	Perte de terres	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appliquer les mesures consensuellement retenues avec les propriétaires 	PM	Mairie

		communautaires prive ceux-ci d'une partie de leurs biens				
3	L'exploitation des périmètres et jardins maraîchers aménagés	La faible fertilité des sols et le manque des intrants agricoles biologiques peuvent pousser les agriculteurs à l'utilisation des intrants chimiques	Risques d'utilisation des entrants agricoles chimiques	Conditionner l'octroi des parcelles aux respects stricts de l'utilisation des entrants biologiques.	PM	Mairie
		Coût estimatif total EC 1			PM	

Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités de l'EC2 : Forêt villageoise de Koundoua

N°	Principales activités sources d'impacts	Description des sources des risques et impacts	Principaux impacts potentiels négatifs	Principales mesures d'atténuation /bonification	Coûts estimatifs des mesures (FCFA)	Responsable de mise en œuvre et de suivi
1	Construction des magasins, forages, château d'eau à Djè, Daboa et Nayinnin	Les travaux de construction nécessitent l'utilisation des objets blessants et/ou piquants, les fouilles et le	✓ Pollution de l'atmosphère par la poussière lors des travaux de construction,	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Arroser les surfaces avant les travaux de construction pour réduire la poussière ✓ Dotation des ouvriers en EPI/sensibilisation sur le port effectif des EPI (gants de protection, oreillettes) ; ✓ Baliser les sites de construction et protéger pour les enfants, les fosses et autres trous creusés sur le site 	PM	Entreprises de construction, Marie

		transport des matériaux	✓ Risque de blessures et d'accidents	✓ Limiter les vitesses à 30km/h des engins transportant les matériaux de construction au niveau des agglomérations traversées		
2	Cession à l'amiable des sites pour les jardinages, les maraîchages et la construction des magasins	La cession des parcelles des propriétaires terriens pour les intérêts communautaires prive ceux-ci d'une partie de leurs biens	✓ Perte de terres	✓ Appliquer les mesures consensuellement retenues avec les propriétaires	PM	Mairie
3	L'exploitation des périmètres et jardins maraîchers aménagés	La faible fertilité des sols et le manque des intrants agricoles biologiques peuvent pousser les agriculteurs à l'utilisation des intrants chimiques	✓ Risques d'utilisation des entrants agricoles chimiques	✓ Condition l'octroi des parcelles aux respects stricte de l'utilisation des entrants biologiques.	PM	Mairie
Coût estimatif total EC 2					PM	
Coût estimatif total (EC1+EC 2)					PM	

ANNEXE 6 : OUTILS UTILISES LORS DES INVESTIGATIONS TERRAIN (FICHES DE COLLECTE DE DONNEES, PV DE CONSULTATION PUBLIQUE, ETC.) YCOMPRIS QUELQUES PHOTOS DES SEANCES DE CONSULTATION PUBLIQUE

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE, DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME BUDGETAIRE 089 « ECONOMIE VERTE ET
CHANGEMENT CLIMATIQUE »

PROJET DE GESTION DURABLE DES PAYSAGES
COMMUNAUX POUR LA REDD+ (PGPC/REDD+)

14 BP 298 Ouagadougou 14
Tél : (226) 25 37 44 56
Courriel : pifburkina@yahoo.fr

BURKINA FASO

.....

Unité - Progrès – Justice

Procès-verbal de consultation du public

Région de : Centre-Ouest

Commune de : Tô

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE, DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PROGRAMME BUDGÉTAIRE 089 « ÉCONOMIE VERTE ET
CHANGEMENT CLIMATIQUE »

PROJET DE GESTION DURABLE DES PAYSAGES
COMMUNAUX POUR LA REDD+ (PGPC/REDD+)

14 BP 298 Ouagadougou 14
Tél : (226) 25 37 44 56
Courriel : pifburkina@yahoo.fr



BURKINA
FASO

Unité - Progrès - Justice

Région : Centre-Ouest
Province : Chassabou
Commune : Ic
Village de : Ic

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC
POUR LA REALISATION DE PNIC de TO

L'an 2011 le 22 septembre s'est tenue à 73 et Nations unies de 09 h 30 minutes, une rencontre d'échanges dans le cadre de la réalisation du screening environnemental et social des activités des deux sites du IDIC/RIEDD de 73.

Ont participé à cette rencontre/entretien les catégories d'acteurs suivants :

- La chiffre coutumière
- Le représentants des éleveurs
- Le représentant des migrants
- Le représentant des jeunes
- La représentante des femmes

(Voir liste des personnes rencontrées est jointe en annexe)¹

Stratégie pour communiquer et mobiliser les parties prenantes y compris les personnes vulnérables pour les consultations (femmes, PDI, éleveurs transhumants, personnes vivantes avec un handicap, jeune etc...)

Le chef de mission a communiqué avec les autorités locales (prefet et président de la DS) sur le programme de la recherche (date, objet, acteurs parties prenantes). Le président de la DS avec l'accompagnement du prefet a procédé à l'organisation pratique de la rencontre avec le CVO.

¹ Les échanges se sont déroulés autour des points suivants :

Recueil des avis /attentes, préoccupations/craintes /suggestions et recommandations des bénéficiaires

❖ Les principales préoccupations /craintes soulevées au cours de la rencontre (par catégorie d'acteurs y compris les groupes vulnérables) /entretien

- Les bénéficiaires accueillent très favorablement le projet et entendent que leurs doléances soient effectivement prises en compte
- La grande crainte est que la réalisation des activités soit
- facile mais les entreprises peu qualifiées
- Les suggestions/préoccupations doivent être prises en perspective
- il faut être particulièrement attentif de façon à ce que
- l'investissement et donc leur grand investissement, surtout de
- faire en sorte que les femmes ne soient pas marginalisées

❖ Les principales suggestions et recommandations faites au cours de la rencontre (par catégorie d'acteurs y compris les groupes vulnérables) sont :

¹ Présentation du projet et ses impacts avec un accent mis sur les impacts du sous-projet ;

Processus de sélection consensuelle du site ciblé pour l'investissement ;

Information sur le démarrage de l'activité ;

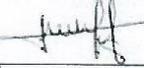
- les éleveurs à trouver une zone pour permettre aux
- éleveurs de partir dans trop de charbonnage sur
- les cultures, réhabilitation d'une partie à l'éclair
- au voie d'habitation
- Les jeunes souhaitent plus d'équipements modernes pour la production et de la formation technique pour les AGR
- ❖ Difficultés rencontrées (pour mobiliser, conduite des consultations, participation etc.)
- La période d'hivernage choisie n'a pas favorisé la
- mobilisation par manque de disponibilité des camps, les
- difficultés de communication, couverture téléphonique
- (surtout les routes) il y a des acteurs farouchement campés
- sur leurs positions qui ne favorise pas le bon déroulement de l'activité

Les points de discussions ayant été épuisés, l'entretien a pris fin aux environs de 15 h 30 mn. *été difficile du fait de l'état des routes et de la saison*

Pour le bureau d'étude : C.E.F.C.O.D.
 Fait à T.O. Le 27/09/2022

Ont signé

du fait de l'état des routes et de la saison ce niveau des acteurs aussi ne permet pas une pleine participation

Profil	Nom/prénom/signature
Pour la Mairie	Dahian KINI 
Pour les bénéficiaires (notable du village)	BIYEN Bai 
Président CVD	BIYEN B. Gaston 
Témoin (faire signer le service technique agriculture, élevage, forestier qui a la compétence d'accompagner la gestion de l'investissement)	Bolly Welende  ZIBA Safoura  NIKIEMA Boukaré  BIYEN Valentin. B. 

Annexe : Liste de présence des personnes présentes lors du screening

Nom & Prénom(s)	Sexe	Profession	Contact téléphonique

Liste des participants de To/koumoua.

Nom & Prénom(s)	Sexe	Profession	Contact téléphonique
KINI Dahian	M	Vice PDS	76436296
BADOULOU Betia	M	Forestier	70956788
BAZENO Hamed Alou	M	Chef ZATE	70784493
Biyeu B. Gastou	M	Agriculteur	76132737
Nikiema Boukari	M	Chef Massi	71567225
SORE Alidou	M	R/des migrants	75-86-48-28
Biyeu Bai	M	chef Centre de To	70-88-55-40
BELY Wolouke	M	R/éleveur/TO	76-53-09-41
KONATE Bastou	M	R/des jeunes	76-13-98-99 70-66-52-58
YAMEOGO N. Edmond	M	Regisseur SIC SGMTO	71-72-44-72
TOURE Oukrioton	F	R/migrants afroido.	
ZIBA Safoua	F	Représentante des femmes	76 69 09 05
Biyeu Valentin	M	ouvriers	64215765
DABO IRANTHA	F	exploitans	77 59 79 42
KAZIENGA Ambroise	M	Ag. Agriculture	71.11.90.25 64-24-09-31

Liste participants de Nabou

Nom & Prénom(s)	Sexe	Profession	Contact téléphonique
KINI Dahien	M	1 ^{er} Vice PDS	76436896
Biyen ISSAKA	M	chef	78328695
Dahien Kawa Abdoulaye	M	sat. CVD	65303792
Biyen Beli'	M	CVD	07250305
Yaro Tissai	M	chef de terre	
Biyen Babou	M	conseil	66670789
Biyen Muhamadi	M	Trésorier CVD	55947508
Napon Badio	M	cultivateur	65728866
Biyen Ibie'	M	cultivateur	
Nignan Balizi'	M	cult	
Biyen Beli's	M	cult	
NAPEN Kawoubie'	F	Resp. des Femme	
Ziba Doubie'	M	cult	
Biyen sibi'	M	cult	
Biyen AZIGE	M	cult	
Biyen Adama	M	cult	
Ziba Bassou	M	cult	
Sana Sahada	M	cult	
Zongo Souleymane	M	cult	
Seibadogo ISSO	M	cult	
Ouibga Zakaria	M	cult	

Nom & Prénom(s)	Sexe	Profession	Contact téléphonique
Biyen Kaitis	F	cult	
Dialo Aliou	M	Éleveur	
Zongo Seydou	M	cult	
Biyen Dandjin	M	cult	
Bande Dahanda	M	Éleveur	
Barry Amadou	M	chef peule	
Biyen Arrouna	M	cult	64.94.99.87

Outil additionnels pour les entretiens

Projet de Développement Intégré Communautaire pour la REDD+ (PDIC/REDD+)

PROPOSITIONS D'OUTILS ADDITIONNELS POUR LES ENTRETIENS

I. Guide d'entretien avec les autorités coutumières

1. Dans votre commune quels sont les us et coutumes liés à la terre ?

Il existe des zones protégées: pas de coupe de bois et de feu
on ne vend pas la brousse, on la donne ou prête.
on ne détermine pas de limites physique de la brousse.

2. Existe-t-il des conflits liés à la terre dans la commune ? Pouvez-vous les énumérer ? OUI.

Il existe des conflits entre villages: Baou ≠ Diona
Tiéssourou et korabou, Valato ≠ Bagan, Neki ≠ Tiao et
Niamandala ≠ Cassou

3. Si oui, comment ces conflits sont-ils résolus sur le plan coutumier ?

par des médiateurs des chefs coutumiers, des
sacrifices et amendes.

4. Quelles sont les familles propriétaires des terres des sites boisés de votre commune/village ?

Les familles sont les muris (gourousis)

5. Comment ces sites sont-ils gérés sur le plan coutumier ?

la gestion de ces sites est assurée par les
coutumiers (chef de terre et chef de village) à travers
des lois et interdits.

6. Quelles sont les formes de dégradation rencontrées dans ces sites boisés ?

les formes de dégradation sont: la coupe et la
carbonisation du bois, les feux de brousse et même
des champs caractéristiques.

7. Quelles solutions préconisez-vous pour les résoudre ?

- la sensibilisation (surtout les nouveaux venus)
- renforcer la surveillance

Projet de Développement Intégré Communal pour la REDD+ (PDIC/REDD+)

8. Existe-t-il des conflits d'utilisations liés à ces sites boisés ? Comment sont-ils résolus sur le plan coutumier ?

9. Selon vous, comment peut-on sécuriser sur le plan foncier coutumier les sites des zones boisées de votre localité ?

10. Qu'avez-vous d'autre à ajouter ?

II. Guide d'entretien avec les gestionnaires de forêts communautaires (bosquets sacrés, forêts villageoises, forêt communale)

1. Pouvez-vous présenter les gestionnaires de la forêt ? (nombre de personnes, identité, poste occupé le cas échéant, etc.)

agriculteurs, éleveurs, chasseurs

2. Depuis quand êtes-vous responsables de la forêt ?

2000

3. Qui sont les propriétaires de la forêt ?

les autochtones

4. Quelles sont les activités que vous menez dans le cadre de la gestion de la forêt ?

*- sensibilisation sur la préservation
- Petite frontière 2
- surveillance*

Projet de Développement Intégré Communal pour la REDD+ (PDIC/REDD+)

8. Existe-t-il des conflits d'utilisations liés à ces sites boisés ? Comment sont-ils résolus sur le plan coutumier ?

9. Selon vous, comment peut-on sécuriser sur le plan foncier coutumier les sites des zones boisées de votre localité ?

10. Qu'avez-vous d'autre à ajouter ?

II. Guide d'entretien avec les gestionnaires de forêts communautaires (bosquets sacrés, forêts villageoises, forêt communale)

1. Pouvez-vous présenter les gestionnaires de la forêt ? (nombre de personnes, identité, poste occupé le cas échéant, etc.)

agriculteurs, éleveurs, chasseurs

2. Depuis quand êtes-vous responsables de la forêt ?

2000

3. Qui sont les propriétaires de la forêt ?

les autochtones

4. Quelles sont les activités que vous menez dans le cadre de la gestion de la forêt ?

*- sensibilisation sur la préservation
- Petite frontière 2
- surveillance*

Projet de Développement Intégré Communal pour la REDD+ (PDIC/REDD+)

8. Existe-t-il des conflits d'utilisations liés à ces sites boisés ? Comment sont-ils résolus sur le plan coutumier ?

9. Selon vous, comment peut-on sécuriser sur le plan foncier coutumier les sites des zones boisées de votre localité ?

10. Qu'avez-vous d'autre à ajouter ?

II. Guide d'entretien avec les gestionnaires de forêts communautaires (bosquets sacrés, forêts villageoises, forêt communale)

1. Pouvez-vous présenter les gestionnaires de la forêt ? (nombre de personnes, identité, poste occupé le cas échéant, etc.)

agriculteurs, éleveurs, chasseurs

2. Depuis quand êtes-vous responsables de la forêt ?

2000

3. Qui sont les propriétaires de la forêt ?

les autochtones

4. Quelles sont les activités que vous menez dans le cadre de la gestion de la forêt ?

*- sensibilisation sur la préservation
- Petite frontière 2
- surveillance*

Projet de Développement Intégré Communal pour la REDD+ (PDIC/REDD+)

5. Quelle est la superficie de votre forêt ?

150 Ha

6. Quelles les actions autorisées et celles qui sont interdites dans la forêt ?

- Reboisement
- Rites coutumiers
- la coupe de bois

7. Existe-t-il des règles adoptées de manière consensuelle pour la gestion de la forêt ?

Organisations dans les village présidées par les chefs coutumiers ou inter-village

8. Quelles sont les formes de dégradation que connaît la forêt ?

- Empiètement
- Pâturage
- Feux de brousse
- Coupe de bois

9. Avez-vous déjà mené des actions de restauration de la forêt ? Lesquelles ?

Non

10. Qu'avez-vous d'autre à ajouter ?

III. Guide d'entretien avec les services techniques (forestier, agriculture, élevage)

1. Selon vous quelles sont les entités écosystémiques forestières présentes dans la commune ?

- bois sacrés
- la brousse

- Forêt communale

- Unité d'Aménagement Forestiers (UAF)

2. Dans quelles localités sont situées les ressources forestières les plus abondantes de votre commune ? (bois sacrés, forêts villageoises, forêts communales)

Diona, Beun, Boun, Nabon, Korabou, Kanilyo, Bagounsi
Bagoun, Jara, pain

3. Ces forêts font-elles l'objet de plan d'aménagement ou de règles locales de gestion ?

Non seulement les UAF

Projet de Développement Intégré Communal pour la REDD+ (PDIC/REDD+)

4. Quelles utilisations les populations font-elles de ces ressources forestières ?
 - Le bois d'énergie; bois d'œuvre
 - Casquette de fruits (PFNL)
5. Comment sont gérées ces ressources forestières par les populations ? Qui en sont les gestionnaires ?

Gestion communautaire (GCF; association villageoises)
6. D'une manière générale, quelles sont les difficultés dans la gestion et l'exploitation des ressources forestières de votre commune ?
 - Exploitation anarchique et frauduleuse
 - La disparition des espèces intégralement protégées
7. Quelles solutions préconisez-vous pour résoudre ces difficultés ?
 - Reboisement
 - Replantation
 - Accompagnement des agents forestiers en moyens roulant pour intensifier le contrôle
8. Quels sont les facteurs directs de déforestation des forêts identifiées dans la commune ?
 - La carbonisation et outrance dans la commune
 - La pression anthropique
9. Quels sont les facteurs indirects de déforestation des forêts identifiées dans la commune ?
 - la pauvreté
 - Absence d'activités génératrices de revenu dans la commune
10. Quelles solutions préconisez-vous pour faire face à chaque facteur direct ou indirect ?
 - la sensibilisation
 - le contrôle ou la surveillance
11. Quelles sont les bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles dont vous avez connaissance dans la commune ?
 - Protection des espèces en voie de disparition
12. Comment selon vous peut-on sécuriser les ressources forestières de la commune ?
 - Actions de préservation
 - Sensibilisation de la population sur l'importance de protéger notre environnement
 - création d'activités génératrices de revenu pour occuper

Projet de Développement Intégré Communal pour la REDD+ (PDIC/REDD+)

13. Quels sont les projets, programmes, ONG, associations, intervenant dans votre commune dans le domaine de la gestion des ressources naturelles ? Quelles actions mènent-ils ?

ONG: HKI (Helene Keller International)
- Production bio de la patate douce et des produits maraichiers
- Promotion de la production de baobabs et de moringa.

14. Disposez-vous de la documentation relative à l'une quelconque de ces forêts ?

Non

15. Qu'avez-vous d'autre à ajouter ?

Nous accompagner à la préservation et la protection des ces forêts

A : Photos des échanges avec la Maire (photo de gauche) et les personnes ressources (photo de droite) de la Commune de To



B : PHOTOS DE NABON

B.1: Photos des consultations du public à Nabon



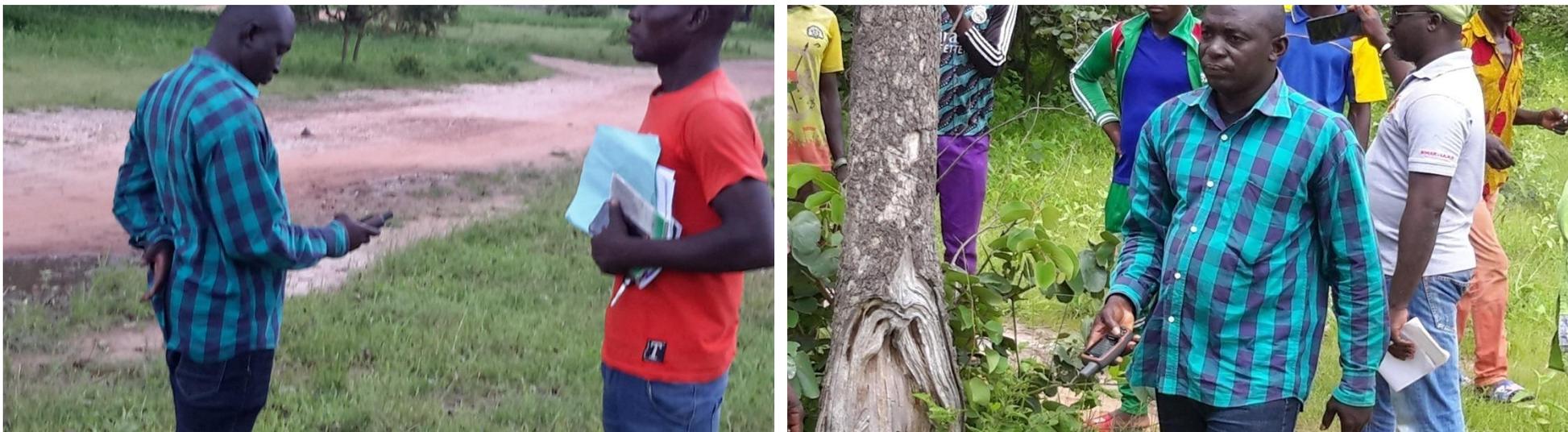
Echanges avec les différents groupes socio-professionnels de Nabon

B.2: Photos des visites des sites à Nabon



Visites, échanges avec la population et le tour des limites des sites de la mission

B.3 : Les Photos de levées des points GPS sur les sites de Nabon



Les levées des points GPS sur les sites de Nabon

C. Photos du village de TÔ

C.1 : Photos des consultations du public du village de Tô



En pleine séance de consultation du public dans la salle de conférence de la Mairie

C.2 : Photos des visites des sites du village de Tô



Visites, échanges avec la population et le tour des limites des sites de Koundoua du village de Tô

C.3: Photos des photos des levées des points GPS des sites du village de Tô



Levés de points GPS sur les sites du villages de Tô

ANNEXE 7 : LISTES ET CONTACTS DES PERSONNES RENCONTREES

Tableau 32: Liste et contacts des personnes rencontrées dans la Commune de To en septembre 2022

Nom, prénom du représentant de l'ANEVE
Fonction, signature et contact

Autres (Noms et prénoms)
Fonction, signature et contact

Annexe1 : Liste des Participants ayant pris part au screening environnemental et social

N°	Nom et Prénoms	Structure/Titre	Téléphone/ E-Mail	Signature
01	BADLOU Belia	Environnement	70356788	Bombr
02	ZOLIRE Yaya	Environnement	70721396	
03	KAZIENGA Ambroise	Agriculture	7111 9025	Juni
04	BAZEMO Hamed Alim	ZATE/To	7078 4433	
05	NAPON Bapion	Service finances	95 209654	Noumentou
06	BIYEN Ibié	Repr. du chef	97 97 1265	Wason
07	ZIBA Beulé	CVD	07 2503 05	Wason
08	NAPON Kaoutie	Repr. des finances	55730475	

Page 9 sur 10

Liste des participants de To/koundoua.

Nom & Prénom(s)	Sexe	Profession	Contact téléphonique
KINI Dahian	M	Vice PDS	76436296
BADLOU Bétia	M	Forestier	70956788
BAZENO Hamed Alou	M	Chf ZATE	70784493
Biye B. Gastou	M	Agriculteur	76132737
Nikiema Boukari	M	Chf Mass	71567225
SORE Alidou	M	R/des migrants	75-86-48-28
Biye Bai	M	chf coutume To	70-88-55-40
Boly Blouole	M	R/élèveur/10	76-53-09-41
KONATE Bassiou	M	R/des Jeunes	76-13-98-99 70-46-52-58
YAMEOGO N. Edmond	M	Régisseur SIC SGM TO	71-72-44-72
TOURE Oukiotou	F	R/migrants agricole	,
ZIRA Safoua	F	Représentante des femmes	76 69 09 05
Biye Valentin	M	choueurs	64215765
DABO IRANTA	F	esplotans	77 59 79 42
KAZIENGA Ambroise	M	Rep Agriculture	71.11.90.25 64-24-09-31

Liste participants de Nabou

Nom & Prénom(s)	Sexe	Profession	Contact téléphonique
KINI Dahian	M	1 ^{er} Vice PDS	76436896
Biyen ISSAKA	M	chef	78328695
Dahourou Korou Abdoulaye	M	sat. CVD	55303792
Biyen Beli 2	M	CVD	07250305
Yaro Tissai	M	chef de terre	
Biyen Babou.	M	conseil	66670789
Biyen Mahamadi	M	Treasorier CVD	55947508
Napon Batio	M	cultivateur	65728866
Biyen Ibié	M	cultivateur	
Nignan Balizi	M	cult	
Biyen Beli 1.	M	cult	
NAPON Kawoubié	F	Resp. des femme.	
Ziba boubié	M	cult	
Biyen Sibi	M	cult	
Biyen AZIGE	M	cult	
Biyen Adama	M	cult	
Ziba Bassou	M	cult	
Sana Sahada	M	cult	
Zongo Souleymane	M	cult	
Salladogo ISSA	M	cult	
Ouibga Zakaria	M	cult.	

Nom & Prénom(s)	Sexe	Profession	Contact téléphonique
Biyen Katie	F	cult	
Dialo Aliou	M	Éleveur	
Zongo Seydou	M	cult	
Biyen Dandjin	M	cult	
Bandé Dahanda	M	Éleveur	
Barry Amadou	M	chef peule	
Biyen Arouna	M	cult	64.94.99.87



Projet de Gestion durable
des Paysage Communaux pour la REDD+
(PGPC/REDD+) / Téléphone : +226 25 37 44 56
Site web : www.reddplus.bf